

PRIMATURE

COMMISSARIAT AU PLAN

**DIRECTION NATIONALE
DE LA PLANIFICATION**

**FONDS DES NATIONS UNIES
POUR LA POPULATION**

**ORGANISATION INTERNATIONALE
DU TRAVAIL**

PROJET UNITE DE POPULATION

Politique Nationale de Population

PLAN D'ACTION

1994-2020

Volume II



Mars 1994

PRIMATURE
—
COMMISSARIAT AU PLAN
—
**DIRECTION NATIONALE
DE LA PLANIFICATION**
—

**FONDS DES NATIONS UNIES
POUR LA POPULATION**
—
**ORGANISATION INTERNATIONALE
DU TRAVAIL**
—
PROJET UNITE DE POPULATION

Politique Nationale de Population

PLAN D'ACTION
1994-2020
Volume II

Mars 1994

Tables des matières

VOLET III : REDISTRIBUTION SPATIALE DE LA POPULATION ET MIGRATION INTERNATIONALE

| | |
|--|----|
| I. Actualisation de la situation et des problèmes | 2 |
| A. La répartition spatiale de la population malienne et ses déterminants | 2 |
| 1. Répartition de la population par région en 1976 | 3 |
| 2. Répartition de la population par région en 1987 | 4 |
| 3. L'évolution entre 1976 et 1987 | 5 |
| 4. Les Déterminants de la Répartition Spatiale de la Population | 5 |
| B. Evolution de la population urbaine et conséquences démo-socio-économiques | 6 |
| 1. Définition | 6 |
| 2. Population Urbaine en 1976 | 7 |
| 3. Population Urbaine en 1987 | 9 |
| 4. Evolution de la population urbaine entre 1976 et 1987 | 10 |
| 5. Conséquences Démo-économiques | 11 |
| C. Mouvements migratoires conjoncturels et conséquences démo-socio-économiques | 15 |
| 1. Objectifs | 15 |
| 2. Identification des populations déplacées | 16 |
| 3. Déplacements des populations et régions d'implantation | 18 |
| 4. Conséquences démo-socio-économiques | 20 |
| D. Les programmes exécutés ou en cours d'exécution pour la redistribution spatiale des populations | 22 |
| 1. Programme de Réhabilitation des Populations déplacées | 22 |
| 2. Schéma d'Aménagement du Territoire | 23 |
| II. Propositions de programmes | 25 |
| Projet 1 : Elaboration d'un schéma national d'Aménagement du Territoire | 26 |
| Projet 2 : Impacts des projets de développement sur la migration | 28 |
| Projet 3 : Elaboration d'une stratégie nationale de logement | 30 |
| Proposition aux aspects institutionnels | 31 |
| Projet 4 : Création d'une Direction Nationale d'Aménagement du Territoire | 31 |
| Projet 5 : Création de nouvelles structures de coordination | 33 |
| INTEGRATION DE LA MIGRATION INTERNATIONALE A LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT | 33 |
| I. Actualisation de la situation et des problèmes | 34 |
| A. Elévation du domaine | 34 |
| 1. Importance de la population migrante | 34 |
| 2. Inconvénients | 44 |

| | |
|--|-----------|
| 3. Manque de formation pour les candidats au retour | 49 |
| 4. Mauvaises préparations de retour | 49 |
| 5. Poids social et familial souvent trop lourd | 49 |
| 6. Difficulté de trouver des structures financières capables d'aider localement à la création de véritables microprojets économiques | 49 |
| 7. Il n'existe pas assez d'exemples parlants de la réussite de certains projets d'émigrés | 50 |
| MIGRATIONS INTERNATIONALES | 53 |
| II - proposition de programmes | 53 |
| Projet n° 1 réinsertion des émigrés de retour | 53 |
| Programme n° 2 mise en place de dispositifs permanents de recensement des maliens de l'étranger | 56 |
| Projet n° 3 : révision du cadre juridique de la migration internationale | 59 |
| Projet n° 4 : renforcement de la division et de la direction nationale des services de police | 60 |
| VOLET IV INTEGRATION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT | 64 |
| III. DIAGNOSTICS DE LA SITUATION DE LA FEMME | |
| 3-1 sur le plan économique | 66 |
| 3-2 sur le plan de l'éducation | 69 |
| 3-3 sur le plan de la santé | 70 |
| 3-4 sur le plan institutionnel et législatif | 72 |
| 3-5 sur le plan environnement et production | 72 |

VOLET III

REDISTRIBUTION SPATIALE DE LA POPULATION ET MIGRATION INTERNATIONALE

INTRODUCTION

Le Mali est un vaste pays avec 1 240 000 km² de superficie s'étalant sur 1 800 km d'Est en Ouest et 1 500 km du Nord au Sud. Les conditions naturelles (climat, végétation et relief) ont largement influencé la distribution de la population sur le territoire national. C'est ainsi qu'on distingue deux zones de peuplement très distinctes :

- d'une part, les régions du Nord, désertiques et subdésertiques constituées par Gao et Tombouctou où la densité atteint à peine 1 habitant au km². Ces faibles densités traduisent le fait que ces régions sont surtout constituées par la partie désertique du pays ;
- d'autre part, les régions soudanienne et soudano guinéenne dont la densité peut dépasser 10 habitants au km² (et cachant de grandes variations). Cependant, la densité, en elle-même est un mauvais indicateur car la population n'est pas uniformément répartie sur le territoire national.

Si à cette mauvaise répartition géographique de la population engendrée par les conditions écologiques et climatiques nous ajoutons les problèmes de migrations essentiellement dus aux migrations d'origine rurale urbaine et notamment l'attraction des population vers les centres urbains (district de Bamako), on aboutit à un regroupement de la majorité de la population nationale sur une petite portion du territoire (11 % de la superficie du pays abritent plus de 65 % de la population).

Cette situation engendre d'énormes problèmes d'environnement, de santé, d'emploi, de transport etc.

Pour aboutir à un développement harmonisé du pays, il faut corriger ce déséquilibre de la répartition géographique par des actions concrètes. C'est ce à quoi nous allons nous atteler dans la deuxième partie de ce document après avoir fait l'état de la question dans la première partie.

I. ACTUALISATION DE LA SITUATION ET DES PROBLEMES

A. LA REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION MALIENNE ET SES DETERMINANTS

Cette partie de l'étude sera abordée à partir des deux principales sources de données disponibles à savoir les recensements généraux de la population de 1976 à 1987.

1. Répartition de la population malienne en 1976

Tableau 1 : Population et Densité selon la région

| REGION | POPULATION | | DENSITE HTKMP |
|--------------------|------------|--------|------------------|
| | EFFECTIF | % | |
| Kayes | 872 750 | 13,65 | 7,2 |
| Koulikoro | 932 237 | 14,58 | 10,0 |
| Sikasso | 1 098 068 | 17,17 | 15,3 |
| Ségou | 1 062 224 | 16,22 | 10,3 |
| Mopti | 1 129 041 | 17,65 | 14,2 |
| Tombouctou | 490 456 | 7,67 | 1,0 |
| Gao | 370 903 | 5,80 | 1,2 |
| District de Bamako | 419 239 | 6,56 | 1664 |
| ENSEMBLE MALI | 6 394 918 | 100,00 | 5,1 |

Source : Analyse de RGP de 1976

L'examen de ce tableau, suscite deux types de commentaires.

1.1. La Répartition par région :

Le tableau 1 donne la répartition de la population par région. On note que les proportions varient entre 5,80 % et 17,65 %. Ainsi, la région qui abrite le moins de personnes est la septième région (Gao) avec 5,80 % de la population, tandis que celle qui abrite le maximum d'individus est la cinquième région (Mopti) avec 17,65 % de la population; ce chiffre représentant le pourcentage le plus élevé. Après Mopti, Sikasso venait en deuxième position avec 17,17 % de la population, suivie par Ségou avec 16,92 %.

Ensuite, viennent Koulikoro et Kayes avec respectivement 14,58 % et 13,65 %. Dans l'autre sens, après Gao viennent Bamako-District avec 6,56 % ensuite Tombouctou avec 7,67 % de la population.

Ceci montre déjà, une grande diversité dans la répartition géographique de la population. C'est ainsi que tandis que Sikasso à elle seule héberge 17,17 % de cette population. Pour qui connaît la superficie qu'occupent ces deux régions, ceci nous ramène à ce qui cité dans l'introduction, à savoir que 65 % de la superficie du territoire n'abritent que 11 % de la population.

A côté de la diversité de ces proportions, il faut noter également une diversité dans les densités de peuplement.

1.2. Les Densités de peuplement :

En 1976, elles variaient entre 1 ht/km² et 18,3 habitants/km² avec une moyenne de 5,1 ht/km² pour l'ensemble du pays sans Bamako-District. De même que les proportions, les densités vont de 1 ht/km² à Tombouctou à 1,2 ht à Gao pour atteindre 18 ht/km² à Ségou : 15,3 ht/km² à Sikasso 14,2 ht/km² à Mopti : en passant par 7,2 ht/km² à Kayes et 10 ht/km² à Koulikoro.

La diversité de la répartition de la population semble encore plus prononcée à partir des densités de peuplement. En effet, alors que Ségou a lui seul abritait 18,3 ht/km², les trois régions réunies (Kayes, Tombouctou et Gao) abritaient moins de 10 ht/km² (9,4 ht/km²).

2. Répartition de la population par région en 1987

Tableau 2 : Population et Densité en 1987

| REGION | POPULATION | | DENSITE HT/KM ² |
|--------------------|------------|--------|-------------------------------|
| | EFFECTIF | % | |
| Kayes | 1 067 007 | 13,86 | 8,9 |
| Koulikoro | 1 197 968 | 15,57 | 12,5 |
| Sikasso | 1 310 810 | 17,03 | 18,7 |
| Ségou | 1 339 631 | 17,40 | 20,7 |
| Mopti | 1 282 617 | 16,66 | 16,2 |
| Tombouctou | 459 318 | 5,97 | 0,9 |
| Gao | 380 722 | 4,95 | 1,2 |
| District de Bamako | 658 275 | 8,56 | 2612,2 |
| ENSEMBLE MALI | 7 696 348 | 100,00 | 6,1 |

Source : Analyse du RGPH de 1987 : ETAT de la population

2.1. La répartition de la population par région :

Comme en 1976, en 1987, les régions de Gao et Tombouctou apparaissent comme celles abritant le moins de personnes avec respectivement 4,95 % et 5,97 % de la population. Elles sont suivies de Bamako avec 8,56 %. Dans l'autre sens, vient en tête Ségou (17,40 %) suivie de Sikasso (17,03 %) Mopti vient seulement en troisième position avec 16,66 % suivie de Koulikoro (15,57 %). Kayes vient en cinquième position avec 13,86 % de la population.

Comme en 1976, ces proportions apparaissent comme variées, allant de 4,95 % (Gao) à 17,40 % (Ségou) en passant par 13,86 % (Kayes). De même que les proportions, les densités de peuplement sont tout aussi variées.

2.2. Les densités de peuplement :

Elles vont de 0,9 ht/km² à Mopti à 18,7 ht/km² à Sikasso et 20,7 ht/km² à Ségou en passant par 12,5 ht/km² à Koulikoro et 8,9 ht/km² à Kayes. Ce qui représente une moyenne de 6,2 ht/km² pour l'ensemble du Mali sans le cas de Bamako-District.

De la même manière qu'en 1976, en 1987, la diversité de la répartition géographique de la population apparaît plus nettement.

En effet, alors que Ségou à elle seule abrite plus de 20 hts/km², les trois régions Kayes, Tombouctou et Gao réunies n'abritent que 11 ht/km².

3. L'évolution entre 1976 et 1987

Pendant la période inter censitaire, la répartition géographique de la population malienne a évolué.

3.1. Evolution des effectifs et proportions :

En 1976, la région de Mopti abritait le maximum de personnes alors qu'en 1987, elle vient seulement en troisième position après les régions de Ségou et Sikasso. De même, en 1976, la région de Tombouctou occupait le troisième rang à partir de la queue alors qu'en 1987, elle est à l'avant dernière position. De la même façon les densités ont connu une certaine évolution.

3.2. Evolution des densités de peuplement :

Les densités ont évolué entre les deux recensements mais en respectant le classement observé en 1976. En effet, on observe que chaque région se stabilise à la position observée en 1976, malgré une évolution des effectifs. La densité moyenne est passée de 5,1 à 6,2 ht/km².

3.3. Cas particulier de Bamako :

Entre les deux recensements, la densité de peuplement du District de Bamako qui dépassait de très loin celle des autres régions en 1976, est passé de 1664 hts/km² à 2612 ht/km² accusant ainsi une augmentation de plus de 63 % . Ceci est du à plusieurs facteurs que nous évoquerons dans le chapitre suivant.

4. Les Déterminants de la Répartition Spatiale de la Population

Cette diversité dans la répartition géographique de la Population aussi bien à travers les effectifs et proportions de population que dans les densités de peuplement est due à plusieurs facteurs.

Les facteurs géographiques :

L'analyse des facteurs géographiques nous amènera à repasser les cinq groupes démographiques constituées par les 8 régions.

4.1. Groupe 1 : Gao et Tombouctou

L'observation des tableaux 3 et 2 nous fait remarquer que les densités les plus faibles sont dans les régions de Tombouctou et Gao. Ceci n'est pas surprenant pour qui sait que la plus grande partie de la superficie de ces deux régions est constituée par le désert; les précipitations annuelles atteignant rarement 300 mm/an.

Ces deux régions connaissant des conditions climatiques très rigoureuses avec de très grandes variations de température (très grandes chaleur et très grand froid en hiver); les conditions de vie y deviennent particulièrement dures. Si nous ajoutons à ces facteurs le caractère nomade de ces populations, nous aboutissons à un départ de ces populations à la recherche de conditions de vie plus clémentes.

4.2. Groupe 2 : Mopti

Après Gao et Tombouctou, vient Mopti, région de transit entre les régions du Nord et du Sud.

Les problèmes de cette région s'apparentent un peu à ceux du premier groupe : conditions climatiques assez dures donc recherche d'endroits plus cléments.

4.3. Groupe 3 : Kayes

Située à l'Ouest du pays, Kayes apparaît comme une région très enclavée et connaît les mêmes conditions climatiques que les deux groupes précédents. Cette région est particulièrement reconnue pour sa forte émigration internationale à prédominance masculine.

4.4. Groupe 4 : Koulikoro Sikasso Ségou

Contrairement aux trois premiers groupes, ce groupe apparaît comme le grenier du Mali en regroupant 50 % de la population totale du Mali sur moins de 18 % du territoire national. Il connaît de meilleures conditions climatiques que les trois premiers néanmoins, leurs populations se dirigent vers la capitale qui constitue le cinquième groupe de classification.

4.5. Groupe 5 : Bamako-District

L'étude des facteurs climatiques nous a amenés à déceler les deux autres grands groupes de facteurs qui sont les migrations et l'urbanisation lesquels feront l'objet des chapitres suivants.

En effet, l'homme étant toujours à la recherche de meilleures conditions de vie on assiste à un départ des populations vers des zones plus clémentes (migrations) ou vers des centres urbains (urbanisation).

B. EVOLUTION DE LA POPULATION URBAINE ET CONSEQUENCES DEMO-SOCIO- ECONOMIQUES

Comme dans le chapitre précédent, l'étude de la population urbaine, se fera à l'aide de quelques tableaux.

1) Définition : Comme définition du centre urbain, nous retiendrons celle du recensement

général de la population et de l'habitat. Seront considérées comme urbaines les agglomérations de 5 000 habitants et plus, les chefs lieux de région, de cercle et les communes, ceci, pour des raisons pratiques car (les deux principales sources de données étant les deux recensements généraux de la population).

Cette définition pose certainement quelques problèmes. En effet, de cette façon, les centres urbains incluent des agglomérations à aspect plutôt rural et l'on se réfère à l'activité qui demeure essentiellement rurale. Cependant, elle reste une définition, donc imparfaite et sujette à l'amélioration : mais une définition, aussi incomplète soit-elle, vaut mieux qu'une absence totale de définition. Aussi, adopterons nous cette définition dans ce chapitre.

2) Population Urbaine en 1976

2.1. Centres Urbains et Population Urbaine en 1976 :

Au regard de la définition adoptée, il apparaît qu'en 1976, la population urbaine totale se répartissait entre 50 unités classées comme centres urbains dont 19 doivent leur classification au critère administratif de chef-lieu de cercle bien que n'atteignant pas 5 000 habitants tandis qu'un seul comptait plus de 100 000 habitants (le District de Bamako). Les régions de Ségou et Mopti enregistraient les plus grands nombres de centres urbains avec respectivement 12 et 11 centres.

2.2. Répartition de la population par région et zone de résidence en 1976

Tableau 4 : Répartition de la population par région et zone de résidence
(Effectif et % par région).

| REGIONS | TOTAL | | RURAL | | URBAIN | |
|--------------------|-----------|-----|-----------|-------|-----------|-------|
| | EFFECTIFS | % | EFFECTIFS | % | EFFECTIFS | % |
| Kayes | 872 750 | 100 | 775 606 | 88,87 | 99 144 | 11,13 |
| Koulikoro | 932 237 | 100 | 859 324 | 92,18 | 72 913 | 7,82 |
| Sikasso | 1 098 068 | 100 | 984 204 | 89,63 | 113 864 | 10,37 |
| Ségou | 1 082 224 | 100 | 925 113 | 85,48 | 157 111 | 14,52 |
| Mopti | 1 129 041 | 100 | 1 009 153 | 89,38 | 119 888 | 10,62 |
| Tombouctou | 490 456 | 100 | 440 361 | 89,79 | 50 095 | 10,21 |
| Gao | 370 903 | 100 | 326 328 | 87,98 | 44 575 | 13,02 |
| District de Bamako | 419 239 | 100 | - | - | 419 239 | 100,0 |
| ENSEMBLE | 6 394 918 | 100 | 5 318 089 | 83,16 | 1 076 829 | 16,84 |

Source : Analyse du RGP de 1976

Ce tableau donne l'importance relative de la population vivant dans les centres urbains c'est-à-dire les taux d'urbanisation. A ce titre, après Bamako, Ségou apparaît comme la région la

plus urbanisée abritant 14,5 % de la population urbaine bien que renfermant de gros villages d'agriculteurs (zone de l'Office du Niger). Gao et Kayes suivent avec respectivement 12 et 11,1 %. Pour ce qui concerne ces deux régions qui ont été sérieusement frappées par la sécheresse, il s'agit là d'un phénomène conjoncturel. En effet, un grand nombre de ruraux de ces régions ont trouvé refuge chez des parents vivant dans les centres urbains contribuant ainsi à gonfler la population des dits centres. Ensuite Koulikoro apparaissait en 1976 comme la ville la moins urbanisée venant loin après Tombouctou avec seulement 7,8 % de taux d'urbanisation.

Ainsi, en 1976, le Mali apparaît comme un pays peu urbanisé avec seulement 16 % de taux d'urbanisation.

2.3. Importance relative des populations urbaines en 1976

Tableau 5 : Population par zone de résidence et région

| REGION | ZONE RURALE | | ZONE URBAINE | |
|--------------------|-------------|-------|--------------|--------|
| | EFFECTIFS | % | EFFECTIFS | % |
| Kayes | 773 606 | 14,55 | 99 144 | 9,21 |
| Koulikoro | 859 324 | 16,16 | 72 913 | 6,77 |
| Sikasso | 984 202 | 18,51 | 113 864 | 10,57 |
| Ségou | 925 113 | 17,39 | 157 111 | 14,59 |
| Mopti | 1 009 153 | 18,97 | 119 888 | 11,15 |
| Tombouctou | 440 361 | 8,28 | 50 095 | 4,65 |
| Gao | 326 328 | 6,14 | 44 575 | 4,13 |
| District Bamako | - | - | 419 239 | 38,93 |
| ENSEMBLE MALI | 5 318 089 | 100 | 1 076 829 | 100,00 |

Source : Analyse du RGP - 1976

L'examen de ce tableau montre que Bamako représentait en 1976, 38,93 % de la population urbaine. Elle est suivie de loin par Ségou (14,59 %), Mopti (11,15 %) et Sikasso (10,57 %). Dans le sens inverse, Gao et Tombouctou occupent le moins de population urbaine avec respectivement 4,14 % et 4,65 %.

Cette situation semble tout à fait normale étant donné les caractéristiques de ces différentes régions.

3. Population Urbaine en 1987

3.1. Répartition des centres urbains et de la population urbaine :

Tableau 6 : Répartition de la Population Urbaine centres urbains/taïlle et région.

3.2. Répartition de la Population par zone de résidence

Tableau 7 : Répartition de la Population par zone de résidence et région en 1987.

| REGIONS | TOTAL | | RURAL | URBAIN | | |
|--------------------|-----------|-----|-----------|-----------|-----------|-------|
| | EFFECTIFS | % | | EFFECTIFS | % | |
| Kayes | 1 067 007 | 100 | 925 910 | 86,78 | 141 097 | 13,22 |
| Koulikoro | 1 197 968 | 100 | 1 057 541 | 88,28 | 140 427 | 11,72 |
| Sikasso | 1 310 810 | 100 | 1 115 480 | 85,10 | 195 330 | 14,90 |
| Ségou | 1 339 631 | 100 | 1 109 965 | 82,83 | 230 066 | 17,17 |
| Mopti | 1 282 617 | 100 | 1 119 547 | 87,29 | 163 070 | 12,71 |
| Tombouctou | 459 318 | 100 | 375 344 | 81,72 | 83 974 | 18,28 |
| Gao | 380 722 | 100 | 302 672 | 79,50 | 78 050 | 20,50 |
| District de Bamako | 658 275 | 100 | - | - | 658 275 | 100 |
| ENSEMBLE | 7 696 348 | 100 | 6 006 059 | 78,04 | 1 690 289 | 16,84 |

Source : Analyse du RGPH de 1987 : Etat de la population

L'examen de ce tableau montre que les régions les plus urbanisées après le District de Bamako sont Gao et Tombouctou avec respectivement 20,50 % et 18,28 % de taux d'urbanisation; Ségou vient en quatrième position avec 17,17 %. Encore une fois, Koulikoro demeure la région la moins urbanisée avec seulement 11,72 % de taux d'urbanisation. La forte urbanisation de Gao et Tombouctou peut-elle s'expliquer toujours de la même façon qu'en 1976.

3.3. Importance relative des populations urbaines :

Tableau 8 : Population par zone de résidence et région en 1987

| REGION | ZONE RURALE | | ZONE URBAINE | |
|-----------------|-------------|--------|--------------|--------|
| | EFFECTIFS | % | EFFECTIFS | % |
| Kayes | 925 910 | 15,42 | 141 097 | 8,35 |
| Koulikoro | 1 057 541 | 17,61 | 140 427 | 8,31 |
| Sikasso | 1 115 480 | 16,57 | 195 330 | 11,59 |
| Ségou | 1 109 565 | 18,47 | 230 066 | 13,61 |
| Mopti | 1 119 547 | 18,64 | 163 070 | 9,64 |
| Tombouctou | 375 344 | 6,25 | 83 974 | 4,97 |
| Gao | 302 672 | 5,04 | 78 050 | 4,62 |
| District Bamako | - | - | 658 275 | 38,94 |
| ENSEMBLE MALI | 6 006 059 | 100,00 | 1 690 289 | 100,00 |

Source : Analyse RGPH de 1987 Etat de la population

L'examen de ce tableau montre qu'en 1987, Bamako regroupait à lui-seul 38,94 % de la population urbaine. Elle est suivie par Ségou (13,61 %) et Sikasso 11,59 %, Gao et Tombouctou occupent les dernière et avant dernière position avec respectivement 4,62 % et 4,27 %.

4. Evolution de la population urbaine entre 1976 et 1987

La comparaison des tableaux 4 et 7 montre une augmentation en valeur absolue de la population urbaine dans toutes les régions.

A l'intérieur de chaque région, l'importance relative de la population urbaine a augmenté au détriment de celle de la population rurale. Ceci s'expliquerait-il par l'exode rural dans chacune des régions ?

Le taux d'urbanisation est passé de 16,84 % en 1976 à 21,96 % en 1987. Ceci dénote une augmentation de l'ordre de 5,2 % en 10 ans. Cependant, il faut noter que la population urbaine est concentrée dans quelques grandes villes seulement. C'est ainsi que les villes de plus 20 000 habitants au nombre de 13 abritent plus de 71 % de la population urbaine.

Le cas de Bamako est très particulier et mérite qu'on y porte une attention particulière par le fait qu'à lui seul, il abrite 38 % de la population urbaine, laissant le reste soit 72 % aux autres localités.

Entre les deux recensements, la ville de Bamako est passée de 419 239 habitants à 658 275 habitants; ce qui représente 57 % d'augmentation. Bamako représentant le plus gros centre urbain du Mali, les conséquences de son évolution seront étudiées dans le chapitre suivant.

5. Conséquence Démo-économiques

Tableau 9 : Population des villes de plus de 20 000

| VILLE | POPULATION | % |
|------------|------------|--------|
| Bamako | 658 275 | 54,30 |
| Ségou | 88 135 | 7,27 |
| Mopti | 74 771 | 6,16 |
| Sikasso | 73 859 | 6,09 |
| Go | 55 266 | 4,55 |
| Kayes | 50 993 | 4,20 |
| Koutiala | 48 698 | 4,01 |
| Kati | 34 315 | 2,83 |
| Tombouctou | 31 962 | 2,63 |
| San | 30 772 | 2,53 |
| Kita | 22 914 | 1,88 |
| Bougouni | 22 374 | 1,84 |
| Koutiala | 20 795 | 1,71 |
| TOTAL | 1 213 129 | 100,00 |

Source : Principaux résultats d'analyse du RGPH en 1987

L'examen de ce tableau qui donne les treize villes de plus de 20 000 habitants nous amène à la primauté de Bamako sur toutes les villes du Mali. En effet, elle occupe plus de la moitié de la population des villes de plus de 20 000 habitants. Cette situation s'explique par le fait que, en tant que capitale administrative et politique du Mali, Bamako joue un effet d'attraction sur les villages environnants et même lointains.

C'est ainsi qu'on assiste à un départ des jeunes villageois vers les grandes villes, notamment vers le District de Bamako à la recherche d'emplois de meilleures conditions de vie. Les conséquences de cet exode rural se confondent ainsi avec les conséquences de l'évolution de la population urbaine à cause de la relation de cause à effet qui existe entre ces deux phénomènes.

5.1 Migrations Internes

Les migrations d'origine rurale vers les centres urbains et surtout vers le District de Bamako, occupe une position centrale au sein des mouvements migratoires maliens et feront

l'objet de ce chapitre. Ceci est confirmé par l'étude des migrations faite au recensement général de la population et de l'Habitat de 1987 selon laquelle 83 % des résidents urbains sont orientés vers l'intérieur du pays, 15 % vers l'extérieur et 2 % ont une destination inconnue. Dans cette migration interne, Bamako joue un rôle extrêmement important comme le montrent les tableaux 10 et 11.

Tableau 10 : Proportions de migrants et non-migrants durée de vie par région en 1976.

| REGIONS | MIGRANTS DUREE DE VIE % | NON- MIGRANTS % | ENSEMBLE |
|-----------------------|----------------------------|--------------------|----------|
| Kayes | 5,0 | 95,0 | 100 |
| Koulikoro | 6,4 | 93,6 | 100 |
| Sikasso | 9,1 | 91,7 | 100 |
| Ségou | 8,3 | 95,3 | 100 |
| Mopti | 4,7 | 96,3 | 100 |
| Tombouctou | 3,7 | 96,6 | 100 |
| Gao | 2,4 | 97,9 | 100 |
| District de Bamako | 35,1 | 64,9 | 100 |
| ENSEMBLE MALI | 8,1 | 91,9 | 100 |

Source : Les migrations au Mali (FNUAP - OIT II)

Tableau 11 : Proportion de migrants et non migrants durée de vie en 1987

| REGIONS | MIGRANTS DURÉE DE VIE % | NON- MIGRANTS % | ENSEMBLE |
|-----------------------|----------------------------|--------------------|----------|
| Kayes | 5,6 | 94,4 | 100 |
| Koulikoro | 8,8 | 92,0 | 100 |
| Sikasso | 10,2 | 89,8 | 100 |
| Ségou | 8,4 | 91,6 | 100 |
| Mopti | 6,3 | 93,7 | 100 |
| Tombouctou | 3,8 | 96,2 | 100 |
| Gao | 3,7 | 93,3 | 100 |
| District de Bamako | 43,9 | 56,1 | 100 |
| ENSEMBLE MALI | 10,4 | 89,6 | 100 |

Source : Analyse du RCPH de 1987

Ces deux tableaux ont été réalisés à partir de la répartition des populations suivant le cercle de naissance et le lieu de résidence au moment du recensement, leur examen conduit à deux constats :

- a) L'évolution de la migration durée de vie en 1976 et en 1987 avec le passage du taux de 8,1 % à 10,4 %, montre une certaine intensification de la migration durée de vie. Cette évolution est positive pour toutes les régions bien que d'intensité assez variable. C'est ainsi que le District de Bamako passe de 35,1 % à 43,9 % alors que Tombouctou ne passe que de 3,7 % à 3,8 % pendant la même période.
- b) La distinction de trois zones :
 - Zone 1 : Kayes, Tombouctou et Gao ont des taux inférieurs à 6 % qui s'expliquent par leurs conditions climatiques (régions plus touchées par la sécheresse). Cette zone peut être considérée comme zone de départ des migrants (vers le Sénégal et la Mauritanie pour Kayes, vers l'Algérie et le Niger pour Gao) ;
 - Zone 2 : Koulikoro et Ségou avec des taux inférieurs à 2 % et une position géographique favorable (proximité de Bamako, bonne infrastructure routière); cette zone peut être considérée comme une zone de relais ou zone d'attraction secondaire ;
 - Zone 3 : Bamako-District et Sikasso avec des taux supérieurs à 9 %, cette zone peut être considérée comme zone d'arrivée ou zone d'attraction des migrants.

Dans cette troisième zone, la région de Sikasso serait une porte de sortie vers la Côte d'Ivoire alors que le district de Bamako, carrefour des grands axes de communication joue un

rôle particulier en constituant certainement une sortie vers des horizons plus éloignés (France, Amérique, etc)? Cette évolution des migrations ne va pas sans conséquences.

5.2. Conséquences Démographique :

L'évolution urbaine due essentiellement aux migrations internes est sujette à beaucoup de problèmes étant donné que ce afflux des ruraux vers la ville est essentiellement le fait des hommes analphabètes, généralement célibataires et sans qualification professionnelle. C'est ainsi que les conséquences sont de divers ordres.

a) Du point de vue démographique

Les migrations rurales-urbaines entraînent la modification de la structure de la population.

En effet, ce phénomène se remarque parfaitement dans le tableau suivant selon lequel, on remarque la prédominance du sexe féminin sur le sexe masculin pour toutes les régions excepté le district de Bamako qui compte 50,3 % d'hommes pour 49,7 % de femmes.

Cette situation peut effectivement s'expliquer par la migration urbaine qui est surtout le fait des hommes comme signalé dans le paragraphe précédent. Cette modification de la structure peut se manifester dans l'âge, l'instruction et même l'état matrimonial.

Tableau 12 : Répartition par sexe et région 1976 (%)

| REGIONS | MASCULIN % | FEMININ % | ENSEMBLE % |
|--------------------|------------|-----------|------------|
| Kayes | 47,4 | 52,6 | 100,0 |
| Koulikoro | 48,7 | 51,3 | 100,0 |
| Sikasso | 48,9 | 51,1 | 100,0 |
| Ségou | 48,8 | 51,1 | 100,0 |
| Mopti | 49,2 | 50,8 | 100,0 |
| Tombouctou | 49,2 | 50,8 | 100,0 |
| Gao | 49,2 | 50,8 | 100,0 |
| District de Bamako | 50,3 | 49,7 | 100,0 |
| ENSEMBLE MALI | 48,9 | 51,1 | 100,0 |

Source : Analyse du PGPH de 1976

b) Du point de vue économique

Ces flux engendrés par les migrations rurales-urbaines constituées essentiellement de jeunes actifs, contribuent à accroître la charge moyenne des actifs restés au village et affectent négativement le niveau de la production agricole. Ceci se remarque dans beaucoup de villages au Mali où les personnes âgées sont obligées de recourir à la main d'œuvre payante pour combler le vide laissé par les jeunes partis à l'exode.

Cette situation est déplorable pour un pays comme le Mali où l'agriculture est à forte intensité de main-d'œuvre.

c) Du point de vue social

Les migrations, notamment l'urbanisation liée à l'exode rural engendrent de nombreuses distorsions à savoir :

- l'apparition de quartiers spontanés (bidonvilles) aux alentours immédiats de la grande ville due à la concentration excessive de la population dans la capitale;
- une surabondance de main-d'œuvre non qualifiée dans les centres urbains, ce qui tend à élever le taux de chômage ;
- une insatisfaction des besoins en santé, en effet, dans les centres urbains, les soins de santé ne sont pas accessibles à tout le monde; encore moins à une population mal logée et sans emploi ;
- enfin, une certaine dégradation des mœurs entraînant la délinquance, la criminalité et la prostitution.

En effet, ces jeunes villageois, débarqués dans les centres urbains, ne trouvant pas souvent de travail, livrés à eux-mêmes sans aucune autorité parentale, se livrent souvent à des activités malsaines.

Enfin, signalons que les conséquences de ces migrations internes sont les mêmes que celles des migrations internationales et à quelque chose près celles des migrations internes conjoncturelles qui fera l'objet du prochain chapitre.

C. MOUVEMENTS MIGRATOIRES CONJONCTURELS ET CONSEQUENCES DEMO-SOCIO-ECONOMIQUES

D'une façon générale, les mouvements migratoires conjoncturels se résument à ceux occasionnés par la sécheresse des années 1970. Pour illustrer ce chapitre, nous évoquerons l'enquête sociale des populations déplacées du fait de la sécheresse organisée par la Direction Nationale des Affaires Sociales en 1985.

I. Objectifs

L'objectif général de cette enquête visait à dégager les éléments d'un programme de réhabilitation des conditions de vie des populations déplacées du fait de la sécheresse.

Les objectifs spécifiques étaient au nombre de trois :

- identifier les populations concernées par le phénomène;
- déterminer les conditions d'existence et les moyens de subsistance ;

- dégager les perspectives de réhabilitation les plus acceptables par les populations elles-mêmes.

Cette étude semble bien appropriée pour le sujet que nous traitons dans la mesure où d'une part la sécheresse a contribué à une modification de la distribution spatiale par le déplacement des populations vers des zones plus clémentes. D'autre part, l'objectif fondamental de l'étude cadre parfaitement avec le chapitre suivant qui traitera des programmes exécutés ou en cours d'exécution pour la redistribution spatiale de la population.

Ainsi, cette étude nous servira à plus d'un titre bien que toute l'étude ne soit pas utile pour le sujet. D'abord on peut se demander qui sont ces populations déplacées ?

2. Identification des populations déplacées

Mise à part le District de Bamako et les régions de Kayes et Koulikoro, tout le pays a été touché par le phénomène de déplacement des populations. Ainsi, le flux migratoire s'est opéré du Nord-Est au Sud-Ouest. Cependant, trois régions ont été particulièrement touchées par ce départ massif; il s'agit des trois régions les plus au Nord du Mali : Gao, Tombouctou et Mopti.

Dans le sens contraire, trois régions ont été contraintes d'offrir leur hospitalité aux populations déplacées; il s'agit des régions de Sikasso, Ségou et Mopti.

Ainsi, Mopti apparaît des deux côtés comme zone de départ et comme zone d'arrivée en même temps. Cette situation sera les enquêtes se sont déroulées dans les zones d'accueil. Ainsi, il apparaît que les régions de Mopti et Gao ont accueilli à elles seules près de 67,42 % des familles déplacées.

Les populations déplacées ont certaines caractéristiques différentes de celles d'une population normale et qui peuvent avoir des conséquences graves sur leurs conditions de vie et leur développement économique comme le montre le tableau 12.

2.2. Répartition de la population par tranche d'âges, sexe et région :

Tableau 13 : Répartition des populations déplacées par tranche d'âges, sexe.

| REGIONS | AGES | EFFECTIFS | POURCENTAGES |
|---------|---------|-----------|--------------|
| Sikasso | 0 - 14 | H 2 029 | 24,3 |
| | | F 1 863 | 22,5 |
| | 15 - 44 | H 1 351 | 16,2 |
| | | F 1 558 | 18,7 |
| | 45 - ++ | H 1 448 | 17,3 |
| | | F 82 | 1 |
| Total | | 8 351 | 100 |
| Ségou | 0 - 44 | H 2 086 | 23,6 |
| | | F 1 656 | 20,4 |
| | 15 - 44 | H 1 170 | 14,4 |
| | | F 1 579 | 19,3 |
| | | H 1 559 | 19,2 |

| | | | |
|-------------------|--------------|---------------------|--------------|
| | 45 - ++ | F 92 | 1,1 |
| Total | | 8 134 | 100 |
| Mopti | 0 - 14 | H 6 099 F 6 672 | 11,3 11,0 |
| | 15 - 44 | H 4 776 F 7 635 | 7,8 12,5 |
| | 45 - ++ | H 33 606 F 1 275 | 55,2 2,1 |
| | Total | 60 863 | 100 |
| Tombouctou | 0 - 14 | H 1 487 F 1 620 | 21,5 23,5 |
| | 15 - 44 | H 995 F 1 600 | 14,4 23,5 |
| | 45 - ++ | H 994 F 209 | 14,4 3,0 |
| | Total | 6 905 | 100 |
| Gao | 0 - 14 | H 2 900 F 2 662 | 21,1 18,6 |
| | 15 - 44 | H 2 361 F 2 893 | 17,2 21,0 |
| | 45 - ++ | H 2 654 F 378 | 19,3 2,7 |
| | Total | 13 748 | 100 |

Source : Enquête sociale des populations déplacées du fait de la sécheresse.

La première remarque suscitée par l'examen de ce tableau est la suivante : le sexe ratio est en faveur des hommes (63 % des hommes pour 37 % de femmes). Toutefois, ce déséquilibre n'est réel que pour les classes d'âge extrêmes à savoir :

- les enfants (0 à 14 ans) qui représentent environ 30 % de la population concernée parmi lesquels figurent 15,7 % de garçons pour 14,7 % de filles ;
- les personnes qui tendent vers le troisième âge (plus de 45 ans) et qui représentent près de 43 % de la population avec 41 % d'hommes pour 2 % de femmes.

La classe d'âge des adultes qui constitue la couche la plus active ne représente que 26,5 % de la population concernée (soit à peu près le quart). D'où la deuxième remarque relative au poids des "Non Actifs" qui représentent environ 75 %.

Cette situation, évoquée au début de ce chapitre peut avoir des conséquences économiques graves qui seront analysées ultérieurement. Une remarque importante qui ne ressort malheureusement pas dans les tableaux, mais que l'étude mentionne, c'est la situation scolaire des enfants de ces communautés déplacées.

Il semble qu'aucun de ces enfants ne fréquente l'école. Ce qui se comprend aisément dans la mesure où ces populations quittent le site habituel à la recherche d'un toit et d'une subsistance. Peuvent-elles vraiment penser à inscrire leurs enfants à l'école? Ont-elles de quoi subvenir aux frais de scolarisation de leurs enfants? Autant de questions dont les réponses ont des

conséquences notables.

3. Déplacements des populations et régions d'implantation

Dans leur exode, les familles sinistrées semblent avoir choisi leurs lieux d'implantation à partir de critères multiples parmi lesquels la similitude socioculturelle est la plus apparente. Ainsi, après avoir croisé les données sur les régions d'origine et les régions d'accueil, les constats suivants ont été faits :

- l'itinéraire suivi est semblable au chemin de la migration saisonnière (exode rural ou transhumance) ;
- deux types de migrations se sont dégagées avec une égale importance à Ségou et Mopti : la migration intra régionale et la migration interrégionale.

Cette situation pourrait s'expliquer d'une part par la maîtrise de l'itinéraire de la migration saisonnière et d'autre part par la tolérance des zones d'accueil étant donné leur habitude à recevoir ces populations.

Cependant, les régions d'accueil n'ont pas été touchées de la même façon par ces mouvements conjoncturels comme le montre le tableau 14.

3.1. Répartition des familles par localité :

Tableau 14 : Répartition des familles par région d'accueil

| REGIONS | SIKASSO | SEGOU | MOPTI | TOMBOUCTOU | GAO | ENSEMBLE |
|----------|---------|-------|-------|------------|-------|----------|
| EFFECTIF | 1 453 | 1 396 | 5 567 | 1 005 | 2 407 | 11 828 |
| % | 12,28 | 11,80 | 47,07 | 8,50 | 20,35 | 100,00 |

L'examen de ce tableau montre que près de la moitié des populations déplacées se concentrent à Mopti avec 47,7 %, suivi de Gao avec 20,35 % et de Sikasso avec 12,28 %. Le cas de Gao a suscité quelques questions. En effet, ceux qui savent que Gao est l'une des régions les plus touchées par la sécheresse, on peut se demander comment 20 % des populations déplacées se sont-elles réinstallées à Gao. Ceci nous amène à étudier les origines des populations déplacées.

3.2. Origine des populations déplacées :

3.2.1. Région de Mopti :

Selon l'étude, un peu plus de la moitié des populations déplacées de Mopti proviennent des autres régions. Ils sont essentiellement de Tombouctou (pour la majorité) et de Gao.

La part de la migration interrégionale à Mopti étant d'environ 43,2 %, cette région apparaît comme le cas typique d'imbrication des deux formes de migrations toutes empruntées à la migration saisonnière mais motivées par l'accentuation du phénomène de la sécheresse.

3.2.2. Région de Gao :

Avec 20,35 % des populations déplacées, le cas de Gao est assez particulier dans la mesure où cette région semble n'avoir reçu que ses propres ressortissants, l'immigration externe y étant insignifiante avec seulement 3,8 % et ne concernant quelques ressortissants de Tombouctou (population frontalière).

Ce phénomène pourrait certainement expliquer le taux d'urbanisation élevé de cette région qui a été constaté dans un chapitre précédent. En effet, les populations de Gao se sont juste déplacées des villages vers les centres urbains avec l'espoir de trouver du travail afin de pouvoir subvenir à leurs besoins les plus élémentaires.

3.2.3. Région de Sikasso :

Selon l'étude, la grande majorité des effectifs installés à Sikasso sont originaires des autres régions du pays; la migration interne y est presque inexistante (2,3 %).

C'est ainsi que la région de Mopti est de loin la plus représentée. Elle est suivie de Ségou, ensuite Tombouctou. Il faut noter que parmi ces populations déplacées, aucune n'est originaire de la région de Gao.

Cette région a donc été le point de ralliement de tous ceux qui sont partis des régions de Ségou et Mopti vers le Sud; les cercles de Koutiala, Sikasso et Yanfolila étant ceux qui ont recueilli le plus grand nombre de familles.

Ceci n'est pas le fait du hasard et pourrait s'expliquer par le fait que les deux premiers cercles (Koutiala et Sikasso) abritent des entreprises agro-industrielles capables d'absorber l'exode des autres régions.

3.2.4. Région de Ségou :

Comme la région précédente, avec 11,8 % des effectifs des populations déplacées, la plupart de ces populations viennent des autres régions du pays. En effet, elles sont de Tombouctou pour plus de la moitié, et de Mopti pour un peu plus du quart. Cependant, la migration interne n'est pas négligeable à Ségou (12,7 %).

Deux facteurs semblent plus déterminants dans le choix du lieu d'implantation; il s'agit :

- du rôle joué par le cercle de Niono dans le commerce de bétail mais aussi dans la transhumance et la vie pastorale;
- de l'activité agro-industrielle de l'Office du Niger et de l'Opération Riz de Ségou.

Ces deux facteurs entraînent souvent un flux de main-d'œuvre saisonnière et toute une série d'occupations semi urbaines (petit commerce, artisanat, pêche). On comprend aisément une certaine affluence vers ces deux cercles (Ségou et Niono).

3.2.5. Région de Tombouctou :

Etant une région de très forte migration interne, la presque totalité des familles déplacées

sont originaires de Tombouctou. Cela signifie que le déplacement s'est opéré des zones les plus fortement affectées vers les centres urbains et les points d'eau permanents comme dans le cas de Gao; situation qui expliquerait aisément le taux d'urbanisation élevé de cette région constatée au chapitre Evolution de la population urbaine.

4. Conséquences démo-socio-économiques

En plus des conséquences des mouvements migratoires citées dans le chapitre sur les migrations internes, les migrations conjoncturelles conduisent à d'autres conséquences liées à leur caractère assez spécial.

4.1. Du point de vue démographique :

L'inversion de la sex-ratio en faveur des hommes est assez spécifique aux populations déplacées et conduit à une population non équilibrée. En effet, pour être démographiquement équilibrée, une population donnée doit être légèrement prédominante en femmes (51 % environ) au risque d'entraîner des troubles sociodémographiques.

4.2. Du point de vue économique :

Ce genre de migration entraîne des conséquences sur le plan économique. En effet, il est dit, dans l'identification des populations déplacées, que les "Non Actifs" représentent environ 75 % des populations déplacées. Ce qui signifie que seuls 25 % de ces populations cherchent à supporter le poids qui pèse sur les épaules du quart de ces populations.

Un autre facteur est l'importance du groupe des femmes seules chargées de famille, qui représente plus du quart de l'effectif des chefs de famille. Economique, les familles dirigées par ces femmes sont défavorisées dans la recherche de moyens de lutte pour leur survie.

4.3. Du point de vue social :

Le fait qu'aucun enfant de ces populations déplacées ne fréquente un établissement scolaire entraînera des conséquences sociales graves. En effet, cette portion de jeunes va se trouver marginalisée dans un monde où la scolarisation prend de plus en plus de l'importance pour devenir le passeport de la vie.

A côté de ces conséquences, on peut citer les conséquences socio sanitaires qu'ont connues ces populations déplacées. C'est ainsi que durant les douze derniers mois qui ont précédé l'étude, ces populations ont souffert de deux épidémies à savoir la rougeole et le choléra qui ont été meurtrières pour les enfants les plus jeunes, donc plus fragiles et livrés à leur destin au grand désespoir des parents. Ceci a été confirmé par l'enquête qui a montré que toutes les familles déplacées (excepté six) ont enregistré au moins un décès pendant la période : la tranche d'âges la plus touchée étant celle des enfants de 0 à 4 ans.

Ces trois chapitres montrent que la population est mal répartie sur le territoire national. Cette répartition est mal répartie sur le territoire national. Cette répartition est due à plusieurs facteurs : climatiques, écologiques et mêmes conjoncturels. Face à cette situation des actions ont été entreprises en vue d'un redressement de la situation. Ces actions feront l'objet du chapitre suivant.

4.4. Matrice migratoire :

La matrice migratoire est obtenue par la matière migratoire élaborée à partir des recensements de 1976 et de 1987 montrant l'évolution de la population sur les 10 dernières années, le classement des individus suivant le lieu de naissance et le lieu de résidence au moment du recensement.

Tableau 15 : Matrice migratoire, lieu de naissance, lieu de résidence en 1987.

| RÉGION NAISSANCE | KAYES | KOULIKO RO | SIKASSO | SÉGOU | MOPTI | TOMBOUTOU | GAO | DISTRICT DE BAMAKO | TOTAL |
|---------------------|-----------|---------------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------|--------------------------|-----------|
| Ségou | 1 087 812 | 19 549 | 4 461 | 4 889 | 2 198 | 440 | 489 | 41 549 | 1 075 338 |
| Koulikoro | 12 997 | 1 102 230 | 13 634 | 13 162 | 2 309 | 615 | 522 | 80 715 | 1 226 221 |
| Sikasso | 2 621 | 11 141 | 1 177 451 | 18 455 | 2 044 | 325 | 546 | 17 011 | 1 248 097 |
| Ségou | 2 381 | 23 486 | 42 415 | 1 222 309 | 13 263 | 1 776 | 1 184 | 49 732 | 1 362 566 |
| Mopti | 1 751 | 5 375 | 18 330 | 27 844 | 1 201 614 | 5 365 | 1 080 | 22 001 | 1 281 310 |
| Tombouctou | 813 | 3 307 | 1 120 | 19 715 | 38 227 | 441 666 | 5 175 | 13 977 | 527 013 |
| Gao | 714 | 1 669 | 1 817 | 3 277 | 5 130 | 5 748 | 136 817 | 5 737 | 390 039 |
| Bamako | 9 029 | 17 366 | 11 034 | 9 594 | 3 845 | 1 245 | 1 072 | 369 019 | 422 183 |
| Étranger | 27 679 | 22 823 | 35 512 | 16 926 | 12 957 | 1 978 | 3 857 | 27 598 | 159 490 |
| Total | 1 067 007 | 1 197 968 | 1 310 830 | 1 399 631 | 1 282 617 | 459 318 | 180 732 | 638 275 | 7 676 342 |
| Solde Migratoire | -4 516 | -28 251 | +62 713 | -21 995 | +1 695 | -67 697 | -10 217 | +236 092 | |
| Taux Migratoire | 3,6 | 4,0 | 10,3 | 8,4 | 6,2 | 3,8 | 3,7 | 43,9 | |

Le tableau 15 donne une part la matrice migratoire régionale et d'autre part les soldes migratoires et les taux de migrations par région. Le solde migratoire est obtenu en faisant la différence entre la population résidente et la population nette de chaque région. Les taux de migrants concernent la proportion d'individus non nés dans la région.

On relève sur ce tableau que le District de Bamako et la région de Sikasso enregistrent un solde migratoire positif. C'est que ces deux entités abritent une forte population née ailleurs. Par contre les autres régions ont un solde négatif.

Le District de Bamako et la région de Sikasso peuvent donc être considérés comme des pôles d'attraction des migrants. Le taux le plus élevé du District de Bamako traduit son caractère plus attractif. Les autres régions peuvent être considérés comme des zones de départ des migrants. Il existe cependant une nette différence entre la région de Tombouctou et les autres régions. Ceci pourrait traduire le caractère particulier répulsif de cette région. Les régions de Koulikoro et Ségou ont des situations semblable tandis que les régions de Kayes, Mopti et Gao peuvent constituer un même groupe.

B. LES PROGRAMMES EXECUTES OU EN COURS D'EXECUTION POUR LA REDISTRIBUTION SPATIALE DES POPULATIONS

Face à la situation décrite dans le chapitre précédent à savoir les déplacements de population, des tentatives d'actions ont été entreprises à travers le programme de réhabilitation des victimes de la sécheresse.

D.1. Programme de Réhabilitation des Populations déplacées

L'objectif de ce programme était de redonner à ces populations les moyens leur permettant de subvenir à leurs besoins et à reconquérir leur autonomie afin d'éviter d'autres déplacements. Le programme comprend trois volets.

D.1.1. L'installation dans les régions de migration :

Il s'agit essentiellement d'aider les chefs des familles déplacées qui veulent s'installer dans les régions d'accueil à trouver, selon leur activité habituelle de production, une implantation où ils pourraient s'installer et vivre de leur travail.

Cette opération est plus facile à conduire pour les agriculteurs dont le mode de vie sédentaire ne sera pas mis à l'épreuve. Ce qui n'est pas le cas pour les nomades (éleveurs et pêcheurs) qui ont besoin de reconstituer leur base de production (capital pastoral et piscicole).

D.1.2. L'installation dans la région d'origine :

Il s'agit, dans les régions d'accueil, de préparer les retours à partir d'un contact presque individuel avec chaque famille. Ce qui ne semblait pas être une entreprise impossible compte-tenu de la disponibilité d'informations concernant chacune des familles.

Les régions d'origine, elles, devront être préparées à recevoir leurs ressortissants et à mener avec eux le processus de la réinstallation dans des zones qui auront été au préalable identifiées et sécurisées. Ceci ne devrait pas poser trop de problèmes étant donné que ces populations sont en réalité originaires de ces régions où ils auront certainement laissé des liens qu'ils n'auront qu'à renouer.

Pour le cas spécifiques de cette étude, plus de la moitié des populations déplacées étaient intéressées par cette perspectives. Les trois régions les plus touchées par la sécheresse (Mopti, Tombouctou, Gao) seront fortement sollicitées, ainsi partiront :

- de Sikasso pour Mopti, les paysans dogons du plateau ;
- de Ségou pour Tombouctou, les éleveurs du Gourma ;
- de Mopti pour Tombouctou et Gao, les éleveurs du Haoussa.

D.1.3. L'installation ailleurs :

Ce troisième volet consiste en l'implantation des populations en un lieu autre que les zones de départ et d'accueil. Ce lieu devra leur permettre non seulement d'exercer correctement leurs activités de production afin de leur permettre de subvenir à leurs besoins, mais aussi de les retenir sur place afin d'éviter d'autres déplacements. Ceci nécessite donc que ces lieux soient dotés d'infrastructures indispensables à la réalisation des deux conditions citées (subsistance et

fixation sur place).

C'est ainsi que pour le cas de l'étude des populations déplacées, c'est la zone de l'office du Niger qui a été choisie. Peu de familles avaient choisi cette perspective d'aller s'installer ailleurs. Ce qui est d'ailleurs légitime, étant donné le caractère un peu aventurier de cette solution contrairement aux deux premières où les populations déplacées ont une connaissance préalable du milieu où ils comptent s'installer.

L'existence d'un système sécurisé de production et l'habitude d'encadrer de nouveaux colons justifie le choix de l'office du Niger comme structure d'accueil de cette catégorie de populations déplacées.

L'enquête sur les populations déplacées du fait de la sécheresse nous a permis de développer les trois formules de réinstallation. Elles ont toutes été proposées à la suite de l'étude. Y-a-t-il des actions concrètes ? Non, d'autres actions existent et feront l'objet des paragraphes suivants.

Afin de résoudre le problème de la mauvaise répartition spatiale, le Gouvernement du Mali a mené plusieurs autres actions, qui malheureusement, n'ont pas toujours eu un heureux aboutissement.

D.2. Schéma d'Aménagement du Territoire

D.2.1. Elaboration d'un schéma d'aménagement du Territoire

Cette volonté du Gouvernement s'est manifestée depuis le début de l'année 1983 par la proposition d'élaboration d'un schéma général d'aménagement du territoire par le Ministère du Plan.

Des réunions interministérielles se sont tenues et lors de sa réunion du 19 Octobre 1983, le conseil des Ministres a invité le Ministère du Plan à élaborer une étude retraçant entre autres:

- le principe général de l'aménagement du territoire ;
- le volume global de travail que cela requiert ;
- les différentes étapes d'élaboration du schéma général d'aménagement du territoire ;
- les principes de coordination des plans régionaux d'aménagement du territoire.

A la suite de ces instructions, deux documents ont été produits par la Direction Nationale de la Planification, à savoir:

- . une note sur les moyens à mettre en oeuvre pour l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement du territoire national (Novembre 1983, 4 pages). Cette note explique les étapes en vue de réaliser un schéma directeur d'aménagement du territoire ;
- . une note sur les principales étapes nécessaires à l'élaboration d'un schéma général d'aménagement du territoire (Janvier 1984, 6 pages). Ce document recommande pour le Mali un schéma très général qui identifierait les zones où des schémas directeurs plus détaillés devront être établis.

En sa séance du 21 Mars 1984, le conseil des Ministres a approuvé cette note, et a invité

à poursuivre l'étude et à l'approfondir.

C'est ainsi que le Ministère du Plan prit l'initiative d'envoyer un groupe de techniciens en voyage d'études auprès du projet Plan National d'Aménagement du Territoire du Sénégal (Projet SEN/02/106, Direction de l'Aménagement du Territoire), en vue de s'imprégner de l'expérience sénégalaise.

Le rapport de mission de cette équipe n'a malheureusement pas rencontré les échos escomptés, si bien que depuis cette date, il n'a plus été question d'un schéma général d'aménagement du territoire pour le Mali, ce problème ayant été mis en veilleuse pour des raisons budgétaires : (300 millions de F CFA pour la réalisation du schéma général).

C'est ainsi que la priorité a été accordée à l'élaboration du schéma général d'aménagement du Delta Central du Niger en 5^e région.

Des réunions se sont tenues et une requête a été adressée à la Banque Mondiale qui était d'accord pour intervenir en deux phases. Mais, selon la banque il fallait un minimum de trois ans pour disposer de données valables pour entreprendre les travaux. Finalement la requête n'a pas eu de suite.

D.2.2. Création de la Division de l'Aménagement du Territoire :

La volonté du Gouvernement s'est ensuite confirmée en 1984 par la création d'une Division de l'Aménagement du Territoire au sein de la Direction Nationale de la Planification par le Décret/PG-RM du 25 Juin 1984.

La première mission de cette division est d'étudier en rapport avec les Divisions Régionales, les potentialités régionales dans les différents domaines en faisant ressortir les distorsions régionales et les moyens de corrections nécessaires. La division prévoit 2 sections :

- une section Etudes générales (ou Aménagement Général);
- une section des Etudes Spécialisées (Aménagement sectoriel).

Il faut noter que certains départements sectoriels mènent des travaux d'aménagement du Territoire, chacun dans ses domaines de compétence; le rôle du Ministère du Plan étant la coordination de ces différents travaux.

D.2.3. Travaux en matière d'Aménagement du Territoire :

D.2.3.1. Au titre du Ministère du Plan :

- Le schéma d'aménagement des 6^e et 7^e régions du Mali ;
- Elaborer en collaboration avec la Fondation Internationale pour le Développement ;
- La stratégie de renforcement des filières de production (agriculture, élevage, pêche) de la région de Mopti, réalisée avec le concours du Gouvernement Canadien ;
- L'élaboration des termes de référence du schéma général d'aménagement du Delta Central en 1984 ;

- Les Diagnostics régionaux réalisés entre 1983 et 1985 ;
- Les propositions de stratégies régionales élaborées en 1986;
- De nombreux travaux cartographiques, dont notamment la carte de zonage à potentiel homogène qu'accompagne une fiche signalétique par zone.

Il convient de signaler que les trois dernières catégories de travaux ont été réalisées avec l'assistance technique et matérielle du PNUD, en collaboration avec les Comités Régionaux de Développement (CRD).

D.2.3.2. Au titre des autres Départements :

- Les travaux du Projet Inventaire des Ressources Territoires (PIRT) ;
- Le Plan national de lutte contre la Sécheresse et la Désertification ;
- Le Schéma Directeur de la zone lacustre ;
- Le schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la ville de Bamako et environs, et les schémas sommaires de certaines villes secondaires ;
- Le Plan National des Transports ;
- Le Plan Décennal de la Santé et la Programmation sanitaire régionale (pour toutes les régions) ;
- Le Plan de salubrité Rurale (PLANSAR) ;
- La carte scolaire du Mali ;
- Le schéma Directeur de l'Industrialisation du Mali ;
- Le Plan Directeur du Tourisme ;
- Les Etudes entreprises dans le cadre des différentes Opérations de Développement Rural (ODR) et les grands aménagements tels que : l'office du Niger, les barrages de Sélingué et de Manantali etc...

D.2.3.3. Au titre des Organismes Internationaux :

Il convient simplement de noter l'existence de nombreuses études élaborées dans le cadre des différents organismes sous-régionaux dont notre pays est membre (CILS, Autorité du Liptako-Gourma, OMVS, etc...).

Ceci dénote l'importance que le Mali accorde à l'aménagement du territoire national. C'est ainsi qu'en 1990, une dernière requête a été adressée au PNUD pour une demande d'assistance technique spécifique pour l'élaboration et la mise en oeuvre d'un schéma général d'aménagement du territoire. Malheureusement, cette requête n'a pas eu de suite favorable au grand regret des Autorités Maliennes.

Plusieurs autres actions ont été réalisées ou sont en cours de réalisation. Mais, l'on constate que leur impact n'est pas très important. Aussi, pour un redressement de la situation, des programmes seront proposés et feront l'objet de la deuxième partie de cette étude.

II. PROPOSITIONS DE PROGRAMMES

Face à cette situation, le premier programme qui semble s'imposer est celui de l'élaboration d'un schéma national d'Aménagement du Territoire.

Projet 1 : Elaboration d'un schéma national d'Aménagement du Territoire

Aménager, c'est d'abord reconnaître la place et le rôle de l'espace en tant que lieu où s'inscrit une société, donc une organisation, ses conflits, ses idéaux. C'est aussi introduire dans le processus de planification une cohérence spatiale à moyen et long termes. L'aménagement du territoire constitue donc à la fois un moyen et une fin de toute politique de développement.

1. Objectif du programme :

L'objectif fondamental de ce programme est la recherche de la cohérence spatiale à moyen terme, condition sine qua non d'un développement global et harmonisé du pays.

L'objectif immédiat de ce programme est l'élaboration d'un schéma général d'aménagement du territoire.

A long terme, ce programme vise à une amélioration des conditions de vie de toutes les populations maliennes grâce à une meilleure répartition spatiale de la population due à un aménagement adapté du territoire national.

2. Contenu du programme :

Dans un premier temps, ce programme s'attellera à l'élaboration d'un schéma très général qui esquissera les grands axes du développement spatial, en cherchant à répartir spatialement l'effort d'investissement sur le plan des infrastructures, qu'il s'agisse des transports, des télécommunications, de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, du tourisme etc.

Ce schéma général identifierait les zones où des schémas directeurs plus détaillés devront être établis. A priori, on pense au fleuve Sénégal, au Delta Central à certaines parties du fleuve Niger et aussi à certaines villes comme Bamako où des problèmes importants risquent de se développer à moyen terme, en raison des déséquilibres entre l'afflux démographique et les infrastructures urbaines.

Ce schéma débouchera sur une politique d'aménagement du territoire définissant à la fois un ensemble de mesures incitatives et une série d'investissements au niveau des infrastructures collectives. Il devra se pencher sur le choix entre une politique d'aménagement favorisant une croissance équilibrée des régions et une autre visant à créer des pôles.

En égard aux orientations du Mali en matière de développement ce choix devrait se porter sur la première politique.

Après la définition d'une politique d'aménagement du territoire, suivra l'élaboration et la mise en oeuvre d'un Plan national d'aménagement du territoire. Ce programme s'étalera sur 5 ans.

3. Résumé du Budget :

la contribution des partenaires au développement au projet s'élèvera à 717 875 381 FCFA tandis que la valeur de la contribution en nature du Gouvernement du Mali atteindra 71 787 538 FCFA. Les composantes principales de la contribution extérieure sont au nombre de huit : experts, personnel d'appui administratif, matériel de bureau, utilisation et entretien du matériel.

Chaque expert se chargera du bon déroulement des activités de la mini-équipe à laquelle il est attaché et participera lui-même à de nombreuses tâches, notamment la formation, la mise au point de méthodes d'analyse adaptées et le renforcement des structures gouvernementales. L'expert de la première équipe sera le chef du projet et assurera la coordination ainsi que la gestion administrative et financière des activités du projet.

Le personnel d'appui administratif comprendra une assistance administrative/secrétaire, deux dactylographes, trois chauffeurs et un garçon de bureau. Le personnel national comprendra des "spécialistes" (jeunes maliens avec une formation de haut niveau), enquêteurs et des codificateurs travaillant à la tâche et divers techniciens travaillant temporairement.

Huit (8) bourses seront octroyées : quatre (4) de trois à quatre mois (méthodes d'analyse), deux (2) de neuf à douze mois (population/développement politique, et deux (2) de vingt-deux mois aménagement du territoire; de très nombreuses sessions de formation seront organisées au Mali y compris des séminaires, des réunions, et des cours. Les experts du projet et des consultants y joueront un rôle très important.

Le projet aura besoin de véhicules : voitures et mobylettes. Le matériel de bureau requis comprend des machines à écrire, une machine à photocopier, des climatiseurs et des armoires métalliques. L'achat de carburant et de pièces de rechange constitueront les frais essentiels quant à la utilisation et à l'entretien du matériel.

RESUME DU BUDGET (1992-1997) (en Francs CFA)

Personnel du Projet :

| | |
|---|---------------------------|
| <u>Experts</u> | <u>413 273 124</u> |
| Economiste/Démographe (Chef du Projet) | 190 989 711 |
| Démographe/Planificateur (équipe n°2) | 190 989 711 |
| Consultants (Divers) | 31 293 702 |
| <u>Personnel d'Appui Administratif</u> | <u>94 314 499</u> |
| Frais de mission | 1 020 030 |
| Spécialistes | 60 366 302 |
| Enquêteurs + Codificateurs | 17 806 819 |
| Personnel national, autres | 12 121 348 |
| <u>Contrats de Sous-Traitance</u> | <u>10 536 600</u> |
| Programmes/Projection de population | 5 268 300 |
| Programmes/analyse spatiale | 5 268 300 |
| <u>Bourses</u> | <u>66 864 482</u> |
| Méthode d'analyse | 15 699 534 |
| Population/Développement | 19 387 344 |
| Aménagement Territoire | 30 977 604 |

La mise en place successive de ces ouvrages ont eu des effets sur les mouvements des populations à plusieurs niveaux :

- 1- Le déplacement des villages entiers pour l'implantation du lac artificiel de retenue d'eau en amont des ouvrages (voir Sélingué et Manantali) ;
- 2- La réimplantation des populations déplacées a entraîné des problèmes socio-économiques qui ne sont pas encore résolus complètement ;
- 3- Les mouvements de certaines catégories socioprofessionnelles vers les zones des ouvrages notamment les peuples pêcheurs (les Bozo et les Somono) ;
- 4- Sur le plan sanitaire, l'apparition de nouvelles maladies hydriques telles que la bilharziose.

L'ensemble de ces problèmes s'ajoute aux difficultés d'exploitation conséquente des capacités offertes par les ouvrages aussi bien dans le domaine agricole qu'hydroélectrique.

Actions à mener :

Il s'agira d'effectuer une étude sur les conséquences de la mise en place de ces ouvrages sur les mouvements volontaires ou non des populations et leurs effets sociodémographiques (mortalité, fécondité etc...). Les différentes zones concernées selon les étapes suivantes sont :

1ère étape

Exploitation des informations disponibles sur les différents ouvrages :

- localisation,
- capacité,
- coût,
- mise en oeuvre,
- impact sur le développement par rapport aux objectifs,
- problèmes.

2ème étape

Préparation technique de l'étude

3ème étape

- Exécution de l'étude
- Exploitation

4ème étape

- Analyse
- Publication des résultats

Responsable du projet

La Direction Nationale d'Aménagement du Territoire se chargera de l'exécution du projet

en collaboration avec la Direction nationale de la Statistique et de l'Informatique.

Budget :

| | | |
|----|---|---------------------------|
| 1- | Préparation technique | 21 695 400 |
| 2- | Recrutement et formation du personnel de collecte (enquêteurs, contrôleurs superviseurs) | 19 143 000 |
| 3- | Collecte des données | 63 810 000 |
| 4- | Exploitation et analyse | 82 953 000 |
| 5- | Publication et séminaire de dissémination | 205 374 458 |
| | TOTAL..... | <u>219 723 858</u> |

Financement : A chercher 219 723 858 F CFA

Projet 3 : Elaboration d'une stratégie nationale de logement

1. Justification

L'habitat en tant qu'environnement immédiat de l'individu, mérite une attention particulière. Le gouvernement du Mali, conscient de cet état de fait, a pris récemment des mesures visant à promouvoir la construction de logements sociaux pour répondre à la majorité des demandeurs à revenu modeste. Par ailleurs l'acuité du problème de logement a conduit les participants au séminaire organisé sur l'habitats en 1989 à recommander la mise en oeuvre d'un projet en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale de logement. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie mondiale de logement. Il est opérationnel depuis Octobre 1991.

2. Réalisation :

Peu d'études et de recherches ont été réalisées dans le domaine de l'habitat. En effet, le second recensement général de la population et de l'habitat est la seule source qui a fourni des données sur l'habitat.

3. Objectifs du projet :

3.1. Objectifs immédiats :

Les objectifs immédiats se résument à :

- La réorganisation du secteur du logement ;
- La mobilisation et l'allocation des ressources ;
- L'intensification et l'amélioration de la production des logements.

3.2. Objectifs à moyen ou long terme :

Le projet permettra l'identification des structures appropriées pour la mise en oeuvre de la stratégie du logement au Mali, la révision des politiques actuelles du secteur du logement y compris la législation, le collecte et le traitement des données, l'esquisse d'une politique nationale de logement et l'identification des options réalistes de mise en oeuvre adaptées en développement institutionnel et comportant la formation des intervenants.

4. Calendrier institutionnel :

Le projet est exécuté par la division logement de la Direction nationale de l'Urbanisme. Il est dirigé par un Chef de Projet en la personne du Chef de la Division logement, et assisté d'un Conseiller Technique Principal.

5. Calendrier du projet :

Le démarrage du projet était initialement prévu pour le 1er Avril 1991. Il n'a pu être effectué qu'à partir du 1er Octobre 1991. La durée du projet est de 12 mois.

6. Stratégie :

La méthode de travail est basée sur des communications, débats et analyses menés par des équipes de travail dans le cadre de chaque atelier qui concerne chacun des principaux produits du projet qui sont :

- Atelier N° 1 : Situation du logement ;
- Atelier N° 2 : Fonctionnement des Institutions ;
- Atelier N° 3 : Inventaire des terrains disponibles ;
- Atelier N° 4 : Besoins en infrastructures ;
- Atelier N° 5 : Production des matériaux et des logements ;
- Atelier N° 6 : Financement du logement.

Chaque atelier est composé d'activités, d'études de recherches et d'analyses à effectuer par des groupes pour aboutir à un produit. La supervision et la planification des études sont confiées au Conseiller Technique Principal assisté de son homologue national.

Chaque atelier est placé sous la responsabilité d'un cadre national.

7. Financement du projet :

Le financement de ce projet est acquis, et il est assuré par le PNUD pour un montant de 237 640 \$US. La contribution nationale se chiffre à 12 870 000 F CFA.

PROPOSITION AUX ASPECTS INSTITUTIONNELS

Projet 4 : Création d'une Direction Nationale d'Aménagement du Territoire

Les propositions ci-dessous visent d'une part, dans le cadre de la restructuration de la Direction Nationale de la Planification, le renforcement aux plans humain et matériel de

l'actuelle Division d'Aménagement du Territoire qui deviendrait la Direction de l'Aménagement Territoire et de la Planification Régionale; et d'autre part, la création de structures de consultation, de contrôle, d'arbitrage et de décision, structures qui auront pour mission fondamentale d'aider la DAT dans la réalisation du schéma général et par la suite du Plan National d'Aménagement du Territoire.

1. Renforcement de la Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT) :

1.1. En moyens humains :

L'organisation de la DAT ainsi que ses nouvelles attributions en matière de planification régionale conduisent à des besoins additionnels de personnel national et expatrié compte tenu des effectifs actuels réduits.

D'abord, il est souhaitable d'augmenter les sections à 3 :

- 1 section Aménagement du Territoire
- 1 section Planification Régionale
- 1 section cartographie et Graphisme.

Il est aussi recommandé d'augmenter le personnel conformément à ce qui suit :

a) Section Aménagement du territoire :

- 1 Chef de Section aménagiste
- 1 Géographe
- 1 Economiste ou statisticien
- 1 Sociologue
- 1 Zootechnicien, ingénieur forestier ou agroéconomiste.

b) Section Planification régionale :

- 1 Chef de section planificateur
- 1 Géographe
- 1 Sociologue
- 1 Agroéconomiste (évaluateur).

c) Section Cartographie et Graphisme :

- 1 Chef de section géographe ou cartographe
 - 1 ingénieur cartographe
 - 1 Dessinateur
- soit un total de 13 agents.

Quant à l'assistance étrangère, elle pourrait se traduire, à travers d'éventuels projets d'appui, par l'apport de 3 à 4 experts ayant, outre une expérience confirmée dans les pays en voie de développement, de préférence, les profils suivants : 1 ou 2 Aménagiste (s); 1 spécialiste en planification régionale et spatiale; 1 économiste programmeur et évaluateur de projets.

En outre, il pourrait être envisagé, pour les agents de la DAT, des possibilités de

formation : formation sur le tas; voyages d'études; stages; formation longue.

Enfin, il faudrait prévoir la mise en place d'Antennes régionales de la DAT; il s'agit en fait de un ou deux correspondant (s) au niveau de chaque DRPS. Sinon, les CRD pourraient créer un noyau en leur sein pour jouer ce rôle.

1.2. En moyens matériels :

Pouvant être fournis (en partie ou totalement) dans le cadre des projets d'appui sus évoqués, ces moyens devraient comprendre notamment :

- 1 véhicule tout-terrain ;
- du matériel de dessin ;
- du matériel de cartographie ;
- du matériel de bureau ;
- du matériel de reprographie ;
- de la documentation spécialisée en aménagement du territoire et en planification régionale : cartes de base documents, revues spécialisées, périodiques, études et publications diverses.

Projet 5 : Création de nouvelles structures de coordination

2.1. Un Conseil Interministériel d'Aménagement du Territoire

Deux structures devraient être mises en place. Ce sont la Commission d'Aménagement du Territoire et la Structure d'arbitrage et de décision. Ce conseil devra être placé sous la présidence du Président de la République.

2.2. Une Commission nationale d'Aménagement du Territoire

Structure de consultation, elle sera placée sous la présidence du Ministre chargé de l'Aménagement du Territoire et aura un répondant au niveau régional qui sera la **Commission Régionale d'Aménagement du Territoire**.

2. INTEGRATION DE LA MIGRATION INTERNATIONALE A LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

INTRODUCTION

Dans le contexte mondial caractérisé par des bouleversements politiques, économiques et sociaux sans précédents, la migration internationale apparaît plus que jamais comme le cheval de bataille de la plupart des états et des gouvernements surtout lorsqu'elle rencontre une situation aiguë du fait de la situation particulière résultant des problèmes conjoncturels ou structurels. Longtemps considérée dans bien des cas comme relativement favorable au processus de développement de bons nombre de pays aujourd'hui développés, la migration internationale apparaît actuellement comme le phénomène à combattre et même à anéantir. Il suffit pour s'en convaincre, de se référer aux différents discours politiques et aux nombreux cas d'expulsion enregistrés.

Force est de constater cependant que malgré ces actions ponctuelles enregistrées, la

migration internationale persiste et pour preuve, un pays peut-il se développer en vase clos? Tout au plus on peut relever un changement de direction et de stratégie des migrants. Ceci paraît tout à fait conforme à la logique même de la migration qui résulte le plus souvent d'une stratégie de survie motivée par des raisons essentiellement d'ordre économique. De plus il apparaît dans bien des cas que la migration résulte d'un déséquilibre de développement qui entraîne un déplacement du migrant d'une zone relativement défavorable à une zone relativement favorable.

Le cas du Mali n'échappe guère à cette règle générale. C'est pourquoi le thème relatif à l'intégration de la migration internationale à la stratégie du développement du Mali est d'une importance capitale. En effet, une analyse des caractéristiques essentielles du pays tant sur le plan géographique et climatique que sur le plan économique, social et culturel, aboutit sans conteste et sur la base des comparaisons internationales à la conclusion selon laquelle le Mali a toujours été et continuera pendant longtemps encore d'être un pays de forte émigration.

Il y a lieu de rappeler à ce niveau que le Mali est un vaste état de 1 240 000 km² enclavé en Afrique de l'Ouest entre sept états avec lesquels il partage une frontière de plus de 7 000 km. De plus le pays est frappé depuis plus d'une décennie par une sécheresse devenue presque endémique.

Bien que le manque de données statistiques soit un handicap à une analyse précise du phénomène, toutes les estimations aboutissent à une forte colonie de maliens à l'extérieur. Aussi compte tenu de la faiblesse des ressources de l'Etat d'une part, il devient plus que nécessaire de prendre en compte la variable migration internationale dans nos différents plans de développement qui ont jusqu'ici passé sous silence cet aspect à cause principalement du manque de données statistiques sur le phénomène. La raison est certes objective mais jusqu'à quand doit-on attendre pour avoir des données chiffrées fiables pour prendre en compte la migration internationale dans le processus de développement de notre pays? Le présent travail apparaît à cet égard comme une tentative de réponse positive à cette interrogation.

Il résulte de l'exploitation et de l'analyse de la documentation existante ainsi que des entretiens effectués avec les responsables des principales institutions concernées directement par le phénomène :

- Ministère chargé des maliens de l'extérieur ;
- Direction Nationale des services de police ;
- Consulat général de France au Mali ;
- Office des Migrations internationales ;
- FNUAP.

L'ACTUALISATION DE LA SITUATION ET DES PROBLÈMES

A. Elevation du domaine :

1. Importance de la population migrante

Cette importance peut être appréciée à partir de trois sources principales :

a) Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique :

Les statistiques de migration basées généralement sur le lieu de naissance, le lieu de

résidence à une période donnée (1 an, 5 ans etc...) ou sur la durée de résidence, n'ont pas permis jusqu'à présent de faire une mesure et une analyse satisfaisante des migrations internationales. Cependant, des estimations peuvent en être faites soit à partir de données issues de recensements successifs soit à partir de données issues d'enquête spécifique sur le thème. C'est ainsi que dans le cas du Mali, les données des recensements généraux de la population et de l'habitat de 1976 et de 1987 ont permis une estimation du nombre d'émigrés et d'immigrants pendant la période intercensitaire. Cette situation a abouti à un effectif de 1 400 000 émigrés maliens pendant la période intercensitaire. Pendant la même période le nombre d'immigrants a été estimé à 240 000 personnes.

b) Missions diplomatiques :

Les estimations des ambassades et consulats du Mali à l'étranger, bien que grossière, peuvent constituer des références pour une évaluation de l'importance numérique des maliens de l'étranger. Ainsi à l'occasion de la conférence nationale du Mali il a été demandé aux différentes missions diplomatiques de communiquer l'effectif des maliens de l'étranger relevant de leur juridiction pour permettre aux organisateurs de cette conférence de déterminer le nombre de délégués extérieurs par zone. Cette estimation a abouti à un effectif d'environ 3 600 000 maliens à l'étranger en 1991.

c) Direction Nationale des services de police :

Les services de police à partir des mouvements de personnes enregistrées aux postes frontaliers terrestres, ferroviaires ou aériens, établissent régulièrement des rapports d'activités mensuels et annuels à partir desquels une estimation des flux (entrée et sortie) peut être faite sur la base des informations suivantes :

- Nombre de visas délivrés
- Nombre de formalités remplies
- Nombre de passeports et autorisations de sorties établis
 - Nombre de refoulés
 - etc...

En plus des mouvements de personnes, les rapports d'activités font ressortir également les mouvements de fonds et les exportations d'or enregistrés.

L'exploitation de ces données a permis d'établir les statistiques suivantes :

Mouvements personnes enregistrés aux postes frontaliers aériens ferroviaires (nombre de passagers).

| ANNEE NATURE DU MOUVEMENT | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 |
|--------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Passagers à l'arri. | 5 906 | 4 222 | 4 380 | 4 256 | 2 518 |
| Visa séjour tempor. (< 1 an) | 2 363 | 2 156 | 1 035 | 1 708 | 1 279 |
| Visa séjour définitif (1 an ou plus) | 3 543 | 2 066 | 3 345 | 2 548 | 1 239 |
| Passagers au départ | 47 675 | 53 937 | 50 841 | 51 459 | 53 683 |
| Visa de sortie (avec passeport) | 24 002 | 28 622 | 29 119 | 29 022 | 34 343 |
| Laisser passer | 23 673 | 25 315 | 21 722 | 22 437 | 19 340 |

Mouvements mensuels enregistrés en 1991 aux aéroports internationaux du Mali.

| MOIS MOUVEMENTS | AVRIL | MAI | JUN | JUILLET | AOUT | SEPT. |
|---|-------|-------|-------|---------|-------|--------|
| <u>Passagers à l'arrivée</u> | 4 915 | 5 916 | 7 153 | 7 153 | 7 256 | 7 348 |
| <u>Passagers au départ</u> | 5 614 | 6 538 | 6 951 | 6 951 | 538 | 10 127 |
| <u>Nombre de refoulés</u> | 140 | 161 | 136 | 95 | 137 | 331 |
| <u>Nombre de passeports établis</u> | 1 522 | 2 133 | 1 502 | 1 699 | 885 | 1 611 |
| <u>Autorisation de sorties (Laisser Passer et Visa)</u> | 4 641 | 4 572 | 2 746 | - | - | - |

Il ressort de ces statistiques des services de police une nette domination des sorties sur les entrées, ce qui confirme le fait que le Mali est un pays d'émigration. On relève en plus une certaine constance dans les mouvements durant les six dernières années. L'observation des données mensuelles permet de relever une certaine intensification des mouvements du mois de Juin au mois de Septembre 1991. Quant au trafic ferroviaire les mouvements sont intenses entre le mois de Novembre et le mois de Mai.

Tableau 1 : Répartition des maliens de l'extérieur par juridiction par pays d'accueil et par grande zone géographique.

| JURIDICTIONS | PAYS | EFFECTIF | % |
|---------------------|--------------------|-----------|-------|
| Abidjan (2 320 000) | Côte d'Ivoire | 1 000 000 | 61,7 |
| | Burkina Faso | 600 000 | |
| | Niger | 700 000 | |
| | Gabon | 20 000 | |
| Accra (537 900) | Ghana | 30 000 | 14,3 |
| | Togo | 3 000 | |
| | Sénégal | 400 | |
| | Congo/Zaire | 500 000 | |
| | Cameroun | 2 000 | |
| | R.C.A. | 1 000 | |
| | Tchad | 1 500 | |
| Alger (30 250) | Algérie | 20 000 | 0,8 |
| | Mauritanie | 10 000 | |
| | Tunisie | 250 | |
| Dakar (620 000) | Sénégal | 600 000 | 16,5 |
| | Gambie | 20 000 | |
| | Cap-Vert | 100 | |
| Rabat (1 000) | Maroc | 1 000 | 0,03 |
| Le Caire (114 138) | Egypte | 350 | 3,0 |
| | Ethiopie | 150 | |
| | Soudan | 100 000 | |
| | Ouganda | 500 | |
| | Zambie | 3 000 | |
| | Burundi | 2 000 | |
| | Kenya | 50 | |
| | Namibie | 50 | |
| | Rwanda | 10 | |
| | Angola | 20 | |
| | Zimbabwe | 3 | |
| Djibouti | 2 | | |
| Conakry (8 000) | Guinée/Libéria | 8 000 | 0,2 |
| Lybie (8 000) | Lybie | 8 000 | 0,2 |
| Paris (100 000) | France | 100 000 | 2,7 |
| JURIDICTIONS | PAYS | EFFECTIF | % |
| Bruxelles (100) | Belgique | 100 | 0,003 |
| Bonn/Berlin (400) | Allemagne | 400 | 0,01 |
| Moscou (1 500) | U.R.S.S. | 1 329 | 0,04 |
| | Japon | 100 | |
| | Pologne | 37 | |
| | Tchécoslovaquie | 34 | |
| New-York | U.S.A. | 1 000 | |

| | | | |
|------------------|----------------------|--------------|-------|
| Washington (500) | U.S.A. | 500 | 0,01 |
| Ottawa (205) | Canada | 205 | 0,003 |
| Pékin (1 500) | Chine Thaïlande | 1 300 200 | 0,04 |
| Riad (25 000) | Arabie Saoudite | 25 000 | 0,67 |
| Abu-Dabi (50) | Emirats Arabes-Unies | 50 | 0,003 |
| TOTAL GENERAL | - | 3 761 640 | |

Tableau 2 : Répartition des maliens de l'extérieur par grandes zones géographiques :

| ZONES GEOGRAPHIQUES | EFFECTIFS | % |
|---------------------|-----------|--------|
| Afrique | 3 631 385 | 96,5 |
| Europe | 102 000 | 2,7 |
| Amérique | 1 705 | 0,1 |
| Asie | 26 550 | 0,7 |
| TOTAL | 3 761 640 | 100,00 |

Tableau 3 : Répartition des migrants de la zone Afrique par grande région.

| REGIONS AFRICAINES | EFFECTIFS MIGRANTS | % |
|--------------------|-----------------------|-------|
| Afrique du l'Ouest | 2 961 500 | 81,6 |
| Afrique Centrale | 524 500 | 14,4 |
| Afrique Australe | 1 705 | 0,2 |
| Afrique du Nord | 139 600 | 3,8 |
| TOTAL | 3 631 385 | 100,0 |

Classement par pays :

A partir du tableau 1 on relève qu'en Afrique les plus fortes colonies de maliens se trouvent en Côte d'Ivoire, au Sénégal, au Burkina Faso, au Niger et au Congo. En Europe la principale zone de destination des maliens est la France tandis-qu'en Asie c'est l'Arabie Saoudite qui est le principal pays d'accueil.

Le tableau ci-après permet un classement des principaux pays d'accueil suivant l'importance numérique des colonies maliennes.

| PAYS | | % |
|-----------------|------------------|--------------|
| Côte d'Ivoire | 1 000 000 | 26,7 |
| Niger | 700 000 | 18,7 |
| Sénégal | 600 000 | 16,0 |
| Burkina Faso | 600 000 | 16,0 |
| Congo/Zaire | 500 000 | 13,3 |
| Soudan | 100 000 | 2,7 |
| France | 100 000 | 2,7 |
| Ghana | 30 000 | 0,8 |
| Arabie Saoudite | 25 000 | 0,7 |
| Algérie | 20 000 | 0,5 |
| Gabon | 20 000 | 0,5 |
| Gambie | 20 000 | 0,5 |
| Mauritanie | 10 000 | 0,3 |
| Lybie | 8 000 | 0,2 |
| Guinée Conakry | 8 000 | 0,2 |
| TOTAL | 3 741 000 | 100,0 |

Tableau : Mouvement de chemin de fer (police des étrangers)

| MOIS | 1990 | |
|--------------|--------------|-----------|
| | MOUVEMENT | REFOULES |
| Janvier | 185 | 0 |
| Février | 215 | 7 |
| Mars | 139 | 6 |
| Avril | 64 | 8 |
| Mai | 67 | 3 |
| Juin | 53 | 1 |
| Juillet | 89 | 4 |
| Août | 82 | 1 |
| Septembre | 92 | 0 |
| Octobre | 91 | 0 |
| Novembre | 188 | 0 |
| Décembre | 158 | 7 |
| TOTAL | 1 428 | 37 |

2. Les grands pays d'accueil :

Les données issues de la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique ne permettent pas de déterminer les pays d'accueil des maliens de l'extérieur. Seule l'analyse des

données des missions diplomatiques du Mali à l'étranger permet d'identifier ces pays. Les données issues des services de police permettent également, mais dans une moindre mesure d'identifier quelques grands pays d'accueil des maliens.

a) Missions diplomatiques :

Les missions diplomatiques du Mali sont organisés suivant un certain nombre de juridictions, chaque juridiction couvrant un certain nombre de pays (cf tableau 1).

- Classement par grandes zones géographiques :

Il ressort du tableau 2 (tiré du tableau 1) que la grande majorité des maliens de l'extérieur se trouve en Afrique (plus de 96 %). Le reste se répartit entre Europe (2,7 %), l'Asie (environ 1 %) et l'Amérique (moins d'1 pour cent). En Afrique, on enregistre la proportion la plus élevée de maliens en Afrique de l'Ouest. L'Afrique Centrale vient en seconde position. (cf tableau 3).

Ces quinze pays regroupent la quasi-totalité des maliens de l'extérieur (99 %). L'effectif des maliens dans les autres pays est constitué essentiellement d'étudiants.

b) Direction Nationale des Services de Police

A partir des statistiques de mouvements aéroport on relève que près des deux-tiers des sorties sont dirigés sur l'Afrique, tandis que pour les entrées plus de 70 % proviennent des pays Européens.

Les pays les plus visités sont :

- d'abord les états limitrophes (25 315 laissez passer au cours de l'année 86) essentiellement pour des raisons d'ordre commercial ;
- le Niger, le Togo, le Bénin pour des raisons presque exclusivement commerciales ;
- les pays de l'Afrique centrale Cameroun, Congo, Zaïre, Gabon, R.C.A. etc... qui constituent davantage des pays résidentiels, pour eux en quête d'une prospérité.

Les pays Arabes (Libye et Arabie Saoudite) quelques signes de désaffection commencent à se manifester même chez ceux qui y travaillent selon un contrat régulier. Ceci est surtout vrai pour la Libye où des mesures successives prises ont eu pour conséquence de réduire considérablement, pour les travailleurs maliens, la possibilité de rapatrier leurs avoirs, et d'abaisser sensiblement le niveau de leurs salaires.

B. AVANTAGES ET INCONVENIENTS DE LA MIGRATION INTERNATIONALE

I. Avantages :

Compte tenu du manque de données à caractère national permettant une analyse globale de la situation, cette partie sera traitée essentiellement à partir des résultats de l'enquête migration dans la vallée du fleuve Sénégal et des données issues des services de police.

a) Enquête Migration dans la vallée du fleuve Sénégal

Cette enquête est presque unique en son genre et à la particularité d'avoir saisi le phénomène migration en amont (France) et en aval (village d'origine). En effet dans une première phase, l'enquête a eu lieu en France précisément dans les foyers d'immigrés de la région parisienne et du département de la Seine Maritime qui représentent près de 74 % de l'ensemble des personnes recensées au Ministère de l'Intérieur. A partir des résultats de cette enquête menée en France, il a été possible d'identifier les villages d'origine des immigrés et d'élaborer en conséquence un autre plan de sondage pour les enquêtes qui se sont déroulées dans les trois pays de la vallée du fleuve Sénégal à savoir le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. Ceci a constitué la deuxième phase de l'enquête migration. Cette enquête a porté à la fois sur les caractéristiques sociales et démographiques, l'histoire migratoire et sur les caractéristiques économiques (emploi, salaires, revers, transports et investissements).

A partir des résultats de cette enquête, on peut retenir que les avantages de la migration internationale se situent essentiellement dans le cadre des relations entre les migrants et leurs pays d'origine.

Emigré dans le but de soutenir leurs familles les migrants vivent constamment en rapport avec celles-ci, les nourrissant de loin et réglant dans les moindres détails leurs problèmes divers à partir de la France. Ils utilisent pour ce faire les services de la poste (lettre, téléphone, mandats etc...) ou bien chargent ceux d'entre eux partant en vacances en Afrique d'un certain nombre de cadeaux pour leurs familles.

Les avantages de la migration internationale peuvent être répartis entre quatre groupes en relation :

1er groupe : Relation entre des migrants particuliers et leurs familles :

Ces relations consistent avant tout en envois de mandats pour la nourriture des familles (22,9 % des envois) leur habillement et leurs soins de santé. Ces dernières dépenses sont coûteuses dans la mesure où elles exigent le déplacement des malades des villages vers les chefs lieux de région ou même vers la capitale dans les cas sérieux à cause de l'absence de structures de santé sur place. Pour le reste, les envois d'argent servent à couvrir les dépenses familiales lors des cérémonies de mariage, de baptême, de fiançailles et aussi de funérailles. A côté de ces dépenses courantes, d'autres dépenses sont assurées par les migrants et revêtent quelque peu un caractère obligatoire.

Ce sont :

- les impôts de la famille (24,8 % des envois) ;
- les salaires des travailleurs saisonniers auxquels de nombreuses familles ont recours en l'absence de bras valides ;
- les dépenses de construction des maisons, neuves ou de réparation de maisons en banco éprouvées par la saison des pluies ;
- dépenses occasionnées par la rentrée scolaire ;
- achat des biens d'équipement, de machines outils qui sont mises en location par les familles ;
- achat de bétail ou installation d'un commerce en vue d'approvisionner les villages en biens de consommation courants. En même temps qu'ils font face à ces dépenses, les

migrants s'attachent à prévoir leur avenir et à sécuriser leur vie après leur retour de migration.

2^e groupe : Relations entre villages-bis en France et village d'origine :

La notion de village-bis provient du comportement des migrants qui visent à se regrouper par communauté villageoise et à reconstituer ainsi la vie sociale du village d'origine avec toute la hiérarchie : un chef de communauté assisté d'un conseil de notables, des hommes de castes (forgerons, cordonniers, griots etc.).

Les avantages tirés de la migration internationale à travers ce type de relations concernent en général la participation ou la prise en charge totale par les migrants des entreprises sociales d'intérêt général :

- construction de mosquées, d'écoles, de dispensaires, de maternités ;
- mise en place de coopératives de consommation chargés d'acheminer jusque dans les villages les denrées de première nécessité ;
- prise en charge, surtout pendant les années de sécheresse, de l'approvisionnement des communautés d'origine en céréales de base ;
- paiement de la totalité des impôts des villages auxquels les résidents villageois ne peuvent faire face vu les mauvaises récoltes réalisées.

3^e groupe : Relation entre les associations de migrants pour le retour et les villages d'origine :

Afin de résoudre leurs problèmes et les difficultés inhérentes au retour, certains migrants avisés se sont regroupés en association afin d'élaborer des projets de retour et réinstallation dans leurs villages d'origine. Le périmètre irrigué de Somankidi (Kayes) rentre dans ce cadre.

4^e groupe : Relation entre pays de destination et pays d'origine des migrants :

Ces relations se manifestent à travers les importants transferts de fonds que les migrants font soit à travers le système postal (mandats) soit à travers le système bancaire (virement) soit à travers l'apport direct de devises à l'occasion des congés occasionnant un déplacement en Afrique. Les flux monétaires apportés par les migrations internationales sont souvent d'autant plus importants qu'ils contrebalancent en grande partie des déficits des balances commerciales spécialement avec la France. Ainsi malgré le fait que le système postal fonctionne mal au Mali on peut se faire une idée de l'importance des transferts de fonds (mandats internationaux) par le biais des PTT des cercles de Kayes et de Yélimané : pour le cercle de Kayes, il a été payé pour l'année 1982, 671 201 965 francs maliens dont 48 % (soit 325 294 524 francs maliens) proviennent de l'étranger dont 10 % des états de la CEAO et 38 % de la France (256 797 544 francs maliens, pour le cercle de Yélimané sur un transfert global de 103 353 323 francs maliens, 83 % (90 588 703 francs maliens) viennent de la France et 17 % des pays de la CEAO, donc la totalité des mandats payés à Yélimané vient de l'étranger.

b) Enquête renouvelée dans la vallée du fleuve Sénégal :

Cette enquête qui s'est déroulée en 1989 fait suite à celle de 1982 et a pour but d'approfondir l'analyse des migrations vers la France en provenance des cercles de Kayes et Yélimané afin de découvrir les effets de la sécheresse de 1983-1985 sur la dynamique démographique et économique de la région du fleuve Sénégal en général et de la partie malienne

en particulier.

Ici l'analyse des "bienfaits" de la migration internationale se fera à travers les envois au cours des 12 derniers mois précédent de l'enquête.

Le tableau ci-après donne la répartition des envois selon le montant envoyé dans le cercle d'origine.

| MONTANT TOTAL DE L'ARGENT ENVOYE | CERCLE DE YELIMANE % | CERCLE DE KAYES % | TOTAL % |
|----------------------------------|----------------------|-------------------|---------|
| 1 - 5 000 | 0,8 | 2,5 | 1,6 |
| 5 001 - 10 000 | 2,5 | 3,3 | 2,9 |
| 10 001 - 25 000 | 6,6 | 10,7 | 8,6 |
| 25 001 - 50 000 | 19,0 | 22,1 | 20,6 |
| 50 001 - 100 000 | 28,9 | 26,2 | 27,6 |
| 100 001 - 500 000 | 37,2 | 34,4 | 35,8 |
| 500 001 - 999 999 | 3,3 | 0 | 1,6 |
| 1 000 000 et plus | 1,7 | 0,8 | 1,2 |
| TOTAL | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Il ressort de ce tableau que la majeure partie des sommes envoyées à Yélimané se situent entre 25 001 et 500 000 F CFA soit 85,1 % des envois reçus par ce cercle. A Kayes cette proportion est de 82,7 %. Quant aux sommes supérieures à 500 000 F CFA, yélimané vient en tête avec 5 % contre 0,8 % pour Kayes. Pour les sommes faibles (inférieures ou égales à 25 000 F CFA) la proportion est de 16,5 % pour Kayes et 9,9 % pour Yélimané.

c) Données issues des services de police :

Une exploitation partielle des informations tirés des activités des services de police en 1991 a permis de constituer le tableau ci-après qui permet de se faire une idée sur l'importance des migrations (ou tout au moins des mouvements avec l'extérieur) dans notre économie.

Il y a lieu de noter que depuis le mois de Juin les visas de sortie ne sont plus délivrés par les services chargés de l'Emigration/Immigration mais à l'aéroport avec incorporation des frais dans la taxe d'aéroport. Ce transfert semble créer un manque à gagner au niveau des activités de la Direction Nationale des Services de Police.

En ce qui concerne les mouvements de fonds l'aéroport de Bamako Sénou a enregistré en 1990 :

- à l'entrée : 295 150 francs français 214 733 822 F CFA, 154 429 dollars US, 365 livres sterling, 600 francs belges et 3 340 francs suisses.
- à la sortie : 441 872 310 F CFA, 314 300 dollars US, 2 100 livres sterling et 600 francs belge.

En exportation d'or, la valeur globale est de 5 024 945 787 dont les droits payés s'élèvent à 73 451 400 F CFA.

Il ressort de ces constats toute l'importance des flux financiers occasionnés par les activités des services de police concernant les mouvements avec l'extérieur.

2. Inconvénients

2.1. Les inconvénients majeurs de la migration internationale se situent d'abord au niveau du traitement réservé aux maliens dans les différents pays d'accueil. La crise économique aidant la plupart des pays sont de plus en plus confrontés à de nombreux problèmes trouvant à tort ou à raison leur justification dans la présence sur leur sol de travailleurs immigrés. Ceux-ci sont de ce fait considérés comme responsables du chômage, de l'insécurité et même souvent de troubles sociaux et politiques dans le pays. Cette vision négative qu'ont les autorités des pays d'accueil sur la présence du migrant les amène à prendre à l'encontre de ces migrants des mesures extrêmes dont l'une des manifestations visibles est l'expulsion quelque peu arbitraire et dans des conditions souvent inhumaines de nombreux migrants vers leur pays d'origine.

Ainsi, comme en témoignent les informations tirées de l'exploitation partielle des documents de la Direction Nationale des Services de Police, le nombre de refoulés maliens s'élève en 1990 à 2 510. Ce nombre s'élève à 1 000 sur la base de l'exploitation des informations de six mois en 1991. A cela il faut ajouter le cas des 80 maliens expulsés de Mauritanie et des 50 maliens expulsés d'Algérie.

Les tableaux suivants donnent la répartition des refoulés selon les pays de provenance.

Tableau : Répartition des refoulés selon le pays de provenance en 1990.

| PAYS | NOMBRE DE REFOULES | % |
|-----------------|--------------------|-------|
| Arabie saoudite | 1 325 | 52,8 |
| France | 583 | 23,2 |
| Lybie | 450 | 17,9 |
| Gabon | 8 | 0,3 |
| Belgique | 61 | 2,4 |
| Nigéria | 25 | 1,0 |
| Congo | 12 | 0,5 |
| Côte d'Ivoire | 1 | 0,03 |
| Zambie | 1 | 0,03 |
| Etats-Unis | 3 | 0,1 |
| Espagne | 14 | 0,3 |
| Hollande | 3 | 0,2 |
| Yougoslavie | 8 | 0,03 |
| Portugal | 4 | 0,2 |
| Canada | 1 | 0,03 |
| Maroc | 1 | 0,03 |
| Suisse | 4 | 0,2 |
| Algérie | 1 | 0,03 |
| Mauritanie | 1 | 0,03 |
| Italie | 4 | 0,2 |
| TOTAL | 2 510 | 100,0 |

Il ressort de ces tableaux qu'en 1990 les refoulés venaient principalement de l'Arabie Saoudite (52,8 %) suivi de la France (23,2 %) et de la Libye (17,9). Ces trois pays ont fourni donc près de 94 % des refoulés maliens en 1990.

La situation semble se généraliser si l'on en juge par les données partielles (six mois) de 1991. En effet en plus des trois pays (Arabie Saoudite, France, Libye) qui totalisent environ 75 % des refoulés, on note des pourcentages assez significatifs des refoulés en provenance de la Belgique (8,5 %) de la Mauritanie (7,1 %) et de l'Algérie (6,1 %). Les autres proportions sont relativement faibles.

Le refoulement de maliens semble donc être une tradition installée qui tend même à s'amplifier.

2.2. D'autres inconvénients peuvent être pris dans l'ensemble des migrants, de France. En

effet, compte tenu des conditions de logement précaires dans les foyers (chambres étroites, surpeuplées, mal éclairées, mal aérées, mal chauffées etc...) les migrants sont le plus souvent frappés de maladies comme la tuberculose, les maladies psychosomatiques etc. En dehors de ces cas de santé considérés comme inconvénients mineurs, on note comme principaux inconvénients ou difficultés rencontrés par les migrants : l'insécurité et la précarité de leur condition de vie, le racisme et la ségrégation, les difficultés d'obtenir un travail ou un logement décent, le licenciement arbitraire entraînant le chômage etc.

A ces inconvénients s'ajoutent tous les problèmes d'intégration à la communauté d'accueil, des phénomènes de rejet et de perte d'identité culturelle. Confrontée à ces multiples problèmes, les migrants qui, au départ du pays d'origine étaient omnibusés par les profils présumés qu'ils peuvent obtenir à l'étranger, se trouvent vite désillusionnés et s'adonnent le plus souvent à l'alcoolisme, à la drogue et à la débauche sans espoir de récupération.

2.3. Les inconvénients de la migration internationale peuvent également se manifester au niveau du pays d'origine.

En effet la migration internationale entraîne le plus souvent une baisse de la production due au départ des bras valides du milieu rural. Ces départs s'ils ne sont pas suivis de recrutement de main-d'œuvre temporaire, peuvent entraîner de graves crises dans le processus de production. Le recensement de 1976 du Mali avait par exemple révélé un taux d'activité relativement élevé chez les femmes dans la région de Kayes. Ceci est essentiellement dû au fait que la région est particulièrement frappée par la migration internationale à destination de la France.

Par ailleurs, la plupart des migrants laissant en partie ou en totalité leurs épouses au villages, crée de ce fait une instabilité sociale dans leur ménage ce qui se manifeste souvent par des divorces ou autres troubles sociaux (grossesse, infidélité etc.). Bref les inconvénients sont nombreux et dépendent de la situation particulière de chaque migrant.

c) Dispositions prises en faveur de la population migrante

Compte tenu du manque d'information sur la situation des migrants dans leur ensemble, cette partie sera essentiellement axée sur le bilan sur la réinsertion des travailleurs maliens ayant quitté la France pour le Mali, bilan fait par l'office des migrations internationales (OMI) au Mali.

a) Moyens mobilisés :

Le tableau suivant donne l'évolution de 1984 à 1990 du nombre de travailleurs ayant bénéficié d'aide pour la réinsertion au Mali.

| ANNEE | NOMBRE DE BENEFICIAIRE | % |
|-------|------------------------|-------|
| 1984 | 14 | 2,6 |
| 1985 | 135 | 25,0 |
| 1986 | 143 | 26,5 |
| 1987 | 124 | 23,0 |
| 1988 | 76 | 14,1 |
| 1989 | 34 | 6,3 |
| 1990 | 12 | 2,5 |
| TOTAL | 538 | 100,0 |

Ainsi au 31 Décembre 1990, 538 maliens de France ont bénéficié du dispositif mis en place par le décret 84 310 du 27 Mars 1988 remplacé et abrogé par le décret 87 844 du 16 Octobre 1989. Ces décrets permettent aux travailleurs étrangers, salariés d'une entreprise ayant conclu une convention avec l'OMI, aux chômeurs indemnisés ou bénéficiaires de l'allocation de solidarité (bénéfice ouvert jusqu'au 31 Décembre 1988) de regagner leur pays d'origine avec les aides financières destinées à réaliser un projet professionnel.

Il ressort du tableau que le phénomène de retour a atteint un maximum en 1986 et diminué progressivement depuis cette année.

Il faut noter également que sur l'ensemble des travailleurs maliens réinsérés à ce jour, plus de 77 % d'entre eux sont rentrés avant fin 1987 (durant les quatre premières années du dispositif).

Il y a lieu de souligner que la plupart des réinsérés ont séjourné en France moins de 15 ans (59 %) et que durant leur séjour, ils étaient employés principalement dans le secteur automobile (34 %) et dans celui de l'hygiène et des services divers (10,5 %). Ils occupaient pour 64 % d'entre eux un emploi d'ouvriers spécialisés et pour 22,8 % un emploi d'ouvriers qualifiés.

De l'analyse des projets de retour il ressort que plus de 72,5 % des maliens se réinsèrent dans la région de Kayes pour y devenir agriculteurs (55,4 %) dans des structures d'exploitation villageoises ou collectives. Sur l'ensemble du Mali 51,7 % des travailleurs projettent un retour à la terre (chiffre largement supérieur aux autres nationalités optant pour l'aide à la réinsertion mais similaire aux chiffres du Sénégal et de la Mauritanie). Suivent ensuite les projets de commerce

alimentaire et non alimentaire (38,6 %) et le transport (6 %). Très peu de réinsérés se lancent dans des activités de type artisanal (mécanique, menuiserie, textile etc...).

Les données statistiques sur la réinsertion pour l'année 1990 enregistrent pour cette procédure un certain fléchissement. Il semblerait que la mise en vigueur en France des mesures sociales en faveur de l'insertion des immigrés ait quelques peu désamorcé le processus du "retour volontaire".

Il y a lieu de noter que le coût moyen de retour réinsertion des 538 travailleurs maliens s'est chiffré à 200 000 francs français soit 6 millions de F CFA par personne.

Par ailleurs, actualité oblige, les mesures de "retour-réinsertion" toucheront également les 6 700 maliens déboutés du droit d'asile en France. Pour cette opération chaque débouté devra quitter volontairement le territoire français pour regagner le Mali. En compensation il touchera 1 000 FF (50 000 F CFA), un billet Paris - Bamako, une somme de 300 FF (15 000 F CFA) par enfant, et aura droit à des excédents de bagages. Par rapport à ces dispositions aucun cas de retour volontaire de déboutés n'est encore enregistré ce qui pourrait traduire le fait que ce dispositif n'est pas suffisamment incitatif en égard aux nombreux problèmes auxquels le débouté sera confronté à son retour au pays.

Néanmoins des dispositions pratiques sont envisagées sur place à Bamako pour assurer la réinsertion de ces migrants. C'est ainsi que deux structures seront mises sur pied. La première, appelée "Comité de pilotage", pour "fabriquer" des projets. La seconde, dénommée "cellule d'orientation et d'information", pour recueillir des doléances des déboutés.

Plusieurs ONG de la place, notamment l'Union Régionale des Coopératives Agricoles de Kayes (URCAK) et le Groupe de Recherche pour le Développement Rural (GRDR) seront associés aux différents projets. Il est par ailleurs prévu de créer un fonds de garantie géré par la Caisse centrale de Coopération Economique, chargé d'accorder des subventions (pour constitution d'apports personnels) à ceux des déboutés qui solliciteront le concours des Banques pour financer leurs projets.

Selon les sources officielles françaises, il sera également accordé à chaque débouté une allocation forfaitaire, "afin que l'honneur des uns et des autres soit sauf".

Par ailleurs à la faveur des événements de Mars 1991, il a été créé un Ministère chargé des Maliens de l'Extérieur pour s'occuper spécifiquement des problèmes des maliens de l'extérieur dont l'importance numérique n'a pas échappé au gouvernement. Des contacts pris avec ce Ministère il ressort que face à la crise de confiance qui existait entre les maliens de l'extérieur et l'ancien régime, il était apparu aux yeux du gouvernement la nécessité de créer cette structure d'abord pour remettre en confiance ces maliens et ensuite pour démontrer sa volonté de prendre en compte tous les fils du pays dans le processus de développement. Dans cet esprit plusieurs actions ont été entreprises :

- visite présidentielle dans les principaux pays de destination des maliens ;
- tournées du Ministre chargé des maliens de l'extérieur en France, au Gabon, au Congo etc.
- visite du Ministre à Kayes, principale zone de départ des migrants internationaux notamment les migrants de France ;
- restructuration des missions diplomatiques du Mali à l'extérieur se traduisant par la

suppression de consulats là où cette présence n'était pas nécessaire, l'ouverture de certaines représentations diplomatiques, et la création de certains bureaux consulaires avec nomination du consuls généraux ;

- nomination au sein du département d'un délégué général chargé du volet réinsertion ceci dans le but de concevoir des projets prenant en compte la formation des migrants.

En perspective, il est prévu par le département les actions suivantes :

- mise en place d'un fonds de rapatriement pour faire face à des situations d'urgence. Ce fonds devra être alimenté par l'apport des migrants ;
- création et mise en place d'une structure de concertation dénommée "Haut Conseil des maliens de l'Extérieur". Cette structure devra servir de tampon entre les migrants et le gouvernement. Elle devra permettre de mieux gérer les problèmes des migrants ;
- information des candidats à l'émigration. A cet effet, il sera mis en place au sein du département un bureau chargé de communiquer aux migrants toute information sur le pays d'accueil, la réinsertion pour ceux qui ont initié des projets de retour (exemple Somankali) ;
- il convient également de souligner que le Ministère chargé des Maliens de l'Extérieur se donne comme mission d'encourager l'épargne des maliens de l'extérieur en facilitant les transports, les échanges (par exemple : ouvertures d'antennes des banques dans les pays à monnaie inconvertible).

Dans ce cadre des actions de sensibilisation seront menées pour orienter cette épargne vers des investissements productifs. Pour cela des facilités seront offertes aux migrants (octroi d'agrément, allègement des procédures etc.).

b) Contraintes et problèmes :

Le processus de retour réinsertion des migrants est confronté à un certain nombre de frein voire de blocages à la lumière de l'expérience vécue par les travailleurs maliens réinsérés depuis 1984 par le canal de l'office des migrations internationales.

Ces contraintes et problèmes sont de plusieurs ordres, et touchent tous les aspects de vie sociale, culturelle et économique du migrant :

1. Des facteurs intérieurs, tels que des retards constatés dans la construction d'infrastructure (afin, par exemple, de désenclaver certaines régions comme Kayes), ont un effet psychologique négatif lors de la prise de décision. Le travail d'accompagnement, d'appui et d'information mené par l'office, contribue ainsi à sensibiliser les autorités locales, sur les problèmes d'environnement et d'aménagement auxquels sont très sensibles les réinsérés. Une réinsertion massive de qualité ne peut être envisagée que dans un contexte et un environnement local plus favorable et mieux adopté.

2. Les candidats au retour ne sont pas suffisamment impliqués dans les programmes de développement existant dans le pays.

L'émigré reste souvent en dehors des actions menées sur le terrain par les différents partenaires intervenant au Mali. Des zones nouvelles de développement économique et social, pourraient être très bientôt de nouvelles zones de réinsertion. Les aménagements du fleuve Niger

et du fleuve Sénégal en sont des exemples les plus frappants. Un effort de sensibilisation et d'information est à mener dans ce sens.

3. Manque de formation pour les candidats au retour

Ceci constitue un des problèmes fondamentaux de la réinsertion. En effet, acquérir des techniques de production et de la gestion adéquates, semble indispensable à la bonne conduite et à la réussite d'un projet de retour. Même si cette formation est effectuée en France, il est nécessaire sur place au Mali d'assurer des formations complémentaires et un suivi de ces formations.

Pour bon nombre d'émigrés candidats au retour, il se posera avant toute idée de formation pratique, la nécessité d'un programme d'alphabétisation. Pour certains d'entre eux, c'est au cours de la réalisation de leur projet, que des besoins nouveaux surgissent (comptabilité, gestion, commercialisation, etc.). Il est donc nécessaire de répondre à toutes ces préoccupations.

4. Mauvaise préparation de retour

Très souvent le projet de retour ne prend pas en compte les réalités socio-économiques de la région de réinsertion. La prise de décision, généralement trop rapide, se montre mal adaptée au contexte local.

Le choix des projets doit faire plus appel aux compétences déjà acquises par les travailleurs maliens lors de leur séjour en France? Le passif professionnel des réinsérés pourrait faire d'eux de véritables agents du développement local. Ils doivent être guidés dans ce sens.

5. Poids social et familial souvent trop lourd

Le fait qu'actuellement l'aide au retour soit versée globalement au travailleur lors de son arrivée au Mali, pousse l'émigré sous la pression de la famille à dépenser trop rapidement son pécule.

La réalisation de son projet ne devient plus prioritaire. Par la suite, le travailleur n'a plus la capacité financière suffisante pour mener à bien un quelconque projet. L'office grâce à son rôle d'accueil et d'encadrement dès l'arrivée du candidat, pourrait aider à éviter ce genre d'écueil. L'émigré devrait trouver auprès de l'office un soutien en vue de la mise en oeuvre de son projet.

6. Difficulté de trouver des structures financières capables d'aider localement à la création de véritables microprojets économiques

L'accès aux crédits complémentaires est souvent une nécessité à laquelle se heurtent les candidats au retour à cause d'une multitude de contraintes d'ordre général (système bancaire en pleine mutation) ou d'ordre particulier (demande d'autofinancement élevé, exigences de garanties solides, production de documents fiables difficiles à se procurer, taux d'intérêts élevés etc...).

Un effort devra donc être fait dans ce sens pour faciliter l'obtention de financements complémentaires auprès des structures et des bailleurs de fonds existant au Mali tels que le PNUD, la Coopération Française, les ONG, le FED, les structures bancaires, les associations etc.

7. Il n'existe pas assez d'exemples parlants de la réussite de certains projets d'émigrés

Trop de cas d'échecs semblent être la cause de bon nombre de découragement chez les candidats potentiels au retour.

La réinsertion doit être perçue comme une réussite. Des réunions d'informations auprès des populations et des associations d'émigrés, une plus grande information sur les cas de réussite, et être entreprises pour lever certains "tabou" et réhabiliter l'image des travailleurs réinsérés auprès de leurs compatriotes. Tous ces cas d'échecs n'incitent pas de nouveaux travailleurs maliens à tenter "l'aventure du retour".

Tous ces blocages font que globalement au Mali les travailleurs maliens réinsérés depuis 1984 par le canal de l'OMI se trouvent souvent en situation économique difficile. Le bilan des retours semble être négatif.

c) Cadre institutionnel :

Le phénomène migratoire est un phénomène très complexe et très sensible à l'évolution de la conjoncture économique, politique et sociale. Cette complexité est à l'image de la multitude d'institutions et d'organismes s'occupant du phénomène à travers un aspect précis. Ainsi on relève plusieurs institutions s'occupant chacune d'un ou de plusieurs aspects du problème de migration. Nous retenons ici celles qui nous paraissent les plus importantes entre lesquels devra jouer un mécanisme de coordination efficace :

1. Le Ministère chargé des maliens de l'étranger :

De par sa mission il apparaît comme l'institution clé de la mise en oeuvre de la politique de population en matière de migration internationale.

2. La Direction Nationale des Services de Police :

Elle se présente comme cadre privilégié de mesure des flux migratoires aussi bien à l'entrée qu'à la sortie du territoire national. L'exécution correcte de cette mission exige un renforcement de cette institution compte tenu de ses limites actuelles.

3. L'Office des Migrations Internationales :

L'OMI, créé en 1946 est un organisme français rattaché au Ministère de la Coopération. Il s'occupe essentiellement de l'introduction des travailleurs immigrés en France et s'intéresse particulièrement aux aspects solidarité-intégration et travail-emploi. Il s'occupe entre autres de la gestion des français de l'étranger.

Depuis 1984 l'OMI a en charge la procédure d'aide à la réinsertion des migrants dans les pays d'origine. De ce fait plusieurs antennes ont été ouvertes dans différents pays dont le Mali.

Par rapport à cette nouvelle mission l'OMI facilite le retour de travailleurs immigrés dans leur pays moyennant une prime d'aide à la réinsertion remise au migrant à son retour au pays d'origine. Cette prime tourne en moyenne autour de 6 millions de francs CFA.

Cette institution apparaît donc comme un cadre approprié à exploiter particulièrement

pour le cas des migrants maliens en France.

4. Les ONG : implantées dans la région de Kayes et s'intéressant au volet migration :

* l'A.F.V.P. (L'Association Française des volontaires du Progrès) intervenant dans les cercles de Kayes, Diéma et Kita dans les domaines de l'agriculture et de l'hydraulique.

* l'A.F.D.I. (Association Française pour le Développement Régional) intervenant dans les cercles de Kayes, Diéma et Kita dans le domaine des coopératives agricoles.

* le G.R.D.R. (Groupe de Recherche pour le Développement Régional) intervenant dans les cercles de Kayes, Diéma et Kita dans les domaines de l'agriculture et de formation.

* le C.I.D.R. intervenant dans le cercle de Kayes dans le domaine des PME et des PMI.

* l'AFRAM/MALI intervenant dans le cercle de Kayes dans les domaines de l'agriculture et des PME.

* l'AMADE (Association Malienne pour le développement) intervenant dans le cercle de Yélimané dans les domaines de l'artisanat et de l'hydraulique.

5. Les associations : comme l'AMOREM (Association malienne pour l'Organisation et la Rationalisation de l'Exode des Maliens). Cette association a pour mission essentielle la gestion des retours.

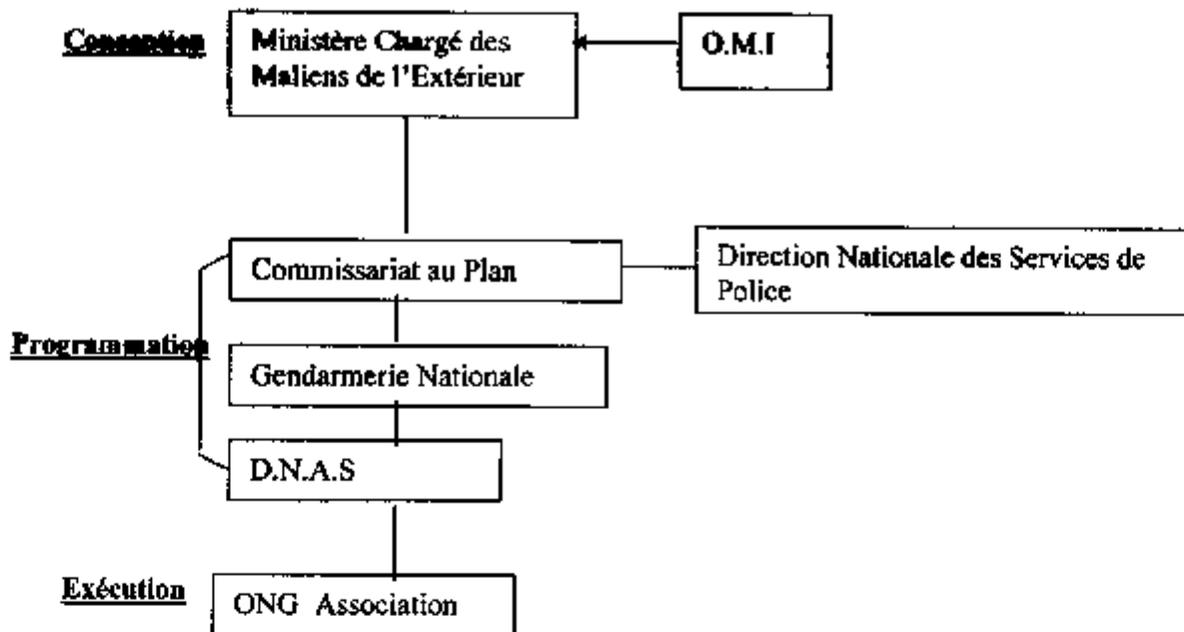
6. A ces institutions et organismes on peut ajouter certaines institutions nationales impliquées souvent de fait à la gestion des problèmes des migrants. Il s'agit de :

- La Gendarmerie Nationale (protection civile)
- la Direction Nationale des Affaires Sociales.

d) Mécanisme de coordination :

La mise en oeuvre de la politique de population notamment l'intégration des migrations internationales dans le processus de développement passe nécessairement par une coordination efficace des actions entreprises dans ce domaine. Le Ministre du Plan joue à cet égard un rôle clé.

Par rapport aux institutions et organisations intervenant dans le domaine des migrations on peut suggérer le mécanisme suivant :



Le Ministère chargé des maliens de l'extérieur conçoit avec l'appui technique du Ministère du Plan les programmes cohérents pour une intégration de la migration internationale au processus de développement. Il reçoit les éléments d'appréciation fournis par les autres institutions impliquées. Ces programmes sont ensuite mis en oeuvre par les ONG et association à la base. Le Ministère du Plan veille sur l'exécution correcte des programmes en conformité avec les objectifs visés par la politique de population.

e) Résultats obtenus :

Malgré les dispositions prises en faveur de la population migrante, force est de reconnaître que les cas enregistrés de retour réinsertion ont reçu les effets positifs escomptés. Très peu de cas de réussite sont signalés. L'étude menée par Monsieur Salif SOW, assistant de recherche au CERPOD témoigne de ce constat. Cette étude avait trait à l'interférence entre migration et irrigation dans le haut bassin du fleuve Sénégal (cercle de Kayes). Les périmètres irrigués du cerle de Kayes sont regroupés au sein de l'Union Régionale des Coopératives Agricoles de Kayes (URCAK) dont les membres fondateurs sont les périmètres irrigués de Somankidi-Coura, Soboucou, Kamankolé, LaniMody et Kakoulou, (Sapon). Sur l'ensemble des périmètres, la mise en valeur s'effectue par deux types d'exploitants :

- les exploitants individuels dans les autres périmètres villageois et privés ;
- les anciens travailleurs immigrés de France, rentrés au bercail pour se consacrer au maraîchage et parfois à la céréaliculture, organisés en coopératives agricoles de production. Il faut préciser que dans ce dernier cas l'agriculture est pratiquée avec des moyens techniques améliorés dans le but d'assurer non seulement l'autoconsommation familiale mais aussi un excédent commercialisable en vue d'acquérir de l'argent liquide pour acheter encore de nouvelles machines pour produire. En général l'idée de création

de ces coopératives est toujours conçue en France par des migrants de longues dates, ayant une certaine expérience leur permettant de se regrouper en associations, selon leurs lieux d'origine. Tel est le cas par exemple de la coopérative agricole et multifonctionnelle de Sowankidi coura (C.A.M.S.) dont les objectifs sont de deux ordres :

- renouer avec le village d'origine pour s'y donner à l'agriculture abandonnée au profit de la migration ;
- produire au village sa subsistance sans être obligé de voyager par cela.

De l'analyse faite sur le cas de ces périmètres il ressort qu'au vu de l'organisation actuelle mise en place, les perspectives de réduction des flux migratoires sont très incertaines. La cause essentielle de la non rétention des actifs par l'irrigation demeure la faiblesse des revenus fournis par les périmètres. Compte tenu de cette faiblesse des revenus, les coopérateurs sont obligés de travailler seuls sur le périmètre, n'utilisant la main-d'œuvre villageoise ou extérieure que pour certains travaux d'envergure : défrichement, récoltes etc. Ainsi dans un contexte où la migration est érigée en véritable système économique il sera difficile de changer les mentalités de la population sans une véritable politique étatique en la matière soutenue par des programmes concrets dans les domaines de prédilection des migrants.

MIGRATIONS INTERNATIONALES

II - PROPOSITION DE PROGRAMMES

1. Projet N° 1 Réinsertion des Emigrés de Retour
2. Projet N° 2 Mise en place de Dispositif Permanent de Recensement des Maliens de l'Extérieur
3. Projet N° 3 Programme de Révision du cadre juridique de la Migration Internationale
4. Projet N° 4 Programme de Renforcement de la Division E.T.V. de la Direction Nationale des Services de Police.

PROJET N° 1 REINSERTION DES EMIGRES DE RETOUR

1. Justification du programme :

A l'heure où l'on enregistre de plus en plus de retour d'émigrés soit de façon volontaire soit de façon forcée (expulsions) il devient une nécessité incontournable de prendre des dispositions appropriées pour une réinsertion harmonieuse de ces émigrés dans le processus de développement. Ceci se justifie d'abord à cause de l'importance numérique des maliens de l'extérieur et ensuite à cause des conditions socio-économiques difficiles du mali et des changements sociopolitiques qui s'y opèrent depuis les événements du 26 Mars 1991. Un retour massif et non organisé créera sans doute beaucoup de problèmes et aggravera les difficultés du pays. Le présent projet de réinsertion devra permettre d'éviter de tels écueils.

2. Objectifs :

Les objectifs assignés au projet sont :

- 2.1. Aider les émigrés à créer les projets dans les domaines prioritaires du plan de développement ;
- 2.2. Assister les promoteurs dans la mise en oeuvre des projets (financement, suivi de l'exécution, évaluation etc.) ;
- 2.3. Contribuer à atténuer les effets néfastes de l'émigration.

3. Cadre Institutionnel :

La mise en oeuvre du programme sera assuré par le Ministère des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur en collaboration avec le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale et la participation du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur. L'expérience de l'office des migrations internationales (OMI) sera exploitée dans ce cadre.

Au sein du Ministère des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur, la mise en oeuvre du programme sera gérée par le Délégué général chargé du volet réinsertion.

4. Evaluation du Coût du Programme :

De 1984 à 1990, 538 travailleurs de France ont bénéficié d'aide pour la réinsertion au Mali par le canal de l'office des migrations internationales soit une moyenne de 75 réinsertions par an. A cela si l'on relève une moyenne annuelle de 2 500 retours forcés sur lesquels on fait l'hypothèse que 10 % vont rester définitivement soit 250, le programme de réinsertion peut être bâti autour d'un volume annuel de 350 émigrés de retour. En adoptant une prime moyenne de réinsertion de 6 millions de F CFA par émigré, le montant global pour l'ensemble des 350 émigrés s'élève à 2 100 000 000 par an. Le programme pourra s'étendre dans une première phase sur une durée de cinq ans. Une évaluation du programme permettra de mettre en place au besoin une nouvelle phase. Le coût global du programme se présente comme suit :

COUT DU PROGRAMME REINSERTION

| DESIGNATION | NOMBRE | COUT UNITAIRE | MONTANT TOTAL |
|--------------------------------|---------|---------------|---------------|
| <u>PERSONNEL</u> | | | |
| Prime Délégué à la Réinsertion | 60 mois | 44 667 | 2 680 000 |
| Prime Statisticien | 60 mois | 38 286 | 2 297 160 |
| Prime Informaticien | 60 mois | 38 286 | 2 297 160 |
| Prime Formation Informatique | 30 mois | 127 620 | 3 823 600 |
| Prime Planificateur | 60 mois | 38 286 | 2 297 160 |
| Prime Secrétaire | 60 mois | 19 146 | 1 148 580 |
| Autres Frais de Personnel | -- | -- | 3 828 600 |
| <u>MATERIEL</u> | | | |
| Micro Ordinateur | 3 | 2 769 450 | 8 308 350 |
| Matériel Informatique | - | - | 3 692 600 |
| Photocopieuse | 2 | 2 769 400 | 5 538 900 |
| Armoire Classeur | 5 | 138 470 | 692 350 |
| Frais d'Entretien (micro) | 3 | - | 1 872 450 |

| | | | |
|---|------|-----------|----------------|
| Autres matériel de bureau | - | - | 7 395 000 |
| Matériel consommable | - | - | 14 790 000 |
| LOCAUX | | | |
| Aménagement salle informatique et archivage | - | 1 846 300 | 7 527 000 |
| Climatisation | | | 3 492 600 |
| PRIME DE REINSERTION | 2 | 7 657 200 | 943 986 530 |
| DIVERS (1%) | 1750 | - | - |
| | - | - | - |
| TOTAL | - | - | 14 415 025 587 |

3. Conditions d'octroi des primes de réinsertion :

Quatre conditions peuvent être exigées pour le bénéfice de la prime de réinsertion :

- 1) Avoir déposé un dossier de projet productif dans l'année suivant le retour ;
- 2) Mobiliser un auto financement d'au moins 20 % du montant du suivant le retour ;
- 3) Disposer de garanties suffisantes ;
- 4) Etre agréé par le comité de sélection sur des critères de rentabilité financière.

4. Modalités Pratiques :

L'émigré à son retour constitue un dossier administratif qui sera enregistré au niveau du Ministère chargé des maliens de l'extérieur. Pour une meilleure gestion des dossiers, le Ministère sera doté de matériel informatique en vue d'une informatisation. Le fichier ainsi constitué permettra un meilleur suivi des émigrés et de leurs projets.

L'émigré préparera ensuite, avec l'appui technique du Ministère, un document de projet sur la base des priorités du plan. Le dossier constitué est ensuite soumis à l'appréciation du comité de sélection. Une fois retenu, le projet bénéficiera de la prime de réinsertion et pourra éventuellement être soumis à des sources de financement pour un financement complémentaire.

La mise en place rapide de la Banque des émigrés facilitera la mise en oeuvre des projets de réinsertion.

5. Localisation des Projets :

Le programme interviendra partout où un émigré décidera d'installer son projet sur l'ensemble du territoire national. Toutefois des priorités pourraient être accordées à des projets intervenant dans les zones défavorisées du pays particulièrement les régions de Kayes, Tombouctou et Gao.

PROGRAMME N° 2 MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS PERMANENTS DE RECENSEMENT DES MALIENS DE L'EXTERIEUR

Justification :

L'intégration de la migration internationale au processus de développement suppose nécessairement la connaissance et la maîtrise d'un certain nombre d'éléments dont les principaux sont:

- l'effectif des migrants par pays d'accueil ;
- les caractéristiques sociodémographiques des migrants : sexe, âge, situation de famille, lieu d'origine etc.
- les caractéristiques économiques des migrants : activité économique, transferts de fonds et envois divers etc ;
- le rythme annuel de sortie et de retour.

Malheureusement les statistiques fiables et actualisées sur les maliens de l'étranger sont quasi inexistantes. Les chiffres issus des consulats et ambassades sont des plus grossières et souvent contradictoires.

A l'heure où se manifestent les xénophobies à l'encontre de nos ressortissants dans divers pays d'accueil, à l'heure où la crise économique avec ses manifestations les plus criardes (chômage, sous-emploi, inflation etc.) touche l'ensemble des économies, à l'heure où l'on assiste de plus en plus à un creusement du fossé entre pays développés et pays en développement, point n'est besoin d'insister d'avantage sur l'urgence et la nécessité de mettre en place un dispositif permanent de connaissance rapide des effectifs et caractéristiques des migrants maliens pour une meilleure gestion de l'ensemble des ressources nationales.

Cadre d'Exécution :

Ce programme sera réalisé par le biais des missions diplomatiques du Mali à l'étranger du pays. Ces missions sont organisées en une vingtaine de juridictions couvrant environ 50 pays. La structure centralisatrice des données sera le Ministère chargé des maliens de l'étranger. La conception sera faite par la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique avec la collaboration du Ministère chargé des Maliens de l'Étranger.

Objectifs :

On peut distinguer des objectifs à court, moyen et long terme pour ce programme :

1) A court terme :

Il s'agit essentiellement de procéder à un recensement exhaustif des maliens de l'étranger pour une actualisation des effectifs existants. Ce recensement permettra également de recueillir un certain nombre de caractéristiques essentielles des maliens de l'étranger.

2) A moyen terme :

Il s'agit de mettre en place un système informatique par la création d'un fichier informatique au niveau des différentes juridictions permettant un suivi permanent des Maliens de

13).

Evaluation du coût :

Coût, terme : (1992-1993)

- Sensibilisation

| | | |
|---|-----------------------------------|------------|
| . | Frais de transport : 50 X 491 400 | 24 570 000 |
| . | Perdiem : 50 X 3 X 38 286 | 1 914 300 |
| . | Frais de Publicité : 20 X 295 000 | 5 916 000 |

- Conception et impression de questionnaire :

| | | |
|---|--|--------------------|
| . | 400 000 questionnaires X 296 F | 118 400 000 |
| . | Salaire enquêteurs : 5 X 50 X 63 810 (1 mois) | 15 925 500 |
| . | Salaire contrôleurs : 50 X 76 572 | 3 828 600 |
| . | Salaire superviseur, coordinateur : 25 X 127 620 F | = 3 190 500 |
| . | Frais de déplacement du personnel : 325 X 8 190 X 15 mois | 39 926 250 |
| . | Matériel consommable : 20 X 147 900 | = 2 958 000 |
| . | Exploitation des données : 20 X 638 100 F | = 12 762 000 |
| . | Publication : 20 X 443 700 F | = 8 874 000 |
| | | 205 864 850 |

Les principales activités à mener à ce niveau sont les suivantes :

- préparation des documents techniques (questionnaires, manuels etc...);
- fixation du calendrier d'exécution et adoption des textes réglementaires;
- tournées de sensibilisation dans les différents pays couverts;
- recrutement et formation du personnel de collecte;
- exécution de l'opération;
- exploitation et publication des données.

Moyen terme : (1994-1997)

- Equipement et matériel :

| | | |
|---|--------------------------------------|------------|
| . | Micro-ordinateurs : 20 X 2 769 450 | 55 389 000 |
| . | Matériel informatique : 20 X 923 150 | 18 463 000 |

- Personnel :

. **Frais de formation** : 20 X 15j X 12 762 3 828 600
 . **Traitement formateur** : 20 X 15j X 19 143 5 742 900
 . **Traitement coordinateur** :
50 X 31 905 X 36 mois 57 429 000

- **Sensibilisation** :

20 X 127 620 X 36 mois 91 886 400
 . **Frais de communication**
 20 X 127 620 X 12 trimestres 30 628 800
 . **Divers** 35 116 190

536 776 040

Les actions à mener à moyen terme seront axées essentiellement sur la création et la mise en place d'une antenne micro informatique au niveau de chaque juridiction. Ceci nécessitera, à défaut de recrutement de personnel informaticien, la formation du personnel en place dans les juridictions.

Ces actions s'accompagneront d'une mise en place du niveau dans différents pays couverts de correspondants locaux qui transmettront régulièrement au niveau des juridictions, les informations essentielles sur les flux et caractéristiques des migrants. Les informations centralisées au niveau des différentes juridictions seront transmises trimestriellement au Ministère chargé des Maliens de l'Extérieur pour une récapitulation d'ensemble.

Les missions de coordination consisteront en des tournées régulières au niveau des pays couverts pour un meilleur suivi et une sensibilisation continue des maliens de l'extérieur.

Un système de production vente de la revue pourra être mis en place au bout de deux ans.

COUT GLOBAL 742 640 890

COURT TERME 205 864 850

MOYEN TERME 536 776 040

COUT D'INVESTISSEMENT 430 000 000 (58 %) coût (MT + CT)

COURT TERME néant

MOYEN TERME 40 000 000

MODE DE FINANCEMENT

Le financement de ce programme pourrait être assuré par :

- la coopération française

- le FNUAP
- le budget national.

NB : FINANCEMENT A RECHERCHE

PROJET N° 3 : REVISION DU CADRE JURIDIQUE DE LA MIGRATION INTERNATIONALE

1. Justification du programme :

Les résultats enregistrés par les premiers émigrés maliens notamment à destination d'un certain nombre de pays africains et européens à économie relativement attrayante (Côte-d'Ivoire, Congo, Gabon, France, etc...) ont été des facteurs stimulants d'une émigration massive et spontanée des maliens vers ces pays ou vers d'autres lieux comme les pays arabes. Cette situation a été essentiellement motivée par des raisons économiques et politiques auxquelles se sont ajoutées, à partir des années 73, les raisons dues aux calamités naturelles comme la sécheresse.

Malheureusement depuis le premier choc pétrolier, la plupart des grands pays d'accueil ont été confrontés à de graves crises économiques les amenant à adopter des mesures les plus souvent fréquents d'expulsions et de mauvais traitements dont font l'objet les émigrés qui en sortent dans la plupart des cas complètement démunis.

Or force est de constater qu'il existe très peu d'accords entre le Mali et les principaux pays d'accueil des maliens. Les rares accords signés à l'image de ceux existant entre le Mali et la France, ne sont pas respectés dans leur application. Par ailleurs depuis l'indépendance du pays l'existence de certains textes juridiques (code de la nationalité, code des investissements etc) constitue un des facteurs négatifs et non incitatifs pour le retour des émigrés maliens dans leur pays d'origine.

En égard aux difficultés que traversent la plupart des pays et aux mesures prises à l'encontre des émigrés dans les différents pays d'accueil, une révision des différents textes législatifs s'avère plus que nécessaire pour l'adapter au contexte actuel de démocratisation du pays.

A l'heure où l'on cherchera à mettre en oeuvre notre politique de population de population, une intégration de la migration internationale à la stratégie de développement n'est envisageable que dans un cadre ordonné et suffisamment organisé.

2. Objectif du programme :

On peut assigner à ce programme les objectifs suivants :

- 2.1. Révision du code des investissements
- 2.2. Révision du code de la nationalité : cas des doubles nationalités
- 2.3. Relecture des accords existant entre le Mali et certains pays (exemple : Accords Franco-Maliens)
- 2.4. Signature de nouveaux accords avec les principaux pays d'accueil avec lesquels le Mali n'a

aucun accord

2.5. Adoption de nouveaux textes en faveur d'application des existants

3. Cadre Institutionnel :

La mise en oeuvre de ce programme impliquera les départements suivants :

- Ministère des A.E. et des Maliens de l'Extérieur
- Ministère de l'Economie

- Ministère de la Justice.

COUT DU PROGRAMME

| Désignation | Nbre | Coût/Unit | Total |
|------------------------------|-------------|-----------|-------------------|
| - Prime cadre Sup. | 10 X 3 mois | 6 350/ | 1 905 000 |
| - Frais de mission extérieur | | | 18 000 000 |
| - Matériel consommable | | | 1 470 000 |
| - Divers | | | 6 198 000 |
| TOTAL | | | 27 573 750 |

PROJET N° 4 : RENFORCEMENT DE LA DIVISION ETV DE LA DIRECTION NATIONALE DES SERVICES DE POLICE

1. Justifications du programme :

La DNSP de par sa mission constitue à n'en pas douter une des sources principales si non la source privilégiée de recueil des statistiques d'immigration et d'émigration. En effet, l'organisation du système, à travers les formalités et les contrôles effectués aussi bien à l'entrée qu'à la sortie du territoire, permet de recueillir systématiquement les informations sur le mouvement des personnes selon leur origine et leur destination, le nombre de refoulés maliens selon le pays de provenance, les mouvements de fonds (entrées et sorties de diverses, la valeur fiscale des opérations effectuées (octroi de visas, établissements de passeports etc...)). De plus les principales caractéristiques des individus sont relevés sur les principaux documents.

Malheureusement beaucoup de problèmes et de difficultés handicapent sérieusement le bon fonctionnement du système et par conséquent l'établissement de statistiques fiables et représentatives. On peut citer entre autres :

- l'insuffisance du système d'archivage ;
- l'inexistence d'un système informatique ;
- l'insuffisance et l'exiguïté des locaux destinés aux archives et fichiers ;
- l'inadaptation des structures aux exigences modernes que requiert un fonctionnement adéquat du système : vétusté des locaux etc...

Devant l'ampleur des problèmes, il apparaît plus que jamais une nécessité de mettre sur pied un programme d'amélioration du système à court, moyen et long terme dans l'optique d'une meilleure prise en compte de la migration internationale dans notre processus de développement économique et social.

Une intégration de la migration internationale suppose d'abord une maîtrise du phénomène c'est-à-dire connaître à travers un système adéquat mis en place le volume et des caractéristiques des migrants (immigrants et émigrants). En plus du stocks de migrants à l'extérieur il apparaît nécessaire de connaître également les flux d'immigrants et d'émigrants afin de situer le phénomène dans un processus dynamique. La DNSP, apparaît a des égards comme l'institution la mieux indiquée pour assurer la production régulière des informations sur les mouvements internationaux.

2. Objectifs du programme :

a) A court terme : (1992-1993) 2 ans

1. Réorganisation du système d'archivage pour une meilleure conservation et exploitation des documents ;
2. Informatisation de la Direction Nationale des Services de Police par la création d'une cellule informatique au sein de la sous Direction ETV (Emigration, Titre de voyage).

b) A moyen terme : (1994-1997) 5 ans

1. Mise en place d'un système informatique aux différents postes frontières ;
2. Décongestion de la DNSP.

EVALUATION DU COUT

1. Actions à court terme :

| | |
|-------------------------------------|-------------------|
| <u>Personnel</u> | <u>8 420 100</u> |
| 10 agents X 3 mois X 31 750 | 952 500 |
| 10 agents saisis X 12 mois X 30 000 | 4 572 000 |
| 1 informaticien X 24 mois X 45 000 | 1 371 600 |
| 1 coordonnateur X 24 mois X 50 000 | 1 524 000 |
| <u>Equipement et Matériel</u> | <u>45 518 100</u> |
| 5 micro-ordinateurs X 2 700 000 | 13 500 000 |
| <u>Matériel informatique</u> | |
| . disquettes (60) | 1 530 000 |
| . latin (40) | 1 768 000 |
| . autres accessoires | 850 000 |
| Aménagement salle informatique | 3 000 000 |
| Aménagement salle d'archivage | 3 750 000 |
| Véhicule de coordination | 9 000 000 |

| | |
|--|-------------------|
| . Consommable (fourniture,...) | 2 000 000 |
| . Non consommable (armoire métallique) | 900 000 |
| Divers | 3 186 267 |
| Total 1 (Court terme) | 48 704 367 |

Il s'agira dans un premier temps d'organiser les documents existants ou les classant par type et par année. Dans un deuxième temps un programme d'informatique sera mis au point pour saisir l'ensemble des documents. A ce niveau deux équipes de 5 agents chacune travailleront par rotation.

2. Action à moyen terme :

| | |
|--|--------------------|
| <u>Personnel</u> | <u>4 342 300</u> |
| . Formation : 21 X 15j X 12 700 | 4 000 000 |
| . Frais de déplacement : 21 X 16 300 | 342 300 |
| <u>Equipement et Matériel</u> | <u>226 786 400</u> |
| Micro-ordinateur : 21 X 2 700 000 | 56 700 000 |
| Matériel informatique : 21 X 878 400 | 18 446 400 |
| Aménagement salle micro | 31 500 000 |
| Matériel consommable 21 X 560 000 | 11 760 000 |
| Matériel non consommable | - |
| Matériel roulant (mobylettes) 21 X 540 000 | 11 340 000 |
| Véhicule de liaison 7 X 9 000 000 | 63 000 000 |
| Carburant 5000 X 7 X 420 F | 1 470 000 |
| Entretien 620 000 F X 7 | 4 340 000 |
| Construction locaux annexes | 15 000 000 |
| Divers | 15 875 048 |
| TOTAL 2 (Moyen terme) | 242 661 448 |

TOTAL GENERAL (Court terme + Moyen terme) 291 365 815

ici il s'agira d'équiper les 21 postes frontaliers en micro-ordinateurs pour leur permettre une saisie informatique des flux. Pour se faire une salle sera aménagée par poste et le personnel des postes frontaliers seront regroupés à un niveau central pour subir une formation de deux semaines en micro informatique. Pour faciliter les liaisons chaque poste sera doté d'une mobylette alors qu'il aura un véhicule de coordination au niveau de chaque région.

Source de financement

- Gouvernement
- Partenaires au développement du Mali.

TABIEAU : Volume des investissements à réaliser pour les périodes quinquennales allant de 1994 à l'an 2020 concernant la Redistribution Spatiale de la Population et la Migration Internationale

| PROGRAMMES ET PROJETS | COUT PERIODE 1976 - 1980 | COUT PERIODE 1980 - 1984 | COUT PERIODE 1984 - 1987 | COUT PERIODE 1988 - 1994 | COUT PERIODE 1994 - 2000 |
|---|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| <u>4- PROGRAMMES ET PROJETS CONCERNANT LA MIGRATION INTERNATIONALE</u> | | | | | |
| 1- Mission des Emigrés de retour | 14 415 025 587 | 14 415 025 587 | 14 415 025 587 | 14 415 025 587 | 14 415 025 587 |
| 2- Mise en place de dispositif permanent de Recensement des Miliens du Extérieur | 742 640 890 | 742 640 890 | 742 640 890 | 742 640 890 | 742 640 890 |
| 3- Actélation du cadre juridique de la Migration Internationale | 27 573 750 | 27 573 750 | 27 573 750 | 27 573 750 | 27 573 750 |
| 4- Renforcement de la Mission ETV de la Direction Nationale des Services de Police | 291 365 815 | 291 365 815 | 291 365 815 | 291 365 815 | 291 365 815 |
| <u>II PROJETS PROPOSÉS RELATIFS A LA DIMENSION SPATIALE DE LA POPULATION</u> | | | | | |
| 1- Elaboration d'un schéma national d'Aménagement de Territoire | 717 875 381 | 717 875 381 | 717 875 381 | 717 875 381 | 717 875 381 |
| 2- Impacts des projets de développement sur la migration | 219 723 858 | 219 723 858 | 219 723 858 | 219 723 858 | 219 723 858 |
| 3- Elaboration de stratégie nationale de logement | 128 325 600 | 128 325 600 | 128 325 600 | 128 325 600 | 128 325 600 |
| TOTAL GENERAL | 16 542 630 001 |

VOLET IV

**INTEGRATION DE LA FEMME
AU DEVELOPPEMENT**

INTRODUCTION

Le présent Plan d'Action de la Femme entre dans le cadre de la mise en oeuvre de la Politique Nationale de Population au Mali. En effet, le Mali a adopté une Politique Nationale de Population dont l'un des dix (10) objectifs spécifiques vise l'intégration de la femme au développement socio-économique du pays.

Après son adoption en mai 1991, la mise en oeuvre de cette politique nécessite un plan d'action qui regroupe l'ensemble des moyens d'actions et des mesures concrètes à mettre en oeuvre pour le Bien-être économique et socioculturel de la Femme Malienne. Il est fondé sur une approche multisectorielle et multidisciplinaire et traduit ainsi la ferme volonté des autorités du pays d'offrir un cadre de vie meilleur, indispensable à l'épanouissement de la Femme Malienne.

Ce Plan d'Action de la Femme comporte quatre (4) points essentiels qui sont :

- 1) le diagnostic de la situation de la femme ;
- 2) les objectifs fixés pour améliorer les conditions de la femme ;
- 3) les stratégies envisagées pour atteindre ces objectifs ;
- 4) les mécanismes de suivi et d'évaluation des progrès réalisés ;
- 5) et les moyens à mettre en oeuvre ;

Il complétera d'autres Plans d'Actions sectoriels pour faire un Plan d'Action global pour la mise en oeuvre de la Politique Nationale de Population du Mali.

III. DIAGNOSTICS DE LA SITUATION DE LA FEMME

Avant l'indépendance, des options politiques ont été définies telles que la gratuité des soins de santé pour tous, un ambitieux programme de protection maternelle et infantile, une éducation universelle et gratuite, une politique de plein emploi pour tous et l'interdiction de l'avortement et du planning familial par la loi française de Juillet 1920.

Après l'indépendance, la plupart de ces politiques se sont timidement poursuivies à raison des moyens limités du pays. Cependant, on a assisté à l'autorisation du Planning Familial depuis 1972 avec la création de l'Association Malienne pour la Protection et la Promotion de la Famille (AMPPF).

La révolution de mars 1991 a conduit à l'adoption d'une nouvelle constitution en Janvier 1992 qui prévoit une vie démocratique caractérisée entre autres par le multipartisme intégral, la liberté de presse, le respect des droits de l'homme, la liberté de réunion et d'association, la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Ces nouvelles dispositions ont un impact certain sur les conditions de vie de la femme.

Une vingtaine d'Associations féminines sont déjà créées. La philosophie commune de ces différentes associations repose sur le caractère apolitique et l'indépendance de tout parti politique. Elles entendent favoriser l'Intégration de la Femme au Développement en menant des activités sectorielles ou multisectorielles, en participant à la prise de décisions à tous les niveaux, et en défendant l'image de marque des femmes. On peut citer entre autres associations :

- l' AFIMA : Association des Femmes Ingénieurs du Mali ;
- l' AFCEM : Association des Femmes Commerçants et Entrepreneurs du Mali ;

- l'AJM : Association des Juristes Maliennes ;
- l'APACMALI : Section Malienne de l'Association des Professionnelles Africaines de la Communication ;
- l'APDF : Association pour le Progrès et la Défense des Droits de la Femme;
- le COPEM : Collectif des Femmes du Mali ;
- le CADEF : Comité d'Action pour les Droits de l'Enfant et de la Femme.

Ce nouveau contexte politique a permis à la femme malienne de réfléchir sur son devenir. La formulation d'une politique Nationale de Population au Mali a suscité l'idée de définition d'une politique de promotion féminine qui consiste à accroître sa contribution, maximiser son adhésion et dresser les contraintes qui affectent ses initiatives et le devenir du pays. Après un diagnostic profond de la situation de la femme, une politique de promotion féminine est donc définie. Cette politique met l'accent sur la revalorisation de l'image de la femme et sur l'éducation comme préalable à une prise de décision responsable au niveau familial, économique et civique.

3-1 SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE

De nombreuses études et enquêtes ont montré que la femme commence à travailler dès son jeune et elle travaille beaucoup plus que le garçon. Cette inégalité dans le travail persiste à tous les âges. On peut dire donc que sur le plan économique la femme devient plus productive que l'homme. Comme ailleurs, la femme a plus de charge de travail que l'homme au Mali.

La population active occupée féminine s'élève à 1 227 082 femmes actives occupées en 1987. Elle doit à 368 457 femmes actives occupées en 1976. Elle a connu donc une augmentation de 858 625 en l'espace de 10,33 années. C'est dire que le niveau du taux de participation des femmes est passé de 16 % en 1976 à 44 % en 1987.

Aussi, selon le tableau N°2 : le taux d'activités par âge appelle une remarque importante. En 1987, l'activité des femmes croît avec l'âge jusqu'à 35-39 ans où elle atteint son point culminant (51,41 %) pour décroître progressivement. Il convient de noter que l'état matrimonial influence l'activité de la femme. En effet, selon le recensement de 1987, 74 % des femmes actives occupées étaient mariées contre seulement 19 % de célibataires.

Tableau N°2 : Taux d'activités par âge et par sexe en 1987 :

| AGES | HOMMES | FEMMES | ENSEMBLE |
|----------|--------|--------|----------|
| 8 - 14 | 53,32 | 12,18 | 35,55 |
| 15 - 19 | 74,04 | 46,75 | 59,80 |
| 20 - 24 | 63,89 | 46,97 | 63,63 |
| 25 - 29 | 90,88 | 49,40 | 67,22 |
| 3 - 34 | 95,06 | 50,74 | 70,60 |
| 35 - 39 | 95,91 | 51,41 | 72,30 |
| 40 - 44 | 95,46 | 50,61 | 72,16 |
| 45 - 49 | 95,01 | 50,75 | 72,87 |
| 50 - 54 | 92,90 | 46,19 | 69,25 |
| 55 - 59 | 89,84 | 43,67 | 67,77 |
| 60 - 64 | 83,39 | 33,20 | 58,09 |
| 65 - 69 | 76,30 | 28,41 | 53,39 |
| 70 - 74 | 62,58 | 18,34 | 39,98 |
| 75 et 1 | 48,06 | 12,37 | 29,77 |
| ENSEMBLE | 56,89 | 32,74 | 44,54 |

Source : Analyse du recensement de 1987 Tome 3 Activités économiques /DNSI.

Source : Analyse du recensement de 1987/DNSI

Les femmes maliennes s'investissent dans tous les secteurs socio-économiques du pays. Elles sont concentrées surtout au niveau de 3 branches d'activités :

- Agriculture -élevage -pêche et forêt : 76 % ;
- Artisanat : 10 % ;
- Commerce : 9 %.

L'analyse de la structure de la population active de 8 ans et plus par sexe et par statut dans l'activité principale (tableau N°3) montre la prédominance du statut "Aides familiales pour les femmes. Aussi, 82 % des femmes sont aides familiales en 1987. On retrouve principalement des femmes mariées du milieu rural travaillant dans le secteur agricole qui déclaraient aider leurs

maris. or, les femmes rurales jouent un rôle fondamental dans la production, la commercialisation et la transformation des produits agricoles en plus de leurs multiples tâches domestiques.

En milieu urbain, elles sont par contre confrontées à une économie plus monétarisée qui leur demande plus de dynamisme, plus d'initiatives pour assurer le service de la famille. Selon la même source, 14 % des femmes descripteurs indépendants constituées généralement de femmes exerçant un petit commerce à leur propre compte. La situation d'emploi étant telle que l'offre reste nettement inférieure à la demande, les femmes se voient contraintes de se retrouver vers le secteur informel. Car, celui-ci exige moins de moyens financiers et de connaissance.

Tableau N°3 : Structure de la population active de 8 ans et plus par sexe et par statut dans l'activité principale en 1987.

| SITUATION DANS L'ACTIVITE PRINCIPALE | HOMMES | FEMMES | ENSEMBLE |
|--------------------------------------|--------|--------|----------|
| Povions | 0,27 | 0,11 | 0,21 |
| Salariés du public | 3,27 | 1,22 | 8,50 |
| Salariés du privé | 2,87 | 1,09 | 2,20 |
| Indépendants isolés | 48,22 | 14,46 | 35,52 |
| Aides Familiaux | 43,68 | 81,95 | 58,07 |
| Apprentis | 0,82 | 0,06 | 0,54 |
| Autres | 0,38 | 0,65 | 0,48 |
| N - D | 0,48 | 0,46 | 0,47 |
| ENSEMBLE | 100,00 | 100,00 | 100,00 |

Source : Analyse du recensement de 1987 Activités économiques/DNSI

Tout comme chez les hommes, le chômage touche également les femmes au Mali. En 1987, selon les résultats du recensement, 17,4 % de la main-d'œuvre déclarée en chômage sont des femmes contre 24,5 % en 1976. Cette baisse serait due au changement de comportement vis à vis du marché de travail.

Tableau N°4 : Personnel de la Fonction Publique selon la catégorie et le sexe, Octobre 1991.

| CATEGORIE | HOMMES | FEMMES | ENSEMBLE | % FEMMES |
|--------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| A | 5 398 | 895 | 6 293 | 14,22 |
| B | 11 987 | 3 356 | 15 343 | 21,87 |
| C | 8 611 | 3 599 | 12 210 | 29,48 |
| Convention | 9 394 | 2 304 | 11 698 | 19,70 |
| N.D. | 2 286 | 854 | 3 140 | 27,20 |
| TOTAL | 37 676 | 11 008 | 48 684 | 22,61 |

Source : Fichier des fonctionnaires/DNSI.

Selon le tableau N°4 (ci-dessus) les femmes constituaient 22,61 % de l'effectif des agents de la Fonction Publique. La catégorie des cadres supérieurs femmes représentaient seulement 14,21 % de l'ensemble des cadres supérieurs.

Par ailleurs, la proportion des femmes chefs de ménage est de 13,95 % en 1987 (15,06 % en 1976). Par contre, la proportion des femmes chefs de ménages actives occupées entre 1976 et 1987 passe de 20,12 % à 46,23 %. (Recensements 1976 et 1987).

Il ressort de cette analyse que la femme malienne, autrefois considérée comme une charge, ou comme une parasite, bien que produisant et assurant la reproduction des forces vives, est aujourd'hui au Mali sortie de l'ombre. Elle est un agent actif de plus en plus présent sur le marché du travail.

Elle est nettement plus productive que l'homme; car elle effectue toutes les tâches ménagères de la famille qui jadis n'étaient guère quantifiées, en plus de sa participation à l'activité économique.

3-2 SUR LE PLAN DE L'ÉDUCATION

Le Mali qui a une tradition de grandes familles où toute naissance est une bénédiction de Dieu, est aujourd'hui confronté à un problème d'accroissement démographique qu'il faudra maîtriser si l'on veut atteindre les objectifs de développement durables fixés par les différents plans. Il est prouvé que l'augmentation du niveau d'instruction d'un pays peut avoir une incidence sur la fécondité. L'éducation entraîne également la régulation des naissances en modifiant les attitudes à l'égard de la Planification Familiale (connaissances des différentes méthodes contraceptives et la communication entre époux).

Tableau N°5 : Evolution du taux d'analphabétisme à % .

| SEXE | RUR AL (1960) | URB AIN (1960) | ENSE MIELE (1960) | RUR AL 1976 | URB AIN 1976 | ENSE MIELE 1976 | RUR AL 1987 | URB AIN 1987 | ENSEM BLE 1987 |
|----------|---------------------|----------------------|-------------------------|-------------------|--------------------|-----------------------|-------------------|--------------------|----------------------|
| Hommes | - | - | 92 | 87 | 63 | 82 | 82 | 45 | 73 |
| Femmes | - | - | 98 | 94 | 70 | 90 | 95 | 66 | 89 |
| Ensemble | - | - | 95 | 91 | 62 | 86 | 89 | 56 | 81 |

Source : Enquête démographique de 1960 Recensements de 1976 et de 1987/DNSI.

Les efforts en matière d'éducation ont conduit à une baisse du taux d'analphabétisme passant de 95 % en 1960 à 81 % en 1987. Néanmoins, le niveau reste encore très élevé pour les femmes. En 1987, on enregistrait encore 89 % d'analphabètes : c'est à dire que en 1987, 89 % des femmes maliennes ne savaient ni lire ni écrire. Le phénomène est plus marqué en milieu rural qu'en milieu urbain avec respectivement 95 % et 66 % du taux d'analphabètes en 1987.

Le taux de scolarisation générale qui était de 9 % au moment de l'indépendance a atteint 30 %, 27 ans après. Mais, cette évolution du niveau de scolarisation ne doit pas cacher la persistance des faibles rendements au niveau de tous cycles d'enseignements et la disparité entre les deux sexes. En effet, le taux faible de scolarisation est plus accentué chez les filles (20,5 %) que chez les garçons (32,3 %). Par ailleurs, en 1987, l'effectif féminin dans l'enseignement fondamental n'atteignait pas 40 % de l'effectif total.

Dans l'enseignement secondaire général, les effectifs sont plus réduits car les filles ne constituent qu'un peu plus de 20% de l'effectif total.

Au niveau supérieur et l'enseignement normal, la proportion reste encore très modeste. C'est dire que l'analphabétisme au Mali touche plus les femmes (89 %) que les hommes (73 %) en 1987.

Cet état de sous scolarisation de filles et d'analphabétisme des femmes jouent sur les possibilités de formation et d'information des femmes et par conséquent sur la maîtrise de leurs activités économiques de leur vie féconde et familiale.

L'éducation exerce aussi une incidence sur le mariage des filles en favorisant le recul de l'âge au 1er mariage, ce qui peut influencer par ailleurs la fécondité.

La déperdition scolaire des filles est également préoccupante. Des raisons multiples d'ordre socioculturel, économique, religieux et institutionnel expliquent cette situation. L'augmentation du coût de la vie oblige les parents surtout dans les zones défavorisées à préférer la scolarisation de leurs garçons considérés comme plus rentables pour l'avenir.

3-3 SUR LE PLAN DE LA SANTÉ

Les femmes maliennes représentent 51 % de la population totale parmi lesquelles, on compte 41,17 % de femmes en âges de procréer (âges compris entre 15 et 44 ans) soit 20,97 % de la population totale du pays.

La situation sanitaire des femmes sont celles des communautés auxquelles, elles appartiennent, indépendamment des problèmes spécifiques liés à leur fonction de reproduction, leur rôle dans la société (surcharge de travail) et les pratiques traditionnelles (excision). Malgré les améliorations enregistrées ces dernières années dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant, une surmortalité féminine aux âges de la procréation a été confirmée par le dernier recensement de 1987. En effet, cette source révèle une surmortalité des femmes des tranches d'âges de 15 à 40 ans par rapport aux hommes du même groupe. Il y a donc un risque de mortalité maternelle aux âges de 15 à 20 ans et 35 ans et plus. Des études ponctuelles provenant des formations sanitaires ont mis l'accent sur l'âge et la multiparité des filles et des femmes comme facteurs déterminant, de mortalité maternelle, les femmes âgées, les multi gestes (ayant eu plusieurs grossesses) étant les plus touchées. Les principales causes médicales de décès dues à l'accouchement sont l'hémorragie, la septicémie puerpérale et l'éclampsie. Elles sont aggravées par les évacuations tardives, les difficultés de communication entre les maternités de périphéries et les maternités de référence. Les déterminants qui influent sur ces causes médicales sont les fécondités élevées, l'insuffisance de service de santé, l'alimentation inadéquate (malnutrition) et le manque de suivi de la femme.

En général, les femmes manquent d'informations suffisantes quant au bien-fondé des consultations prénatales, de plus, les contraintes liées à l'insuffisance des moyens matériels, financier et humain limitent la capacité des formations sanitaires à informer davantage les femmes sur leurs problèmes de santé.

Par ailleurs, l'incidence de certaines croyances traditionnelles constitue un facteur important. Car, selon beaucoup de coutumes, la grossesse ainsi que la délivrance doivent être entourées de discrétion.

Aussi, les activités liées à la production et à certaines pratiques traditionnelles telles que l'excision, peuvent avoir un impact négatif sur la santé de la femme. Les activités liées à l'eau, au bois de chauffe, au contact avec certains animaux, aux conditions de vente au marché peuvent porter atteinte à la santé physique et à l'épanouissement des femmes dans la mesure où elles les exposent à des risques (onchocercose, choléra, oxyde de carbone, risques à l'accouchement).

Le département de la santé publique conscient de la situation sanitaire des femmes devenue préoccupante a placé la mère et l'enfant au coeur de sa politique. Les objectifs suivants ont été définis à leur endroit :

- réduire les taux de mortalité maternelle et infantile ;
- réduire les risques à l'accouchement ;
- promouvoir le programme élargi de vaccination.

La planification familiale (PF) devient donc une composante déterminante des soins de santé primaire pour améliorer les conditions de vie des femmes. C'est ainsi qu'il a été créé dans la quasi totalité des centres de santé, des activités de Planification Familiale visant ainsi la protection maternelle et infantile par le biais de l'espacement des naissances. Malheureusement, elles sont encore peu développées et même lorsqu'elles sont effectuées, le taux de fréquentation par les couples est presque nul. Selon l'EDS-1987, la prévalence contraceptive est de 1,3 % pour la population féminine en âge de procréer et 4,6 % pour les femmes en union. Principalement, ce sont les femmes qui ont recours aux prestations de planning familial. Or, dans la réalité, c'est plutôt l'homme qui décide de la procréation dans bon nombre de cas au Mali. Donc, la nécessité

de sensibiliser les hommes est impérative si l'on veut atteindre des résultats meilleurs. Il faudrait alors renforcer les actions d'ABC en direction des populations en mettant l'accent sur le couple.

Certaines études sur le SIDA ont révélé que les femmes sont plus touchées et courent plus de risques que les hommes. Une large sensibilisation de ce groupe cible est donc nécessaire et urgente.

3-4 SUR LE PLAN INSTITUTIONNEL ET LEGISLATIF

Le statut de la femme malienne est inférieur à celui de l'homme. La constitution malienne reconnaît l'égalité de tous les maliens sans distinction de race, de croyance, ni de sexe; le droit de tous les maliens au travail, à l'instruction, à la propriété et à la liberté d'entreprise; l'égalité d'accès à l'éducation proclamée par l'article 6 du décret N° 235/PG-RM du 4/10/1962 déclarant que l'école fondamentale est mixte. Mais si les principes de base de la législation donnent tous les droits à la femme, un examen plus approfondi des textes amène à y déceler des discordances voire certaines discriminations quant à leur application : par exemple, le code de mariage et de tutelle de 1962, dans son article 32 stipule que le mari doit protection à sa femme et la femme doit obéissance à son époux. Ce qui est une entrave à sa liberté civile.

Par ailleurs, la loi N°6217/AN-RM du 3/2/1962 portant code du mariage et de tutelle, par son article 36, stipule que la femme mariée a également la pleine capacité civile, mais cette disposition est tout de suite limitée par l'article 38 selon lequel, la femme mariée ne peut tenir un commerce sans l'autorisation de son mari.

D'autres dispositions légales discriminatoires calquées sur la tradition du pays telles que le droit à la succession par frappent également la femme malienne.

L'excoision, le mariage précoce, la sous colonisation des filles devront faire l'objet de dispositions juridiques nouvelles pour améliorer l'état de santé et l'image de manque de la femme malienne.

3-5 SUR LE PLAN ENVIRONNEMENT ET PRODUCTION

Au Mali, le secteur de l'économie rurale représente 50 % du PIB, produit par plus de 70 % de la population active, parmi lesquelles se retrouve une forte majorité des femmes. Les terres consacrées aux céréales représentent 75 % de la surface cultivée alors que le coton, culture de rente et participant pour 80 % aux entrées de devises, ne représente que 8 % de la surface cultivée.

Dans les zones rurales où vit une grande majorité de la population, les femmes accomplissent un volume de travail considérable, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Elles s'occupent des travaux agricoles, de la transformation des produits pour assurer l'alimentation, du transport de l'eau et du bois de chauffe, souvent à des distances considérables. Il y a au Mali, une proportion non négligeable de femmes chefs de ménages. L'âge moyen de ces chefs de ménage est de 45 ans.

Dans certaines localités, en période de soudure, l'alimentation de la famille incombe exclusivement aux femmes. Les travaux pénibles ajoutés à la malnutrition affaiblit la santé de la femme augmentant par là le nombre de fausses couches et de naissances prématurées. Par manque d'infrastructures, les femmes se retrouvent confrontées à des difficultés pour

l'écoulement de leurs produits, l'achat des matières premières nécessaires à la transformation et à l'artisanat, les échanges locaux ou inter région. La plupart des villages, en dehors des zones de développement du coton et du riz sont enclavées.

La disponibilité de l'eau pour la mise en oeuvre d'activités familiales et agricoles est un handicap sérieux pour la femme. Beaucoup de villages sont privés d'eau pendant la saison sèche. Ce qui augmente les charges de travail des femmes (collecte de l'eau à de longues distances).

L'équipement dans les zones rurales est prioritaire. Les femmes possèdent une compétence dans le domaine de la transformation des produits agricoles, la valorisation des ressources naturelles. Mais, cette technicité, faute de diffusion suffisante des équipements développés au Mali tels que les fours améliorés, les foyers améliorés, la technologie de broyage de tubercules, de moulin de céréales, de transport, d'exhaure de l'eau, n'est pas judicieusement améliorée, diversifiée. Ces techniques et technologies de conservations, de transformations et d'allègement des tâches nécessitent un accroissement de leurs potentialités et une promotion auprès des utilisateurs, par la mise en place d'un fonds (crédit) destiné aux groupements féminins organisés.

Ce travail de promotion des activités ne peut se faire que dans la mesure où les femmes se sentiront libérées, en bonne santé, sécurisées, alphabétisées, et bien formées. Les grossesses répétées ajoutées aux journées de travail sont un frein à cette libération.

Les problèmes d'assainissement et de l'environnement demeurent préoccupants. Des expériences de ramassages d'ordures par les femmes méritent d'être encouragées et une solution plus efficace trouvée à l'écoulement des eaux usées, surtout dans certains quartiers de Bamako. Des bornes fontaines devraient également alléger les tâches des femmes et leur donner du temps pour la formation et l'IEC en santé.

III. OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION DE LA FEMME :

Les objectifs ci-dessous sont fixés à partir de la politique nationale de population adoptée par le Gouvernement et qui constitue un cadre de référence pour mobiliser l'ensemble des forces vives de la Nation.

3-1 OBJECTIF GÉNÉRAL :

L'objectif général de ce plan d'action vise à améliorer les conditions de vie des femmes maliennes.

3-2 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

L'intégration de la femme au développement lui permettra :

- de participer pleinement au développement économique du pays et surtout au processus de prise de décisions ;
- de générer des ressources propres pour la satisfaction de leurs besoins ;
- de subvenir aux besoins de la famille en cas de nécessité;
- de participer aux processus de prise de décision dans le ménage en matière de procréation et d'éducation des enfants.

IV. STRATÉGIES ENVISAGÉES :

Pour atteindre un tel objectif, la politique nationale de population prévoit une stratégie qui se situe à plusieurs niveaux:

3-3-1 AU NIVEAU ÉCONOMIQUE :

- 1- Multiplier les centres de formations professionnelles où les femmes pourraient apprendre un métier :

Il s'agit de création de centres de couture, de teinture, broderie, tricotterie, gestion, technique commerciale, alphabétisation etc...

Ces centres doivent être accessibles à toutes les femmes pour leur permettre d'embrasser un métier générateur de revenu. Evidemment la création de ces centres suppose une disponibilité de personnel adéquat qu'il convient de former pour lui permettre d'assumer correctement et efficacement sa mission. En plus de la prise en charge du personnel, un mécanisme de suivi et d'évaluation doit être mis en place pour mieux apprécier les activités des centres.

- 2- Organiser les femmes en coopératives multifonctionnelles où elles auraient la responsabilité de leur propre développement.

Nul n'ignore la contribution de la femme dans le processus de développement socio-économique du Mali. Mais, cette contribution s'effectue souvent d'une manière non organisée. Les femmes doivent donc s'associer, se regrouper pour valoriser leur rôle et leur participation dans le processus global de développement à travers des actions génératrices de revenus. Ce faisant, elles doivent être formées (alphabétisation, technique de gestion) puis organisées en coopératives autour des activités productives, qu'elles aient identifiées, initiées elles-mêmes et dont elles ont la charge de la gestion et même parfois du financement. Cela permettrait aux femmes de cerner leurs problèmes réels, de les analyser sans intermédiaire et d'envisager des solutions adéquates.

- 3- Libérer la femme de la contrainte de l'autorisation de son époux lui permettant d'exercer la profession de commerçant en abrogeant l'article 38 du code du mariage lorsque le couple vit sous un régime de biens séparés. Ce qui est de règle au Mali.

La relecture du code de mariage est ainsi nécessaire pour atteindre ce but. Après la relecture, le nouveau code devrait faire l'objet d'une large diffusion. Car, il est temps de faire confiance au génie créateur de la femme, de la laisser prendre d'initiatives salvatrices dans le respect de sa dignité.

- 4- Favoriser l'accès des femmes au crédit :

Au Mali, d'autant que l'épargne nationale est faible pour permettre l'autofinancement, l'accès au crédit est aussi limité. Ce constat est encore très marqué chez la femme. L'organisation des femmes en coopératives ou groupements devrait faciliter la procédure d'accès au crédit. Il faudra donc étudier les modalités de financement des groupements féminins à caractère économique.

- 5- Introduire les technologies nouvelles adaptées en milieu rural pour alléger les tâches

domestiques et agricoles des femmes :

Il est évident que beaucoup d'équipements ont été développés pour faciliter les travaux tels que les fours améliorés, les foyers améliorés, les technologies de broyage de tubercules, de moutures de céréales, de transport, d'exhaure de l'eau et d'autres. Faute de diffusion, ces technologies n'ont pas suffisamment permis d'alléger les tâches pénibles aux femmes. Il convient donc de renforcer les activités de vulgarisation de ces technologies tout en facilitant leurs conditions d'acquisition. Cela nécessite une formation solide du personnel, sa motivation et l'évaluation de l'impact de ces technologies sur les conditions de vie des femmes.

6- Associer les femmes à la conception et à l'orientation des projets qui leur sont destinés :

La possibilité doit être offerte à la femme d'identifier ses besoins, d'analyser ses problèmes, de les poser et de proposer des solutions pour y remédier. Car, on dit souvent que "nul n'est mieux servi que par soi-même".

7- Apporter un appui en formation aux groupements féminins chargés de la gestion d'unités économiques :

Les groupements féminins ont des besoins en formation (alphabétisation, technique de gestion, technique commerciale) pour mieux mener les activités économiques. Cette formation doit faire l'objet d'une évaluation auprès des bénéficiaires pour mieux orienter les actions futures des femmes.

3-3-2 AU NIVEAU SOCIOCULTUREL :

8- Intensifier les actions de sensibilisation des parents à la scolarisation massive des filles afin de rendre celles-ci capables de mieux jouer leur rôle d'épouse, de mère de famille et d'agent de développement.

Les innovations pédagogiques déjà entreprises par le Gouvernement pour remédier au phénomène de la sous scolarisation chez les filles doivent être poursuivies. Ces innovations sont des activités de pratiques dirigées qui visent à lier l'école à la vie en y introduisant les thèmes tels que l'agriculture, l'élevage, l'économie familiale, l'éducation pour la santé, l'éducation à la vie familiale, les langues nationales. L'objectif est aussi de circonscrire la crainte des parents, plus particulièrement ceux des zones rurales d'envoyer leurs filles à l'école, considérée comme un lieu de culture étrangère et de dépravation des mœurs pour les filles (grossesses précoces dus, pensent-ils à la mixité).

En milieu urbain, des canaux de sensibilisation tels que le théâtre, le cinéma, la vidéo, la comédie, la Télévision et la radio peuvent être utilisés pour convaincre les parents à scolariser leurs filles. On pourrait également s'appuyer sur les leaders d'opinion et politiques pour constituer des pools d'animateurs.

9- Concevoir l'alphabétisation fonctionnelle comme support de tout programme en faveur de la femme :

Tout comme la scolarisation des filles, l'alphabétisation fonctionnelle crée des possibilités de formation et d'informations des femmes et par conséquent, facilite la maîtrise de leurs activités économiques et de leur vie féconde et familiale. Les cours d'alphabétisation intégrés aux

activités productives et aux informations sur la Planification Familiale, l'éducation pour la santé, les maternités sans risque, l'impulsion de la vaccination ont été initiées et méritent d'être poursuivies.

Le renforcement des centres féminins d'alphabétisation existants et l'extension des activités par la création de nouveaux centres doivent être envisagés pour atteindre la majorité des populations. Les cours doivent être dispensés selon le groupe cible ou le centre d'intérêt de la communauté.

- 10- Poursuivre les actions de sensibilisation pour une plus grande adhésion à la planification familiale

La planification familiale (PF) a été toujours considérée comme l'affaire exclusive de la femme. En réalité, elle décide peu de la procréation. C'est plutôt le mari qui prend la décision dans ce domaine. Donc, une meilleure adhésion de la femme à la Planification Familiale passe nécessairement par la sensibilisation de tout le couple sur les avantages de la Planification Familiale à travers des films vidéo, des conférences, des théâtres, la radio et la Télévision.

Aussi, les informations fournies doivent mettre l'accès sur l'intérêt de la Planification Familiale, les différentes méthodes contraceptives, les avantages et les inconvénients de chaque méthode pour permettre à la clientèle un changement d'attitudes durables.

- 11- Multiplier et améliorer les garderies et jardins d'enfants ainsi que les centres sociaux afin de rendre les mères plus disponibles pour les tâches de production :

L'éducation préscolaire est encore peu développée au Mali et particulièrement en milieu rural. Il convient donc de développer davantage le système de garderies et jardins d'enfants par le renforcement des structures existantes et la création de nouvelles structures. Au préalable, la formation du personnel est indispensable pour un souci de bons rendements. Ce système doit attirer l'initiative privée au moment où les moyens de l'Etat sont de plus en plus limités. L'accès au crédit doit être envisagé pour permettre à ceux qui désireront investir dans ce secteur de trouver un financement. Un mécanisme de suivi et d'évaluation du système devrait être mis en place. Car, l'éducation préscolaire constitue la pépinière du système scolaire.

V. MECANISME DE SUIVI EVALUATION DES PROGRES REALISES DANS LE DOMAINE DE L'INTEGRATION DE LA FEMME :

5-1 CADRE INSTITUTIONNEL :

Il a été créé en République du Mali, un Conseil National de Coordination des Programmes de Population (CONACCOOP) par N°93-309/PM-RM du 3 Septembre 1993.

Ce Conseil National de Coordination des Programmes de Population en tant qu'organe consultatif est chargé entre autres missions de la coordination, du suivi et d'évaluation de tous les programmes de population en l'occurrence ceux relatifs à l'intégration de la femme.

Il convient de rappeler que le CONACCOOP est représenté au niveau des régions, cercles,

arrondissements et communes. Le Secrétariat technique est assuré par la Direction Nationale de la Planification (DNP) au niveau national et la Direction Régionale du Plan et de la Statistique au niveau régional.

5-2 CADRE OPÉRATIONNEL :

Des rapports sur l'état d'avancement des projets et programmes de Population relatifs à la femme doivent être régulièrement produits dans le cadre de la mise en oeuvre de la Politique Nationale de Population. Au niveau régional, la DRPS assurant le secrétariat technique de la coordination, le suivi et l'évaluation des programmes de population, produira un bulletin trimestriel sur la situation démo-économique de la région en mettant l'accent sur la femme. Pour ce faire, la DRPS s'appuyera sur les autres structures régionales et locales intervenant dans le domaine de la femme pour recueillir les informations nécessaires à l'évaluation des activités sur les femmes d'une part; d'autre part, elle pourra en collaboration avec ces structures, organiser des opérations traditionnelles de collecte (enquêtes, études) auprès des bénéficiaires pour évaluer l'impact des projets et programmes relatifs aux femmes.

5-3 CADRE LOGIQUE DU PLAN D'ACTION :

| OBJECTIFS STRATEGIQUES | RESPONSABLES | ZONE COUVERTE | INDICATEURS DE PROGRES | MOYEN DE VERIFICATION | INDICATEURS D'IMPACT |
|--|--|---------------|--|--|---|
| Objectifs Intégration de la femme au développement : | | | | | |
| A. SUR LE PLAN ECONOMIQUE | | | | | |
| 1- Multiplier les centres de formation professionnelle ou les femmes pourvues d'apprentissage en métier. | Commissariat aux femmes | Tout le pays | Nbre de centres de formation créés | Rapport sur l'activité des centres | Nbre de femmes bénéficiaires |
| 2- Organiser les femmes en coopératives. | Direct. Nat. Act. Coop. (DNACOOP) | Tout le pays | Nbre d'act. (Coop. form. créées) | Rapport sur l'activité des coopératives | Nbre de femmes bénéficiaires |
| 3- Libérer la femme de la contrainte de l'existence de son époux lui permettant d'exercer la profession de son choix en établissant l'article 38 du code de mariage... | Ministère de la Justice et Commissariat aux femmes | Tout le pays | Code de mariage révisé | L'acte par lequel l'abrogation de l'art. 38 du Code de mariage | Nbre de femmes bénéficiaires et l'impact sur le mariage |
| 4- Financer l'accès des femmes au crédit. | Ministère des Finances-Système (Bancaire) et Commissariat aux femmes | Tout le pays | Nbre de femmes accédant au crédit bancaire | Rapport sur les activités des femmes | Nbre de femmes bénéficiaires |
| 5- Introduire les technologies nouvelles adoptées en milieu rural pour alléger les tâches domestiques et agricoles de la femme. | Développement Rural et Commissariat aux femmes | Tout le pays | Nbre de femmes accédant aux technologies | Rapport sur les activités agricoles | Nbre de femmes bénéficiaires |

| | | | | | |
|---|--|---------------------|---|--|---------------------------------|
| <p>6- Assurer les femmes à la conception et à l'implémentation des projets qui leur sont destinés</p> | <p>Responsables Commissariat aux Femmes et à l'Égalité</p> | <p>Tout le pays</p> | <p>Indicateurs Nbre de projets conçus et réalisés avec l'appui des femmes</p> | <p>Rapport sur les activités des projets</p> | <p>Nbre de projets réalisés</p> |
|---|--|---------------------|---|--|---------------------------------|

(SUITE)

| OBJECTIFS/STRATEGIES | RESPONSABLES | ZONE COUVERTE | INDICATEURS DE PROGRES | MOYEN DE VERIFICATION | INDICATEURS D'IMPACT |
|---|---|---------------------|---|---|--|
| <p>7- Apporter un appui en formation aux groupements féminins chargés de la gestion d'unités économiques</p> | <p>DNAFLA, DNACOOB Commissariat aux femmes</p> | <p>Tout le pays</p> | <p>Nbre de femmes formées</p> | <p>Rapport sur les activités des femmes</p> | <p>Nbre de femmes concernées</p> |
| <p>■ - SUR LE PLAN SOCIO-CULTUREL</p> | | | | | |
| <p>8- Intensifier les actions de sensibilisation des parents à la scolarisation massive des filles afin de rendre celles-ci capables de mieux jouer leur rôle</p> | <p>Education Nationale, Commissariat aux femmes</p> | <p>Tout le pays</p> | <p>Nbre de parents sensibilisés</p> | <p>Rapport sur les activités de sensibilisation</p> | <p>Nbre de filles scolarisées</p> |
| <p>9- Concevoir l'alphabétisation fonctionnelle comme support de tout programme en faveur de la femme</p> | <p>DNAFLA, Commissariat aux femmes</p> | <p>Tout le pays</p> | <p>Nbre de femmes alphabétisées</p> | <p>Rapport d'activités sur l'alphabétisation</p> | <p>Nbre de femmes concernées</p> |
| <p>10- Poursuivre les actions de sensibilisation pour une plus grande adhésion à la planification familiale (PF)</p> | <p>Ministère de la Santé AMPPF, Commissariat aux femmes;</p> | <p>Tout le pays</p> | <p>Nbre de femmes sensibilisées</p> | <p>Rapport d'activités de SM1/PF</p> | <p>Taux de prévalence élevé, demande de contraceptifs croissante</p> |
| <p>- Abroger la loi de 1920 indiquant la Planification Familiale</p> | <p>Ministère de Communication</p> | <p>Tout le pays</p> | <p>- loi de 1920 abrogés</p> | <p>Rapport sur les activités scolaires et pré-scolaires</p> | <p>Nbre d'enfants concernés</p> |
| <p>11- Multiplier et améliorer les garderies et jardins d'enfants ainsi que les centres sociaux afin de rendre les mères plus disponibles pour les tâches de production</p> | <p>Ministère de l'Éducation Nationale, de la Santé et des Affaires Sociales</p> | <p>Tout le pays</p> | <p>Nbre de centres et jardins d'enfants créés</p> | <p>Rapport sur les activités scolaires et pré-scolaires</p> | <p>Nbre d'enfants concernés</p> |

BUDGET PROGRAMME en Millions de FCFA

| ACTIVITES/STRATEGIES | CHRONOGRAMME QUINQUENAL | | | | |
|--|-------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | 1994-1999 | 2000-2004 | 2005-2009 | 2010-2013 | 2014-2020 |
| A) MISE EN ŒUVRE DU PLAN ECONOMIQUE | | | | | |
| 1- MULTIPLIER LES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE OÙ LES FEMMES POURRAIENT APPRENDRE UN MÉTIER | | | | | |
| 1) Recenser les Centres de Formation existants | X | | | | |
| 2) Créer de nouveaux centres (20 centres par région/an) | 126,500 | 126,500 | 126,500 | 126,500 | 126,500 |
| 3) Equipements des Centres créés | | | | | |
| . Matériel de couture | 76,178 | X | | X | X |
| . Matériel de Broderie-Triens | 16,325 | X | | X | X |
| . Matériel de Réseu | 4,320 | X | | X | X |
| 4) Former le Personnel | X | X | | X | X |
| 5) Suivre et évaluer les activités | X | X | X | X | X |
| 2- ORGANISER LES FEMMES EN COOPERATIVES MULTIFONCTIONNELLES OÙ ELLES AURAIENT LA RESPONSABILITE DE LEUR DEVELOPPEMENT | | | | | |
| 1- Recenser les associations (Coopératives existantes par région) | X | X | X | X | X |
| 2- Créer 20 associations (coopératives féminines par région/an) | X | X | X | X | X |
| 3- Prix de soutien DNACCOOP | | | | | |
| 2- LIBERER LA FEMME DE LA CONTRAINTE DE L'AUTORISATION DE SON EPOUX, LA PERMETTANT D'EXERCER LA PROFESSION DE COMMERÇANTE AU MALI | 4,500 | 4,500 | 4,500 | 4,500 | X |
| 1- Réviser le code de la famille en abrogeant l'article 28 du code du mariage | | | | | |
| 2- Interdire l'excision des filles | | | | | |
| 3- Fixer l'âge au mariage à 18 ans | X | X | X | X | X |
| 4- Développer le nouveau code de la famille | | | | | |
| 5- Conférences régionales de sensibilisation sur les conditions de la femme | X | X | X | X | X |
| 6- Conférences locales de sensibilisation sur les conditions de la femme | 0,540 | 0,540 | 0,540 | 0,540 | 0,540 |
| | X | X | X | X | X |

(SUITE)

| ACTIVITES STRATEGIQUES | CHRONOLOGIQUE QUINQUENAL | | | | |
|---|---------------------------|---------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | 1994-1999 | 2000-2004 | 2005-2009 | 2010-2015 | 2015-2020 |
| 4- FAVORISER L'ACCES DES FEMMES AU CREDIT - Alléger les conditions d'accès aux crédits pour les groupements féminins | X | X | X | X | X |
| 5- INTRODUIRE LES TECHNOLOGIES NOUVELLES ADAPTEES EN MILIEU RURAL POUR ALLEGER LES TACHES DOMESTIQUES ET AGRICOLES DE LA FEMME - Vulgariser les technologies nouvelles - Organiser des séances de démonstrations - Vendre les technologies nouvelles à des prix accessibles aux femmes | X X X | X X X | X X X | X X X | X X X |
| 6- ASSOCIER LES FEMMES A LA CONCEPTION ET A L'ORIENTATION DES PROJETS QUI LEUR SONT DESTINES - Faire participer les femmes aux travaux : - d'identification des projets féminins - d'élaboration des projets féminins | 75,278 | 75,278 | 75,278 | 75,278 | 75,278 |
| 7- APPORTER UN APPUI EN FORMATION AUX GROUPEMENTS FEMMINIS CHARGES DE LA GESTION D'UNITES ECONOMIQUES - Organiser des ateliers de formation en gestion à l'intention des femmes - Echanger d'expériences entre les différents groupements féminins | 6,400 X 110,370 | 6,400 X 110,370 | 6,400 X - | 6,400 X - | 6,400 X - |
| B) SUR LE PLAN SOCIOCULTUREL | | | | | |
| 8- INTENSIFIER LES ACTIONS DE SENSIBILISATION DES PARENTS A LA SCOLARISATION MASSIVE DES FILLES AFIN DE RENDRE CELLES-CI CAPABLES DE MIEUX JOUER LEUR ROLE D'EPOUSE..... - Conférence débats à la RADIO-TV - Théâtres sur la scolarisation des filles - Sketches - Films VIDEO - Tee-shirts - Journée nationale de l'Education | X 192,048 | X 323,588 | X 323,588 | X 323,588 | X 323,588 |
| 9- CONCEVOIR L'ALPHABETISATION FONCTIONNELLE COMME SUPPORT DE TOUT PROGRAMME EN FAVEUR DE LA FEMME | | | | | |
| 1. Recenser les centres existants | 0,378 | X | X | X | X |

| | | | | | |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| TOTAL I | 613,237 | 647,176 | 647,176 | 647,176 | 647,176 |
|---------|---------|---------|---------|---------|---------|

(en M€)

| ACTIVITES/STRATEGIES | CHRONOGRAMME QUINQUENAL | | | | |
|----------------------|-------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | 1994-1999 | 2000-2004 | 2005-2009 | 2010-2014 | 2015-2020 |

| | | | | | |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| 2. Développer les centres existants | 10,000 | - | X | X | X |
| 3. Créer de nouveaux centres à raison de 30 centres/ Région/ AN | 25,200 | 25,200 | 25,200 | 25,200 | 25,200 |
| 4. Former ou recycler des Animatrices | 5,800 | 5,800 | 5,800 | 5,800 | 5,800 |
| 5. Evaluer la formation | 0,400 | 0,400 | 0,400 | 0,400 | 0,400 |
| 6. Tirage de brochures (24 000) | 2,400 | 2,400 | 2,400 | 2,400 | 2,400 |
| 10- POURSUIVRE LES ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR UNE PLUS GRANDE ADHESION A PLANIFICATION FAMILIALE | | | | | |
| - Abroger la loi de 1920 interdisant la P.F. | X | X | X | X | X |
| 1. Emissions RADIO | | | | | |
| 2. Emissions Télévision | | | | | |
| 3. Sketchs | | | | | |
| 4. Tee-Shirt | X | | | | |
| 5. Education pour la santé au niveau des centres de santé à renforcer | X | X | X | X | X |
| 6. Sensibiliser les leaders villageois | | X | X | X | X |
| 11- MULTIPLIER ET AMELIORER LES GARDERIES ET JARDINS D'ENFANTS AINSI QUE LES CENTRES SOCIAUX AFIN DE RENDRE LES MERES PLUS DISPONIBLES POUR LES TACHES DE PRODUCTION | | | | | |
| 1. Reconstruire les garderies, jardins et centres sociaux existants | 0,360 | X | X | X | X |
| 2. Créer des nouveaux (garderies, jardins, centres sociaux) | 314,800 | 314,800 | 314,800 | 314,800 | 314,800 |
| 3. Evaluer les activités (DRE/DNAFLA) | 0,450 | 0,450 | 0,450 | 0,450 | 0,450 |
| TOTAL II | 390,570 | 349,210 | 349,210 | 349,210 | 349,210 |
| TOTAL III (I + II) | 972,807 | 996,385 | 996,385 | 996,386 | 996,386 |
| Divvrs (5 %) | 48,64035 | 49,81925 | 49,81925 | 49,81925 | 49,81925 |
| BUDGET GENERAL | 1 021,44735 | 1 046,35725 | 1 046,35725 | 1 046,35725 | 1 046,35725 |

VOLET V

AMELIORATION DES CONDITIONS DES ENFANTS ET DES JEUNES

INTRODUCTION

Beaucoup d'enfants et de jeunes maliens vivent aujourd'hui dans des conditions très difficiles à cause des maladies, de la malnutrition, du manque d'accès à l'eau salubre, des mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement de base de la maison et la pauvreté des ménages, de la faiblesse de l'éducation de base et de la sous-scolarisation surtout pour les filles, de l'analphabétisme, des effets du poids de l'endettement, des crises économiques politiques et sociales. Cependant, la plupart des problèmes de l'enfance et de la jeunesse peuvent être évités à travers des technologies abordables moins coûteuses et un engagement politique affirmées.

Les enfants et les jeunes âgés de moins de 20 ans représentent 55 % de la population malienne selon les sources nationales officielles montrant ainsi l'importance de cette tranche d'âge dans la société malienne et le rôle qui lui incombera plus tard dans le développement socio-économique du pays.

Notre étude sera portée l'analyse des problèmes et l'identification des voies et moyens pour atteindre l'objectif n°6 d'amélioration des conditions de vie de ces millions d'enfants et de jeunes qui constituent l'espoir de demain. Cet objectif fait partie des dix (10) principaux objectifs de la Déclaration de la Politique Nationale de Population du Mali du 08 Mai 1993 devant contribuer à l'amélioration du niveau et de la qualité de vie des populations dont les enfants et les jeunes.

Conformément aux termes de référence de notre étude, la démarche à suivre sera basée sur les points suivants:

- la problématique
- les objectifs
- la stratégie
- les moyens

Tout d'abord, il convient de passer en revue les constats et procéder à l'identification des problèmes qui constituent des obstacles sérieux à l'épanouissement des enfants et des jeunes au Mali.

I. CONSTATS ET IDENTIFICATION DES PROBLEMES RELATIVE A LA SITUATION DES ENFANTS ET DES JEUNES

L'analyse de la problématique d'amélioration des conditions de vies des enfants et des jeunes sera axée sur les questions de:

- survie relative aux besoins sanitaires de ce groupe cible et sensible;
- développement ayant trait aux besoins d'éducation de base, d'éducation socioculturelle et sportive;
- protection des droits des enfants et des jeunes.

A/ SITUATION DE SURVIE ET DE SANTE DES ENFANTS ET DES JEUNES:

L'amélioration des conditions de vie des enfants et des jeunes passe nécessairement par la

résolution de leurs problèmes de santé et de survie. Cela nécessite la prise en compte des programmes et projets visant la lutte contre les affections principales menaçant la survie et la santé des enfants et des jeunes.

1- PRINCIPALES CAUSES DE MORBIDITE ET DE MORTALITE CHEZ LES ENFANTS ET LES JEUNES SUR LA BASE DES STATISTIQUES FOURNIES PAR LES SERVICES DE SANTE AU COURS DE L'ANNEE 1992

L'analyse quantitative et qualitative des événements démographiques sanitaires orientera les futures décisions pour la prise en compte des besoins des enfants et des jeunes.

Les données qui sont présentées dans les tableaux ci après ont été tirées des statistiques sanitaires de routine des différentes formations sanitaires du Ministère de la Santé, de la Solidarité et des Personnes Agées. Malgré leur manque d'exhaustivité, elles ont cependant le mérite de décrire la situation sanitaire du pays et permettent d'évaluer l'état de santé des enfants et des jeunes. La survie et la santé de l'enfant et du jeune enfant étant liées à celles de la mère a conduit à intégrer dans l'analyse cette dimension essentielle du problème.

TABLEAU 1: LES DIX(10) PRINCIPALES CAUSES DE MORBIDITE INFANTILE (0-1 ANS):

Source : Annuaire Statistique des Services de Santé de l'année 1992, Juin 1992.

| N° | CAUSES | NOMBRE DE CAS (1992) | % |
|----|---|----------------------|----------------|
| 1 | Toux depuis moins de 15jours | 29.113 | 20,77 |
| 2 | Fièvre asymptomatique (paludisme présumé) | 28.700 | 20,47 |
| 3 | Diarrhées sans déshydratation | 15.925 | 11,36 |
| 4 | Affections cutanées et sous-cutanées | 13.582 | 9,70 |
| 5 | Conjonctivite | 5.905 | 4,21 |
| 6 | Autres affections non infectieuses mal définies | 5.575 | 3,98 |
| 7 | Otite et Mastoïdes | 4.519 | 3,22 |
| 8 | Déchirures et Plaies | 4.518 | 3,22 |
| 9 | Prématurité | 3.968 | 2,44 |
| 10 | Douleurs abdominales | 3.425 | 2,44 |
| | SOUS-TOTAL | 115.227 | (82,20) |
| | AUTRES MALADIES | 24.952 | 17,80 |
| | TOTAL | 140.179 | 100,00 |

On constate que les dix (10) principales causes de morbidité infantile occupent les 82,20 % de l'ensemble des cas enregistrés dans ce groupe d'âge.

TABLEAU 1.1: LES DIX(10) PRINCIPALES CAUSES DE MORTALITE INFANTILE (0-1 ANS):

| N° | CAUSES | NOMBRE DE CAS (1992) | % |
|----|--|----------------------|---------|
| 1 | Fièvre avec convulsions (accès pernicieux présumé) | 101 | 24,95 |
| 2 | Toux depuis de moins de 15 jours | 47 | 11,60 |
| 3 | Tétanos | 43 | 10,62 |
| 4 | Diarrhées avec déshydratation | 39 | 9,63 |
| 5 | Toux depuis plus de 15 jours et asthme | 30 | 7,41 |
| 6 | Rougeole | 24 | 5,92 |
| 7 | Fièvre asymptomatique (paludisme présumé) | 16 | 3,95 |
| 8 | Méningite cérébro spinale | 12 | 2,96 |
| 9 | Autres maladies de carence, Avitaminoses | 12 | 2,96 |
| 10 | Marasme infantile | 9 | 2,22 |
| | SOUS-TOTAL | 333 | (82,20) |
| | AUTRES MALADIES | 72 | 17,78 |
| | TOTAL | 405 | 100,00 |

Source: Op.cit. page 4, Tableau 1.1.

On remarque que les dix (10) principales causes de mortalité infantile occupent les 82,20 % de l'ensemble des cas enregistrés dans ce sous groupe d'âge.

**TABLEAU 1.1 : LES DIX(10) PRINCIPALES CAUSES DE MORBIDITE
INFANTO-JUVENILE (0-4 ANS)**

| N° | CAUSES | NOMBRE DE CAS (1992) | % |
|----|--|----------------------------|----------------|
| 1 | Fièvre asymptomatique (Paludisme préssumé) | 57.807 | 25,03 |
| 2 | Toux depuis moins de 15jours | 35.910 | 15,55 |
| 3 | Affections cutanées et sous-cutanées | 20.036 | 8,67 |
| 4 | Diarrhées sans déshydratation | 19.143 | 8,30 |
| 5 | Déchirures et Plaies | 14.099 | 6,11 |
| 6 | Autres affections non infectieuses mal définies | 8.376 | 3,63 |
| 7 | Conjonctivite | 7.720 | 3,34 |
| 8 | Otite et Mastoïdes | 7.318 | 3,17 |
| 9 | Affections de la bouche et des dents | 6.987 | 3,03 |
| 10 | Amibiase | 5.815 | 2,52 |
| | SOUS-TOTAL | 183.211 | (79,35) |
| | AUTRES | 47.683 | 20,65 |
| | TOTAL | 230.894 | 100,00 |

Source: Op.cit. page 4, Tableau 1.1.

On remarque que les dix (10) principales causes de morbidité infantile occupent les 79,35 % de l'ensemble des cas enregistrés dans ce sous groupe d'âge.

**TABEAU 1.1 : LES DIX(10) PRINCIPALES CAUSES DE MORTALITE
INFANTS-JUVENILE (0-4 ANS):**

| N° | CAUSES | NOMBRE DE CAS (1992) | % |
|----|--|----------------------------|---------|
| 1 | Fièvre avec convulsions (accès pernicieux présumé) | 253 | 32,52 |
| 2 | Toux depuis de moins de 15 jours | 82 | 10,54 |
| 3 | Toux de plus de 15 Jours et Asthme | 50 | 6,43 |
| 4 | Prématurité | 35 | 4,50 |
| 5 | Fièvre asymptomatique (paludisme présumé) | 31 | 3,98 |
| 6 | Anémie et maladie du sang | 24 | 3,08 |
| 7 | Autres Maladies de carences Avitaminoses | 22 | 2,83 |
| 8 | Kwashiorkor | 22 | 2,83 |
| 9 | Marasme infantile | 15 | 1,93 |
| 10 | Malformations congénitales | 8 | 1,03 |
| | SOUS-TOTAL | 542 | (69,67) |
| | AUTRES MALADIES | 236 | 30,33 |
| | TOTAL | 778 | 100,00 |

Source: Op.cit. page 4, Tableau 1.1

Il ressort ainsi que les dix(10) principales causes de mortalité occupent les 69,67 % de l'ensemble des cas enregistrés dans ce sous-groupe.

2/ PROBLEMATIQUE DU SIDA ET DES MST (MALADIES SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES) CHEZ LES ENFANTS ET LES JEUNES :

3/ AUTRES INDICATEURS SANITAIRES OBSERVES PERMETTANT DE FAIRE L'ANALYSE DE LA MORBIDITE ET DE LA MORTALITE.

En se référant toujours aux sources statistiques sanitaires du Ministère de la Santé, de la Solidarité et des Personnes Agées on note le niveaux actuel de certains indicateurs de l'état de santé des populations maliennes:

3.1. SUR LE PLAN DES ACTIVITÉS SANITAIRES ET HOSPITALIÈRES, on peut citer:

- le taux de couverture de la population par les services de santé dans un rayon de:
 - . moins 5 km = 30 %
 - . moins 15 km = 40 %
- le taux moyen d'occupation des lits = 20 à 40 % de la capacité installée.

Ces deux taux (couverture sanitaire et occupation des lits) laissent apparaître une sous fréquentation des services de santé.

Cette situation est réelle et s'explique par les facteurs suivants:

- . mauvais accueil des malades;
- . mauvaise qualité des soins (y compris la compétence technique du personnel soignant);
- . infrastructures et équipements sanitaires inadaptés;
- . coûts élevés des prestations et du médicament;
- . distance ou proximité par rapport aux structures sanitaires;
- . croyances et coutumes contraires à la pratique de la médecine moderne et orientation vers la médecine traditionnelle;
- . insuffisance des messages éducatifs et d'information sur l'offre des services de santé.

- le taux de consultations prénatales est de 15 % pour l'ensemble du pays contre 34 % dans le district de Bamako. Il a été observé que le nombre moyen de consultations pour chaque nouvelle consultante est de trois (3) durant la période de grossesse.
- le taux d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié (médecin, sage-femme, infirmier ou matrone) est estimé à 16 % des accouchements attendus dans l'année pour l'ensemble du pays et à 51 % dans le District de Bamako.
- le taux de consultations post-natales qui sont très peu développées est estimé à 10,5 % des femmes ayant bénéficiées d'un accouchement assisté et qui sont en vues pour des consultations post-natales. Cette estimation reste théorique puisque généralement elles ne reviennent plus une fois l'accouchement terminé.
- le pourcentage des grossesses à risque est estimé à 18 % des nouvelles consultantes.
- le pourcentage des avortements est estimé à 3 % pour l'ensemble du pays.
- le taux d'utilisation de contraceptifs modernes se situe autour de 1,3 % dans l'ensemble du pays.
- la couverture vaccinale estimée par antigènes d'après les données de routine du Centre National d'Immunisation (CNI) de l'année de 1992 et concernant les enfants de moins

d'un an et les femmes en âge de procréer se présente pour l'ensemble du pays comme suit:

| <u>VACCINS:</u> | <u>NOMBRE:</u> | <u>POURCENTAGE:</u> |
|-----------------|----------------|---------------------|
| * BCG | 224.972 | 69,84 % |
| * DTPC3P3 | 108.583 | 37,70 % |
| * ROUGEOLE | 113.266 | 35,16 % |
| * VAT2 | 156.989 | (*) |

(*) En raison de la complexité de la détermination du dénominateur (relatif aux femmes en âge de procréer) pour la vaccination antitétanique (VAT, deuxième dose), seule une enquête permet d'avoir un reflet correct de la couverture par ce antigène.

Comme on peut le constater, le niveau de la couverture vaccinale reste faible par rapport à l'objectif assigné qui est à au moins de 80 % par antigène. Parmi les contraintes rencontrées, on peut citer:

- . la baisse constatée dans le financement des activités du PEV mettant en cause la pérennisation des activités entreprises par les cercles pour la rationalisation des ressources;
- . l'insécurité dans certaines régions continue de ralentir les activités;
- . la situation agitée au niveau des écoles n'a pas permis le respect du calendrier des vaccinations au sein de la population scolaire;
- . le problème de la prise en charge du salaire des aides soignants par les Comités locaux de Développement créant des problèmes de motivation de ce personnel;
- . les défaillances constatées dans le fonctionnement du matériel logistique et sa maintenance;
- . la faiblesse de l'implication des communautés et de leur mobilisation autour des activités du PEV;

Aussi, en nous référant aux données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1987 réalisé par la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique, la source nationale officielle, on relève le niveau alarmant et dramatique des conditions de vie des enfants et des jeunes au Mali. C'est ainsi qu'il ressort que:

- le taux de mortalité infantile est à 102,3 % des naissances vivantes;
- le taux de mortalité infanto juvénile est à 186,2 % naissances vivantes;
- l'espérance de vie à la naissance a été estimée à 56 ans;

Comment expliquer cette situation que l'on peut qualifier de dramatique de ceux-là même qui constituent l'avenir de demain. Il y'a certainement de multiples facteurs qui entrent en jeu à savoir:

- la faible couverture sanitaire géographique de la population et la mauvaise qualité des

soins de santé dans les structures sanitaires;

- la prédominance des problèmes nutritionnels: la malnutrition protéino-énergétique, les avitaminoses A-B- et C, les anémies nutritionnelles, les troubles dus à la carence en iode, et les autres maladies chroniques liées à l'alimentation;
- le niveau faible des revenus des ménages et l'état de pauvreté de la majorité des individus se trouvant en dessous du seuil de pauvreté;
- une insuffisance de l'approvisionnement en eau potable;
- les mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement;

En plus des problèmes de survie et de santé des enfants et des jeunes, nous avons identifiés aussi les problèmes de développement sur le plan éducatif qu'il convient de passer en revue.

B/ SITUATION DU DEVELOPPEMENT DES ENFANTS ET DES JEUNES:

Le diagnostic des problèmes du système éducatif, notamment ceux de l'éducation de base se présente comme suit:

- le faible taux de scolarisation brut qui est de 30 %, l'un des plus bas de la sous région et qui décroît progressivement; ce taux de scolarisation brut est de 19,1 % pour les filles;
- le niveau faible d'éducation de base des enfants notamment dans le primaire et plus particulièrement en ce qui concerne la jeune fille;
- l'insuffisance des structures d'accueil (locaux et équipement) face à une demande sociale en éducation très élevée;
- l'insuffisance numérique du personnel enseignant;
- l'insuffisance du matériel didactique particulièrement la pénurie en livres scolaires et en langues nationales;
- la faiblesse du rendement interne à savoir le faible taux de promotion, les taux de redoublement et d'abandon très élevés;
- la faiblesse de l'alphabétisation des adultes notamment en ce qui concerne les femmes;

Les actions à entreprendre doivent tendre à la promotion de l'éducation de base et à la lutte contre l'analphabétisme.

En plus des problèmes de survie et de santé, du développement, il y a lieu d'évoquer également les problèmes relatifs à la protection des droits des enfants et des jeunes.

C/ SITUATION DE LA PROTECTION DES DROITS DES ENFANTS ET DES JEUNES:

Les enfants et les jeunes ont des droits qu'il convient d'affirmer sans cesse et de défendre. Ce sont les enfants et les jeunes d'aujourd'hui qui deviendront les adultes de demain, c'est-à-dire les acteurs de la construction de l'avenir.

Le constat que l'on est amené à faire est l'insuffisance des mesures d'ordre législatif et réglementaire pour la protection et la sauvegarde des droits des enfants et de jeunes. Parmi les contraintes recensées dans ce secteur, il faut citer:

- les infrastructures de protection et de sauvegarde de l'enfance sont insuffisantes;
- la législation malienne est disparate et éparse en ce qui concerne l'enfance dans les différents codes (travail, Mariage et Tutelle, Prévoyance Sociale, Nationalité, Pénal, Procédure Pénale et Lois Spéciales);
- une relecture des textes s'impose pour une meilleure prise en compte des droits des enfants ainsi que la nécessité d'organiser au plan juridique la réflexion de tous ordres sur les préoccupations des enfants et des jeunes.

L'ensemble de ces données démontre la précarité de la situation dans laquelle se trouve les enfants et les jeunes. Aux facteurs cités il faut ajouter ceux liés à l'environnement politique, socio-économiques et culturels qui ont leurs effets négatifs sur les conditions de vie des enfants et des jeunes.

L'ère de démocratie dans lequel se trouve aujourd'hui le pays constitue un atout important pour la défense des intérêts des enfants. Au Mali, avec l'avènement de la démocratie et du multipartisme intégral, les enfants et les jeunes occupent une place de choix dans tous les programmes de développement économique et social, qu'ils soient du domaine public, privé communautaire ou associatif. Nous pouvons affirmer sans risque de se tromper que l'environnement politico social actuel du pays est favorable à la prise en compte des problèmes réels des enfants et des jeunes. Il s'agit maintenant à notre sens de profiter de cette occasion pour permettre à chaque enfant et chaque jeune de jouir pleinement du droit à la vie, à la santé, à l'éducation, aux mesures de protection et de sécurité.

Cette analyse de l'état des lieux nous a permis de voir la problématique des conditions de vies des enfants et des jeunes.

Comme on peut le constater, le contexte dans lequel se trouve les enfants et les jeunes est difficile et préoccupant. Aujourd'hui plus que jamais, se pose avec urgence le problème de l'avenir des ces millions d'enfants et de jeunes qu'il est primordial de sauver. Le poids de la dette extérieure, l'explosion démographique, la crise économique et le lourd tribut payé aux programmes d'ajustement structurels (PAS) influent beaucoup sur les conditions des enfants et des jeunes.

II. OBJECTIFS A ATTEINDRE EN MATIERE D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES ENFANTS ET DES JEUNES

Pour l'amélioration des conditions de vie des enfants et des jeunes, la " Déclaration de la Politique Nationale de Population du Mali du 08 Mai 1991" a d'ores et déjà fixé les objectifs suivants:

1. Elaborer des lois pour protéger les enfants contre toute forme d'exploitation;
2. Mettre en oeuvre des résolutions du Sommet Mondial pour l'Enfance;
3. Améliorer les conditions de formation des jeunes afin de réduire le niveau de déperdition scolaire;
4. Organiser des cycles de formation continue pour les jeunes qui ont abandonné l'école afin de renforcer leur intégration dans la société;
5. Créer un volet jeunes dans les programmes de développement socio-économique qui s'y prêtent;
6. Renforcer et développer l'éducation en matière de population et de l'éducation à la vie familiale.

Plus spécifiquement, il s'agit d'atteindre les objectifs intermédiaires suivants:

A/- En matière de protection des droits des enfants et des jeunes

- Sauvegarder l'intérêt supérieur des enfants et des jeunes pour la défense et la promotion des droits de ces couches fragiles;
- mettre en place un cadre institutionnel, réglementaire et structurel adéquat pour assurer la protection de l'enfant conformément aux clauses de la convention internationale sur les droits des enfants;
- vulgariser les droits des enfants en vue d'élever le niveau de connaissance de la Population;
- protéger les enfants dans des circonstances particulièrement difficiles;
- entreprendre une relecture des textes liés à la protection des enfants et leur harmonisation avec la convention internationale; à ce niveau nous insisterons sur l'élaboration et l'adoption d'un Code Malien de Protection des Enfants.

B/- En matière de survie de l'enfant, l'amélioration de l'état de santé globale des enfants et des jeunes passe par l'atteinte des objectifs suivants:

- réduire le taux de mortalité infantile de 102,3 décès d'enfants par mille naissances vivantes à au moins 72 décès par mille naissances vivantes d'ici l'an 2000 et de plus de la moitié en l'an 2020;
- réduire le taux de mortalité infanto juvénile de 186,2 décès par mille naissances vivantes à au moins 120 décès par mille naissances vivantes d'ici l'an 2000 et de plus de la moitié en l'an 2020;

- réduire le taux de mortalité maternelle de 1000 décès de femmes liés à la grossesse ou à des complications d'accouchement par 100.000 naissances vivantes à au moins 500 décès par 100.000 naissances vivantes d'ici l'an 2000 et de plus de la moitié en l'an 2020;
 - réduire au moins de 30 % le taux de mortalité pédiatrique hospitalière;
 - réduire au moins de 50 % la mortalité spécifique liée aux principales maladies de l'enfance et de la périnatalité (paludisme, malnutrition, maladies diarrhéiques, rougeole, diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite, tuberculose, affections respiratoires aiguës, etc...);
 - réduire l'incidence des maladies d'origine hydriques et fécales au moins de 50 % ;
 - assurer à tous l'alimentation en eau potable et des systèmes sanitaires d'évacuation des excréments;
 - développer les mesures d'hygiène et d'assainissement;
 - réduire le taux d'incidence du SIDA et des maladies sexuellement transmissibles chez la mère et l'enfant;
- C/- En matière de développement des enfants et des jeunes, il s'agira d'élargir la base de la pyramide du système éducatif en procédant à :**
- relever le taux de scolarisation de 30 % à au moins 60 % ;
 - relever le taux de scolarisation des filles de 17 % à au moins 50 % ;
 - promouvoir les langues nationales et développer l'alphabétisation et la post-~~alphabétisation en vue de réduire au moins de moitié l'analphabétisme au Mali~~ alphabétisation en vue de réduire au moins de moitié l'analphabétisme au Mali notamment en ce qui concerne les femmes.
 - améliorer la qualité de l'enseignement dispensé;
 - développer les structures de récupération des enfants déscolarisés, non scolarisés et en danger de marginalisation;
 - réduire les taux d'abandon dans les écoles;
 - favoriser l'insertion socioprofessionnelle des enfants handicapés et ou défavorisés;
 - assurer une meilleure éducation et condition socio-économique de la jeune fille;
 - développer la pré scolarisation des enfants de 3 à 6 ans;
 - développer et encourager la pratique sportive;
 - assurer une formation extra-scolaire civique, morale et physique permettant aux enfants et aux jeunes de mieux s'insérer dans le processus de développement social et économique;
 - développer et renforcer l'éveil socioculturel des enfants et leur éducation à la vie familiale.

L'ensemble de ces objectifs sont clairement définis dans le document du PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LA SURVIE, LE DEVELOPPEMENT ET LA PROTECTION DE L'ENFANT 1992-2000, OCTOBRE 1992 adopté par le Gouvernement le 18 Novembre 1992 et soumis à la Conférence Internationale sur l'Assistance aux Enfants en Afrique du 25 au 27 Novembre 1992 à Dakar au Sénégal.

Ainsi, il y a lieu d'insérer des volets enfants et jeunes dans tous les programmes de développement économique et social.

III. STRATEGIES DE MISE EN OEUVRE CONCERNANT L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES ENFANTS ET DES JEUNES

Nous estimons qu'à ce niveau les actions synergiques complémentaires à entreprendre doivent être conformes à celles contenues dans le Plan d'Action National pour la Survie, le Développement et la Protection de l'Enfant adopté par le Gouvernement en Novembre 1992. Le plan de l'enfance comporte trois volets essentiels à savoir:

- le volet protection de l'enfant qui vise à la mise en place d'un vaste programme de protection juridique et la mise en place d'institutions appropriés garantissant les droits à l'enfant.
- le volet survie de l'enfant qui vise à améliorer l'état de santé de l'enfant et de la mère;
- le volet développement de l'enfant qui attaque tous les problèmes d'éducation de base des enfants et de jeunes avec un accent tout particulier pour la petite fille qui sera la mère plus tard;
- Il est également prévu des mécanismes de suivi et d'évaluation du plan de l'enfance.

1 - La stratégie de développement des mesures concourant à la protection des droits des enfants se résume comme suit :

- la mise en place d'un cadre institutionnel, réglementaire et structurel adéquat;
- la mobilisation sociale et politique en faveur des enfants;
- la formation et le recyclage des magistrats pour enfants;
- le renforcement des institutions
- le renforcement des infrastructures

La conjugaison harmonieuse de l'ensemble de ces actions permettra de mieux investir dans l'avenir des enfants et des jeunes pour un développement humain durable.

2 - La stratégie nationale de développement sanitaire concernant la survie des enfants et des jeunes met l'accent sur :

- l'extension de la couverture sanitaire;
- l'amélioration de la qualité des soins
- l'intégration des services à travers l'offre de paquet minimum de soins essentiels (soins curatifs, soins préventifs notamment la prévention et le contrôle des maladies sexuellement transmissibles/les infections VIH /et le SIDA, le développement des

services de planification familiale et de la santé reproductive, et soins promotionnels).

A tous les niveaux les efforts seront portés sur la lutte contre les principales maladies de l'enfance et de la périnatalité (Paludisme, Malnutrition, Maladies Diarrhéiques, Rougeole, Diphtérie, Tétanos, Coqueluche, Poliomélie, Tuberculose, Autres Affections respiratoires).

- la mobilisation sociale, l'implication et la responsabilité de la communauté dans la gestion des services socio-sanitaires.
- la recherche opérationnelle devra être engagée pour la recherche de solution aux multiples problèmes de survie et de santé des enfants et des jeunes.

3 - la stratégie de développement de l'éducation de base est orientée la promotion d'un système éducatif pour tous par l'élargissement de la base du système et tout particulièrement sur la scolarisation des filles, le développement de l'éducation extra-scolaire et socioculturelle; et dans ce contexte, les actions à cibler sont les suivantes:

- le renforcement et l'extension du réseau scolaires et des structures d'encadrement existantes ainsi que les centres d'alphabétisation, les infrastructures et équipements sportifs et culturels et multifonctionnels;
- l'amélioration des structures d'encadrement complémentaires;
- l'amélioration des conditions d'apprentissage et de la qualité de l'enseignement dispensé;
- l'équipement en matériels scientifiques et didactiques des écoles et des différents centres;
- la formation continue et le recyclage du personnel enseignant;
- la formation des formateurs;
- la poursuite des innovations pédagogiques;
- la poursuite des mesures incitatives à l'endroit des promoteurs d'écoles privées ou de base;
- la meilleure organisation et intégration des medersas;
- la recherche opérationnelle.

IV. MECANISMES DE COORDINATION, DE SUIVI ET D'EVALUATION

Le mécanisme global de coordination, de suivi et d'évaluation des actions relatives à l'amélioration des conditions de vie des enfants et des jeunes au niveau national est le Conseil National de Coordination des Programmes de Population (CONACOPP) et ses organes régionaux (le CORECOPP). Le CONACOPP étant un comité multisectoriel regroupant tous les départements techniques et les autres partenaires directement impliqués dans les questions de population.

Chaque Département possède ses propres mécanismes internes de coordination, de suivi et d'évaluation. Nous citons ici le cas du Département chargé de la Santé que nous connaissons mieux.

Au sein du Département de la Santé, de la Solidarité et des Personnes âgées directement

il existe déjà des instruments de coordination, de suivi et d'évaluation des programmes dont nous avons déjà fait cas dans la première partie du rapport.

1 - INSTRUMENTS DE COORDINATION, DE SUIVI ET D'EVALUATION AU NIVEAU DU MINISTRE DE LA SANTE, DE LA SOLIDARITE ET DES PERSONNES AGEES.

- Le Conseil Consultatif National de la Santé créé par Décret n° 204/PG-RM du 6 Septembre 1980 comprend les départements ministériels et les organisations politiques et groupes professionnels impliqués dans le processus de développement sanitaire. C'est une instance nationale de haut niveau chargée d'assurer la coordination intersectorielle dans le contrôle de l'exécution des plans, programmes et projets de développement sanitaire. Cette structure a besoin d'être redynamisée. Elle est aussi représentée au niveau régional.
- Le Comité d'Orientation et de Coordination des Etudes et Programmes de Santé (COCEPS) et ses démembrements régionaux (CROCEPS) constituent des structures techniques internes permettant d'engager la réflexion en vue de définir l'orientation générale, la coordination et le suivi-évaluation de l'ensemble des études, programmes et projets à entreprendre.
- Les Conseils de gestion des centres de santé de cercle et d'arrondissement qui assument des fonctions de planification et de coordination au niveau des circonscriptions sanitaires.

En plus de ces structures de concertation aux différents échelons de la pyramide sanitaire, une Cellule de Planification et de Statistique a été créée qui permet la coordination, le suivi, et l'évaluation de tous les plans, programmes et projets de développement sanitaires et sociales de toutes les directions techniques du département.

2 - DETERMINATION DES INDICATEURS DE SUIVI

Les indicateurs qui permettront de suivre les progrès en matière d'amélioration des conditions de vie des enfants et des jeunes peuvent être définis suivant les niveaux ci-après:

2.1. PROTECTION DES ENFANTS

Les indicateurs à retenir à ce niveau sont les suivants:

Il s'agit de disposer d'un cadre institutionnel réglementaire et structurel, et ce à travers un Code unique comportant un ensemble de textes législatifs et réglementaires protégeant les droits et les libertés des enfants et des jeunes à savoir:

- droit à la vie,
- droit à la santé,
- droit à l'éducation,
- droit à la nationalité,
- liberté d'expression,
- liberté d'association,
- liberté de pensée/de conscience/et de religion,

- protection contre l'abus et les mauvais traitements,
- protection contre toute forme d'exploitation économique et contre tout travail comportant des dangers pour les enfants et les jeunes,
- protection de la famille/responsabilités des parents envers les enfants et des jeunes,
- protection en cas d'adoption ou de séparation des parents,
- protection contre l'exploitation sexuelle,
- mesures appropriées pour empêcher l'enlèvement, la vente ou le trafic d'enfants et des jeunes
- mesures appropriées contre l'utilisation des enfants et des jeunes dans la mendicité.

2.2. SURVIE DES ENFANTS ET DES JEUNES

Les indicateurs à retenir sont les suivants:

- Taux de morbidité et de mortalité infantile, infanto juvénile, maternelle suivant les principales causes de maladies y compris les cas de MST/SIDA...);
- Ratios personnel sanitaire par habitants;
- Nombre de lits par habitants;
- Taux de couverture sanitaire;
- Taux de fréquentation des services de santé (consultations générales des enfants et des jeunes, consultations prénatales, consultations post-natales...);
- Taux de couverture vaccinale;
- Taux des accouchements assistés;
- Pourcentage des avortements;
- Taux de prévalence contraceptive;
- Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable;
- Pourcentage de la population ayant accès à de meilleures conditions d'hygiène: structures d'évacuation des excréta, des eaux fluviales, des eaux usées et déchets solides, Hygiène de l'eau/ des aliments/ de l'habitat/Environnement.
- Taux de couverture sociale des enfants et des jeunes.

2.3. DEVELOPPEMENT DES ENFANTS ET DES JEUNES

Les indicateurs à retenir sont les suivants:

- Proportion d'enfants inscrits au primaire, au secondaire et au supérieur/sexes
- Taux de scolarisation par sexe
- Taux de déperdition scolaire
- Taux d'alphabétisation par sexe
- Taux de pré scolarisation par sexe

3 - CADRE LOGIQUE DU PLAN D'ACTION:

| Objectifs/ Stratégies | Responsables | Zones couvertes | Indicateurs de progrès | Moyens de vérification | Indicateurs d'impact |
|--------------------------|--------------|--------------------|---------------------------|---------------------------|-------------------------|
| | | | | | |

| Objectif 6: Amélioration des conditions de vie des enfants et des jeunes | | | | | |
|---|---|--------------|---|------------------------------------|---|
| A. Protection des droits des enfants et des jeunes | Ministère chargé de la justice | Tout le pays | Code/ textes nouveaux en faveur des droits et libertés des enfants et des jeunes etc... | Rapport d'activités | amélioration de droits des enfants et des jeunes |
| B. SURVIE DES ENFANTS ET DES JEUNES: | Minis-tère chargé de la santé | Tout le pays | Taux de morbi-dité et de morta-lité infan-tile et infanto juvé-nile Taux d'acti-vités sani-taires etc... | Rapport d'éva-luation péri-odiques | Réduc-tion de la morbidité et de la morta-lité des enfants et des jeunes |
| C. EDUCATION DES ENFANTS ET DE JEUNES | Minis-tères chargés de l'Edu-cation de base et des enseignement secondaires et supérieurs | Tout le pays | Taux de scolarisation surtout pour les filles Taux de pré scolarisation etc... | Rapport d'acti-vité | Promo-tion et dévelop-pement de la personnalité des enfants et des jeunes |

4. ELABORATION DES MODALITES D'EVALUATION:

L'évaluation des progrès en matière d'amélioration des conditions de vie des enfants et des jeunes devra se faire aussi bien sur le plan intra sectoriel que multisectoriel;

- au plan intra sectoriel, il s'agira de faire fonctionner efficacement les mécanismes internes au sein des Ministères impliqués;
- et au plan multisectoriel, c'est surtout la fonctionnalité des structures du CONACOPP qui aidera à mieux suivre les actions entreprises et dégager les orientations nouvelles sur la base des indicateurs de progrès et d'impact préalablement définis.

- **ensui, le tance des revues trimestrielles, semestrielles et annuelles sont de nature à faire l'évaluation des actions entreprises.**

V. MOYENS A MOBILISER:

L'amélioration des conditions de vie des enfants et des jeunes nécessitera une mobilisation importante de ressources pour les décennies à venir.

Pour les estimations des coûts des différentes stratégies faisant l'objet des programmes et des projets en cours ou à venir, notre référence principale demeure le document du Plan d'Action National pour la Survie, le Développement et la Protection de l'Enfant 1992-2000 qui comporte les trois volets essentiels:

- la survie qui vise à améliorer l'état de santé des enfants et des jeunes;
- le développement de l'enfant qui attaque tous les problèmes d'éducation de base des enfants et de jeunes;
- la protection des droits des enfants.

Etant donné que ces estimations sont récentes et datant du mois d'Octobre 1992, nous avons jugé nécessaires de les prendre en compte dans la mobilisation des moyens tout en y apportant les actualisations nécessaires pour les différents programmes visant l'amélioration des conditions de vie des enfants et des jeunes.

Il est à préciser que le coût des programmes et projets, il a été tenu compte des coûts relatifs:

- au personnel (salaires, indemnités, et autres accessoires)
- aux études et recherches;
- à la formation;
- au matériel et équipements;
- au divers.

Le tableau ci-après permet de dégager le volume des investissements à réaliser pour les périodes quinquennales allant de 1994 à 2020 pour l'amélioration des conditions de vie des enfants et des jeunes.

Nous avons tenu compte dans la mesure du possible sur la base des informations dont nous disposons de faire ressortir les programmes et projets en cours d'exécution pour la première période quinquennale 1994-1999, et les autres périodes ont fait l'objet d'extrapolation.

CONCLUSION:

Cette étude qui vient de mettre en évidence les priorités pour l'amélioration des conditions de vie des enfants et des jeunes constitue en ensemble cohérent dont la mise en oeuvre devra se faire simultanément si nous voulons obtenir plus d'impact dans la résolution de des problèmes de cette couche très sensible de la population nationale. On ne saurait dissocier les difficultés des enfants et des jeunes sans tenir en compte de leur interaction constante avec le milieu dans lequel ils vivent et toutes les étapes critiques de leur croissance. En effet, pour les enfants et les jeunes, la survie est une affaire d'urgence, l'éducation est une affaire de formation et

de développement psycho-social, et leur protection relève avant tout de la responsabilité de tous ceux qui font et appliquent les lois.

Malgré la crise économique et financière, il est bien possible d'améliorer les conditions de vies des enfants et des jeunes à travers des services des soins de santé essentiels, de nutrition et d'alimentation, d'approvisionnement en eau potable, d'hygiène et d'assainissement de base, d'éducation de base et la scolarisation des filles ainsi que l'alphabétisation des adultes et surtout des femmes.

Nous souhaitons que cette contribution puissent aider à la conception du futur plan d'action pour la mise en oeuvre de la politique nationale de population./

1. REFERENCE:

1. DNP, "Termes de Référence de l'élaboration du plan d'action pour la mise en oeuvre de la politique nationale de Population".
2. MSSPA/DNSP/DE, "Annuaire Statistiques des Services de Santé pour les années 1990, 1991, et 1992".
3. MSSPA, "Plan d'Action National pour la Survie, le Développement et la Protection de l'Enfant, Octobre 1992".
4. DNSI, "Perspectives de la Population Totale Urbaine et Rurale au Mali de 1987 à 2022, Août 1992".
5. DNP, "Politique de Population du Mali, Document de Base (Diagnostic de la Situation Demo-Economique), Juillet 1990".
6. MSSPA, "Déclaration de la Politique Sectorielle de Santé et de Population signée le 15 décembre 1990".
7. DNP, "Déclaration de la Politique Nationale de Population signée le 03 Mai 1991".
8. DNP, "Rapport National sur la Population du Mali, Août 1993".
9. Dr B.G.TOURE, "Rapport de Consultation sur la réduction de la morbidité et de la mortalité dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique de population, janvier 1992".
10. UNICEF, "La Situation des Enfants dans le Monde, 1993".
11. PNUD, "Rapport Mondial sur le Développement Humain, 1993".
12. MSSPA/CPS, Divers documents relatifs aux accords de coopération sanitaire entre le Mali et les Partenaires aux Développement sur les projets et programmes socio-sanitaires.
13. Banque Mondiale, Programme de Coopération Mali Banque Mondiale 1993.

VOLET V : AMELIORATION DES CONDITIONS DES ENFANTS ET DES JEUNES
(en millions de FCFA)

Tableau : Coût du programme

| PROGRAMMES ET PROJETS | COUÏ/ PERIODE 1994/ 1999 | COUÏ/ 2000/ 2004 | COUÏ/ 2005/ 2009 | COUÏ/ 2010/ 2014 | COUÏ/ 2015/ 2020 |
|---|-----------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| A. PROGRAMMES ET PROJETS EN COURS D'EXECUTION: | | (a) | (a) | (a) | (a) |
| A.1. PROGRAMMES RELATIFS AU VOLET SURVIE DES ENFANTS ET DES JEUNES: | PM | PM | PM | PM | PM |
| - Projet Santé Population et Hydraulique Rurale 1991/97 USAID/FED/KFW/FAC/BELGIQUE/UNICEF /ETAT/ COMMUNAUTES. MONTANT= 61,4 MILLIONS DE DOLLARS US | PM | PM | PM | PM | PM |
| - Programme de santé MALI/UNICEF 1993/97 pour la relance des soins de santé primaires. MONTANT= 15,398 DOLLARS | PM | PM | PM | PM | PM |
| - Programme AFROPOC Mali/OMS 1993/1996 pour le développement sanitaire national MONTANT= 7 MILLIONS DE DOLLARS | PM | PM | PM | PM | PM |
| - Programme de renovation des infrastructures sanitaires Mali/BID/BAD MONTANT= 12,480 MILLIONS UCF et 5,18 MILLIONS DE DOLLARS | PM | PM | PM | PM | PM |

(en millions de FCFA)

| PROGRAMMES ET PROJETS | COÛT PERIODE: 1994/ 1999 | COÛT 2000/2004 | COÛT 2005 à 2009 | COÛT 2010-2014 | COÛT 2015/ 2020 |
|---|--------------------------------|-------------------|------------------------|-------------------|-----------------------|
| - Programme MALI/FNUAP pour les activités en matière de population (SMI/PE, TEC, collecte des données...) 1993/1996 | (a) | (a) | (a) | (a) | (a) |
| - Programme élargi de vaccination MALI/PNUD/DMS/ UNICEF/FNUAP/ ROTARY INTERNATIONAL 1992/1996 | 1,404 | 1,404 | 1,404 | 1,404 | 1,404 |
| - Programme National de lutte contre le SIDA 1992/1995 | 0,287 | 0,287 | 0,287 | 0,287 | 0,287 |
| - Autres programmes de soins de santé primaires | 1,679 | 1,679 | 1,679 | 1,679 | 1,679 |
| - SOUS TOTAL A.I. | 3,370 | 3,370 | 3,370 | 3,370 | 3,370 |

(a) Voir le volet II

| | COÛT PERIODE 1994-1999 | COÛT 2000 - 2004 | COÛT 2005 - 2009 | COÛT 2010 - 2014 | COÛT 2015 - 2020 |
|--|---------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| A.2. Programme de développement de l'éducation des enfants et des jeunes : | | | | | |
| - Projet de Consolidation du Secteur de l'Éducation MALI/BANQUE MONDIALE/USAID/FAC/ NORVEGE/ACDI/PNUD/199 0/1994 | 12 960 | 12 960 | 12 960 | 12 960 | 12 960 |
| - Projet Éducation à la vie familiale et en matière de population MALI/FNUAP/1989/1993 | 82,35 | 82,35 | 82,35 | 82,35 | 82,35 |
| - Plan d'Urgence du Secteur de l'Éducation | | | | | |

| | | | | | |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| - Plan de Développement de l'enseignement secondaire | FM | FM | FM | FM | FM |
| - Plan de lutte contre l'alphabétisation au Mali | 36 971 | 36 971 | 36 971 | 36 971 | 36 971 |
| - Plan d'action national pour l'éducation des filles | | | | | |
| - Programme de coopération éducation de base MALI/UNICEF 1993/1997 | 7 060 | 7 060 | 7 060 | 7 060 | 7 060 |
| SOUS TOTAL A.2. | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 |
| A.3. Programmes de la Protection des enfants et des jeunes | 1 400 | 1 400 | 1 400 | 1 400 | 1 400 |
| TOTAL A(A1+A2+A3) | 1 600 | 1 600 | 1 600 | 1 600 | 1 600 |
| B. PROGRAMMES ET PROJETS NOUVEAUX | 187 523,35 |
| - Fonds d'Etudes, de Recherches, et d'Evaluation sur les conditions d'amélioration de la vie des enfants et des jeunes. | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 |
| TOTAL B/ | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 |
| TOTAL GENERAL : (A+B) | 188 523,35 |

. Voir Réduction de la morbidité et de la mortalité
Page 60 chapitre 2